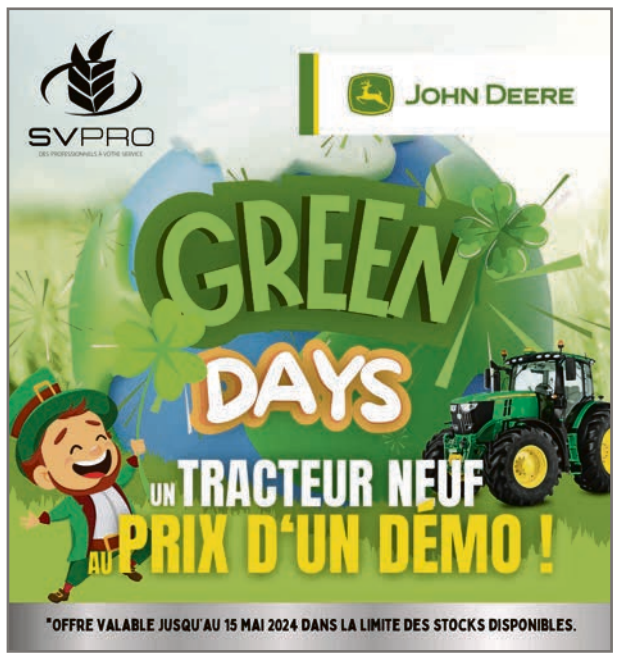
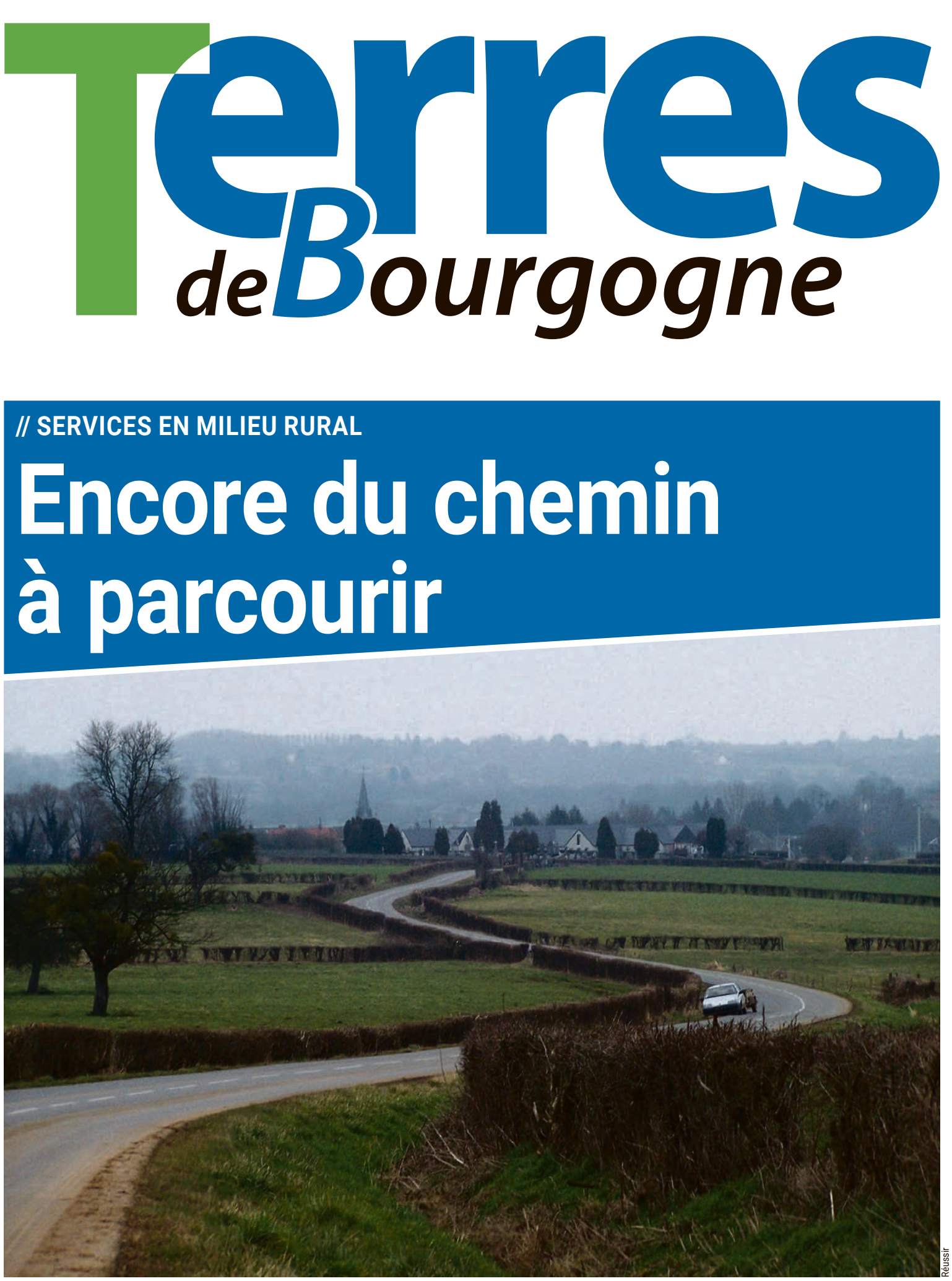
VENDREDI 26 AVRIL 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1780
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// SERVICES EN MILIEU RURAL

Encore du chemin à parcourir


Réussir

Les communes rurales représentent 91,5 % du territoire et rassemblent 33 % de la population française. Accès aux soins, couverture numérique, services publics ou culturels, malgré certains efforts de l'État et des collectivités locales, les campagnes souffrent toujours d'un manque d'accès aux services.

Pages 18 et 19



P.09
ACTUALITÉS
Région // Point d'étape sur le plan "Enseigner à produire autrement"

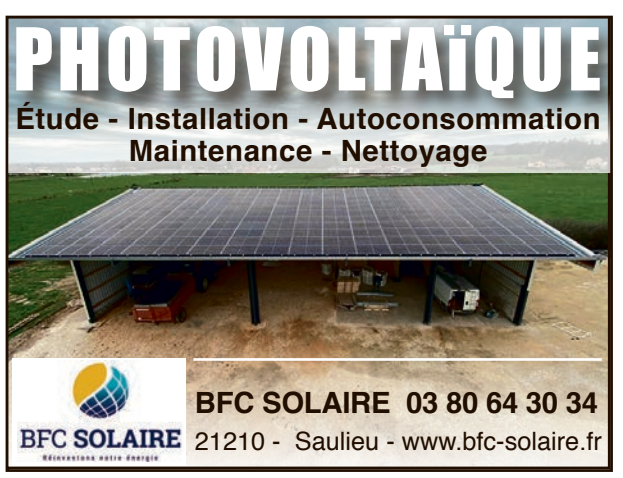

Gabriel Grassl

P.12
PRODUCTIONS
Élevage // La relocalisation de l'engraissement en marche


Yara

P.13
PRODUCTIONS
Cultures // L'heure du dernier apport d'azote a sonné !





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JARDINS DE LA CROISIÈRE : LE BON TRAVAIL CONTINUE D'ÊTRE MENÉ

.05 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA 58 : AJUSTEMENTS OBLIGATOIRES

.06 FROMAGES : LE CHAOURCE, UNE FILIÈRE RÉSILIENTE

.07 SECTION DES ANCIENS DE LA FDSEA 58 : LES CLEFS CONTRE LA FRAUDE

.08 YONNE TOURISME : CAP SUR PARIS 2024

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 ENSEIGNEMENT : POINT D'ÉTAPE SUR LE PLAN ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

.10 TABLE RONDE : DES SOLUTIONS À ENVISAGER

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 FÊTE DU BŒUF : C'ÉTAIT POUILLY « EN-SAÔNE-EN-LOIRE »

.12 COOPÉRATIVE SICAREV : ET VOUS, L'ENGRAISSEMENT, C'EST POUR QUAND ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES : L'HEURE DU DERNIER APPORT D'AZOTE A SONNÉ !

.14 DÉSHERBAGE DU TOURNESOL : ADAPTER LA STRATÉGIE SELON LA FLORE POTENTIELLE

.15 BETTERAVES : IL RESTE ENCORE DU CHEMIN À PARCOURIR

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATIONS

.16 SEINEYONNE : LES BASES SONT POSÉES POUR LA FILIÈRE NOISETTES

.17 TRANSFORMATION : RÉUSSIR SA STÉRILISATION

RURALITÉ // TERRITOIRES // COLLECTIVITÉS

.18 SERVICE EN MILIEU RURAL : « DES EFFORTS RESTENT À FAIRE »

.20 AVENIR DE LA RURALITÉ : DES CONNEXIONS EN COURS

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 LES LÉGENDES DU SPORT S'EXPOSENT À BEAUNE

.32 SOLIDARITÉ : REAL MEAL POUR LES FERMIERS DES PAYS PAUVRES



// LE DESSIN

// EN BREF

LOA Feu vert du Conseil constitutionnel à l'examen du projet de loi

Dans une décision du 22 avril, le Conseil constitutionnel a donné son feu vert à l'examen au Parlement du projet de loi d'orientation agricole (LOA). Les Sages, *«sans préjuger de la conformité à la Constitution du contenu»*, jugent la présentation du texte *«conforme aux conditions»* fixées par la loi. Ce détour par le Conseil constitutionnel n'aura *«aucun impact sur le calendrier»*, a répété le 22 avril la ministre déléguée à l'Agriculture Agnès Pannier-Runacher au micro de Sud Radio, en visant une adoption au mieux *«avant le mois d'août»*. Comme annoncé précédemment, la Rue de Varenne table sur un examen du texte «mi-mai» à l'Assemblée nationale, puis *«grosso modo mi-juin»* au Sénat, en vue d'une adoption *«avant le mois d'août»* si les deux chambres tombent d'accord, a précisé la ministre. L'objectif, en cas de deuxième lecture, est un vote *«avant l'automne»*. À l'initiative de LFI, une coalition des oppositions à l'Assemblée a décidé le 9 avril de renvoyer le projet de loi devant le Conseil constitutionnel, estimant l'étude d'impact du gouvernement potentiellement insuffisante et insincère. La ministre dénonce *«une manœuvre politicienne»*: *«Certains groupes politiques essayent de faire dérailler ce projet, alors qu'il est utile»*. Réagissant de son côté sur X, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a jugé que la décision du Conseil constitutionnel *«prouve que le projet de loi d'orientation agricole, et son étude d'impact, ont bien été travaillés, en responsabilité, contrairement à tous ceux qui affirmaient le contraire»*.

Foncier Un rapport propose de reboiser 200 000 ha de terres agricoles «délaissées»

Boiser une part des terres délaissées par l'agriculture avant qu'elles ne s'enfrichent: c'est l'une des propositions d'un rapport publié le 3 avril par le CGAAER (ministère de l'Agriculture), l'inspection générale des Finances (IGF) et de celle de l'Environnement (IGEDD) sur la *«mise en gestion durable de la forêt française privée»*. Les auteurs visent le reboisement de 200 000 ha de terres délaissées en dix ans, pour un budget total annuel de 200 M€. Priorité doit, selon eux, être donnée aux surfaces d'au moins 20 ha, afin d'*«encourager les propriétaires à se regrouper»*. *«Aujourd'hui, 2,7 à 3 Mha de terres agricoles seraient "en état d'abandon" en France, soit 10%»* du total, soulignent-ils, reprenant les chiffres d'un rapport du CGAAER du 18 octobre. L'action de reboisement pourrait s'inspirer du programme forestier irlandais (2023-2027), poursuit le rapport. Cofinancé par l'UE, celui-ci encourage la création de forêts par les agriculteurs et propriétaires fonciers via une combinaison d'aides couvrant les frais de boisement de terres agricoles délaissées et de primes compensant le manque à gagner (entre 746 €/ha/an et 1103 €/ha/an sur 15 à 20 années), ainsi que d'incitations fiscales.

Élections des chambres d'agriculture Le scrutin est fixé au 31 janvier 2025

Comme le prévoit un arrêté paru au Journal officiel le 19 avril, *«la date de clôture du scrutin pour les élections des membres des chambres d'agriculture est fixée au vendredi 31 janvier 2025 à minuit»*. Les électeurs des cinq collèges agricoles[1] pourront voter *«dès réception du matériel électoral et jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)»*. Par ailleurs, le texte stipule que la campagne électorale se déroulera du mardi 7 janvier au *«jeudi 30 janvier 2025 à zéro heure»*. D'autres textes sont attendus, avec de possibles réformes sur le mode de scrutin, les règles de financement des syndicats, ou encore la composition du corps électoral.

(1) Chefs d'exploitation, propriétaires, salariés, anciens exploitants, groupements professionnels

// EN IMAGE

Agrilocal Un menu 100 % régal - 100 % local au collège de Saint Valérien

Agrilocal est une plateforme gratuite permettant de mettre en relation, de façon simple et sécurisée, les producteurs et artisans du territoire et les acheteurs de la restauration collective et ce, afin de faciliter un approvisionnement responsable. Cette démarche permet également de renouer des liens de confiance entre producteurs et consommateurs, conforter les exploitations agricoles de l'Yonne et faire la promotion des richesses de notre territoire rural. Le département met en place régulièrement des challenges auprès de ses établissements pour les inciter à passer leurs commandes sur la plateforme et acheter des produits locaux. C'est dans ce cadre que le collège de Saint Valérien a réalisé, le jeudi 11 avril dernier, un menu 100 % Régal - 100 % local. Différents producteurs ont approvisionné le collège et se sont mobilisés pour venir rencontrer les collégiens et échanger sur leur ressenti sur ce qu'ils mangent.



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Derniers ajustements avant examen

Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture devrait être discuté à partir du 13 mai à l'Assemblée nationale. Ces dernières semaines, les députés ont auditionné les représentants des institutions agricoles et des principaux syndicats. La FNSEA en a profité pour préciser sa vision sur ce futur texte.



Ces dernières semaines, les députés ont auditionné les représentants des institutions agricoles et des principaux syndicats. AN

Jusqu'au bout ce texte sera scruté de près par les syndicats agricoles, en particulier par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs qui ont été en première ligne à l'automne et cet hiver pour que le futur projet de loi d'orientation agricole ne soit pas une coquille vide. *« Personne ne doit considérer que, parce que nous ne sommes plus au milieu des autoroutes, le problème est réglé »*, a averti le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, lors de son audition le 10 avril dernier devant les députés de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Stockage de l'eau

C'est parce qu'il manque un certain nombre d'éléments dans ce texte que les deux syndicats font feu de tout bois pour compléter un texte jugé incomplet. *« Ce qui est aujourd'hui sur la table ne nous paraît pas complet »*, a indiqué le patron de la FNSEA dont les services ont déposé une soixantaine d'amendements auprès des parlementaires. Il a pointé plusieurs manques. Premier d'entre eux : une définition précise de la souveraineté agricole et alimentaire. Le syndicat majoritaire souhaite notamment clarifier cette définition pour éviter, que l'agriculture ne soit assimilée ou transformée en bien public. Il propose ainsi de rédiger l'article 1er du Code rural en commençant par cette formulation : *« La protection, la valorisation, le développement de l'agriculture sont d'intérêt général majeur et défendus au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation »*. La FNSEA et JA souhaitent également mettre en cohérence ce texte avec le droit de l'environnement, notamment en ce qui concerne la politique de stockage de l'eau. *« Toute atteinte portée à l'agriculture dans le cadre de la préservation et de la gestion durable des zones humides doit être nécessaire et proportionnée à sa protection qui est également d'intérêt général »*, justifie-t-on dans l'entourage d'Arnaud Rousseau.

Aide au passage de relais

Pour étoffer ce texte sur son volet transmission, la FNSEA demande notamment de *« supprimer le module d'évaluation des principaux déterminants de la qualité et de la santé des sols »* et d'y adjoindre surtout *« un module d'évaluation de la valeur de l'exploitation selon une méthode économique reconnue »*. Car la pérennité d'une installation tient pour une part importante au facteur économique, explique-t-on à la FNSEA. De même a-t-elle déposé un amendement pour une *« aide au passage de relais »* afin de consolider la transmission-installation. *« Cette aide pourrait être allouée aux chefs d'exploitation agricole âgés de 59 ans au moins et ayant exercé cette activité à titre principal pendant une durée fixée par décret, s'ils cessent définitivement leur activité agricole et rendent leurs terres et les bâtiments d'exploitation disponibles pour une installation aidée ou la consolidation d'une installation aidée »*. La FNSEA précise que cette aide pourrait être transitoire, d'une durée de cinq ans au maximum entre activité et retraite. Elle pourrait prendre la forme d'une allocation financière d'environ 1 100 € par mois, en référence au minimum de retraite à 85 % du Smic. Par ailleurs, le syndicat majoritaire n'estime pas nécessaire de créer des groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI) et se montre favorable à privilégier le renforcement de l'existant, c'est-à-dire des GFA mutuels. *« Des groupements initiés de longue date par la profession agricole et qui ne comportent pas le risque de spéculation et donc de renchérissement du foncier »*, explique-t-on à la FNSEA.

> ***« Personne ne doit considérer que, parce que nous ne sommes plus au milieu des autoroutes, le problème est réglé »***

Définition de la haie

Sur le volet compétitivité et transmission-installation, la FNSEA et JA souhaitent alléger *« la fiscalité applicable aux bénéficiaires d'une transmission à titre gratuit de biens ruraux loués par bail à long terme lorsque ces bénéficiaires s'engagent à les conserver pour une longue durée »*. De même souhaitent-ils augmenter le taux d'exonération permanente des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, en le faisant passer de 20 % à 50 %. Les deux syndicats veulent voir ces dispositions incluses dans l'actuel projet de loi. *« Tout ce qui concerne la fiscalité, nous dit-on, sera reporté au prochain projet de loi de finances, tout ça nous paraît fort loin, dans un futur incertain »*, avait déclaré Arnaud Rousseau le 10 avril devant les députés. Enfin parmi d'autres éléments quasi-dirimants, la FNSEA regrette que le projet de loi n'apporte pas de véritable simplification sur les haies (article 14 du PLOA). Sur ce seul chapitre, la FNSEA a déposé onze amendements, visant notamment à *« clarifier la définition de la haie, en s'appuyant sur celle de la PAC »*, à simplifier les démarches administratives ou encore *« à ne pas appliquer systématiquement la compensation environnementale pour toute destruction de haie »*.

Christophe Soulard

abeille ASSURANCES

Agence de Chablis

Assurez votre avenir avec ceux dont c'est le métier.

VOTRE AGENT GÉNÉRAL

Myriam MADELIN

N° Orias : 15000626 - www.orias.fr

3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis

03 86 33 44 52

chablis@abeille-assurances.com

DÉPARTEMENTS

// JARDINS DE LA CROISIÈRE

Le bon travail continue d'être mené

L'assemblée générale des Jardins de la Croisière a eu lieu le mercredi 17 avril, dans les locaux de la MFR de Gron. L'occasion pour l'association de faire le bilan de leurs activités sur l'année 2023 en ce qui concerne l'insertion, les chantiers verts et le maraîchage biologique.

Lors de l'assemblée générale des Jardins de la Croisière, qui a eu lieu le mercredi 17 avril, à Gron, Michel Jouan, le président de l'association, a rappelé que « *le plan de développement et le changement d'échelle réalisés en 2017-2021 ont permis de consolider le modèle économique de l'association. Nous avons pu développer nos activités économiques, nous constituer des fonds propres (grâce à six exercices bénéficiaires), de redimensionner les locaux, ainsi que d'étoffer l'équipe de permanents et d'augmenter le nombre de salariés en transition professionnelle* ».

Après cette période dynamique de fort développement, les Jardins ont voulu retrouver un nouvel équilibre en intégrant les nombreuses évolutions du modèle : de nouvelles charges (avec de nouveaux bâtiments, les nécessaires mises aux normes, l'extension du jardin et l'achat de matériel), une équipe de permanents étoffée et un travail d'accompagnement vers l'emploi satisfaisant.

Toutefois, début 2023, le contexte économique mondial et la crise du monde agricole laissaient présager certaines difficultés, en particulier pour les hausses annoncées sur les énergies et les matières premières. Si la baisse du chômage a permis à beaucoup de retrouver un emploi, ce qui réjouit l'association, « *les personnes orientées vers les Jardins de la Croisière, en 2023, sont des personnes sans emploi depuis longtemps, cumulant les freins à l'insertion. Il n'a donc pas été facile d'accompagner nos salariés vers les offres d'emploi du territoire. Dans ce contexte morose, nous sommes malgré tout satisfaits, à la fois de nos résultats d'insertion et de l'évolution de nos deux activités économiques (les chantiers verts et le maraîchage bio)* ».

53,85 % de sorties dynamiques

Concernant l'insertion, les Jardins de la Croisière ont obtenu 53,85 % de sorties dynamiques, malgré le contexte difficile. Quant aux activités économiques, « *nous avons poursuivi notre développement avec une augmentation de 10 % de notre chiffre d'affaires. Aussi, nous avons obtenu un résultat comptable légèrement bénéficiaire qui a permis de supporter les fortes augmentations de nos charges* », poursuit Michel Jouan.

Au niveau de l'activité des chantiers verts, l'association est intervenue dans les quatre communautés de communes du nord de l'Yonne (Yonne nord, Gâtinais en Bourgogne, Vanne et Pays d'Othe, et communauté d'agglo du Grand Sénonais), ainsi qu'auprès de 11 mairies (Chéroy, Villebougis, La Chapelle-sur-Oreuse, Collemiers, Paron, Villeneuve-sur-Yonne, Sens, Voisines, St-Denis-les-Sens, Soucy et Saint-Clément). Au total, les Jardins de la Croisière sont intervenus auprès de clients sur 39 communes, comprenant des collectivités, des associations, des bailleurs, des particuliers, des entreprises et la SNCF.



L'assemblée générale des Jardins de la Croisière a eu lieu le mercredi 17 avril, à Gron.

Sur l'activité du maraîchage biologique, la production reste très diversifiée, avec de nouvelles productions comme les champignons, les asperges, le kiwano, la choucroute, le jus de citron, ou encore le gingembre.

Les produits sont d'ailleurs à retrouver à la boutique des Jardins de la Croisière (5 Chemin de la Croisière à Sens) ouverte six jours par semaine, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.

Enfin, l'association a pu bénéficier d'un accompagnement (par le cabinet Simpl and Co) dans le cadre du DLA (dispositif local d'accompagnement) ce qui va permettre d'engager un plan de pérennisation pour les années à venir.

Christopher Levé

// SAISONNIERS

Axéréal recrute

Le recrutement saisonnier chez Axéréal commence.



Axéréal / Annon

Les postes saisonniers d'Axéréal sont disponibles sur : https://www.axereal.com/carrieres

Comme chaque année, les activités agricoles du groupe Axéréal accueilleront 900 saisonniers, avec les premières intégrations au printemps, puis, plus intensément durant les moissons d'été. C'est donc le moment de postuler aux divers postes proposés sur https://www.axereal.com/carrieres

Étudiants en renfort des équipes des silos durant les moissons, chauffeurs pour la prestation d'arrachage de pommes de terre et de betteraves, postes dans les sites de semences… 900 opportunités sont à saisir dans les divers secteurs du groupe et basées en grande région Centre-Val-de-Loire, Île-de-France, Normandie ou encore Auvergne-Rhône-Alpes. La plupart des postes sont ouverts à partir de 18 ans, idéalement avec le permis B et véhiculés. Pour certains métiers, les permis EC/EB/FIMO/FCO sont des atouts.

Chloé Monget

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

En forme olympique

Des apprentis BTS Acse de la MFR de Quetigny sont partis en Grèce dans le cadre d'une mobilité européenne. Au programme : des stages en exploitations laitières mais aussi le passage de la flamme des JO, à proximité d'Olympie !

Ils sont rentrés le week-end dernier avec des petits yeux, mais aussi plein d'étoiles à l'intérieur ! Les BTS Acse première année de la Maison familiale de Quetigny étaient en stage en Grèce depuis deux semaines. « *C'est la première fois que nos jeunes se rendent dans ce pays. Nos BTS ont déjà fait un certain nombre de destinations européennes depuis une quinzaine d'années, mais jamais celle-ci* », indique Sophie Chainey, directrice de l'établissement. Cette mobilité était préparée depuis près d'un an par les formatrices Kristie Merlin et Christelle Desloire, qui s'étaient elles-mêmes rendues sur place pour recruter les futurs maîtres de stage de leurs apprenants. « *Quatre exploitations laitières ont accueilli nos jeunes durant près de deux semaines, autant de groupes de stagiaires avaient été préalablement constitués. Tout se passait à Gastoúni et aux alentours de cette ville située sur la côte ouest du pays* », précise Sophie Chainey. Sur place, les apprentis ont parlé anglais et découvert des conditions de travail très différentes des leurs. Dans un registre « *loisirs* », les Côte-d'oriens ont eu la chance d'assister au passage de la flamme olympique, qui venait tout juste d'être allumée. « *Olympie est à moins de 50 km de là où ils hébergeaient. Ce moment historique marquera sans nul doute leur séjour* », fait remarquer la directrice de la MFR. Sophie Chainey ajoute que les BTS DATR (Développement, animation des territoires ruraux) sont eux aussi concernés par une mobilité européenne, avec des stages réalisés au Luxembourg, en Allemagne, en Italie, en Belgique ainsi qu'en Espagne.

AG



Le groupe de Côte-d'oriens a vécu une expérience très enrichissante, du 7 au 20 avril.

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA 58

58 Ajustements obligatoires

Le 11 avril, lors de l'assemblée des JA 58, une table ronde était proposée pour discuter d'une question : *« La France a-t-elle encore besoin de ses paysans ? »*.

Suite aux manifestations agricoles de début d'année, aux annonces gouvernementales et aux accords de libres-échanges ayant pu être signés, l'avenir agricole peut sembler trouble pour certains. Dans ce contexte économique et social particulier, les JA 58 proposaient une table ronde autour d'une question : *« La France a-t-elle encore besoin de ses paysans ? »*, lors de leur assemblée générale du 11 avril à Nevers.

« Cette interrogation émane d'un paradoxe sociétal : le regard de la majorité de la société est favorable à l'agriculture française sans pour autant changer ses habitudes de consommation. En parallèle, le nombre d'exploitants diminue dans l'Hexagone, et dans la Nièvre. Pour celle-ci, environ 15 000 vaches ont été perdues en six ans. En plus de tout cela, se pose la question de l'adaptation aux enjeux climatiques et aussi au manque de main-d'œuvre dans des exploitations toujours plus grandes » introduit Étienne Bourgy, chargé de mission Énergies à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, et animant les débats entre : Thomas Lemée, président des JA BFC et exploitant à Saint-Agnan, Ludovic Guyard, exploitant à Saizy et président du Service de remplacement 58, Magalie Bernard, directrice de la FDSEA 58, et Pierre Crouzet, directeur *« Risques climatiques émergents »* chez Groupama.

Une alliance à trouver

Pour Thomas Lemée : *« Les défis de l'avenir sont énormes et nombreux. Et, il est temps de se poser les bonnes questions et de revoir nos systèmes d'exploitation. Aujourd'hui, les jeunes ont de plus en plus de mal à reprendre les fermes, et ne veulent plus se sacrifier pour elles. Ils veulent avoir une vie, et notre système actuel ne colle plus à leurs aspirations notamment face au temps de travail »*. Sur ce point, Étienne Bourgy pointe : *« Ce qui est vrai pour les jeunes chefs d'exploitants, l'est aussi pour les salariés »*, et Ludovic Guyard de rebondir : *« Le service de remplacement peut être une solution ponctuelle ou plus régulière pour les exploitants ayant besoin de main-d'œuvre. Cela peut également être un premier emploi pour un jeune, avec des horaires fixes, puisque nous sommes à 35 heures pour les contrats ; offrant aux salariés un certain temps libre pour poursuivre leurs projets personnels. Ce point est désormais une demande récurrente, et non négociable, chez les salariés »*. Mais, qui dit salariat, dit rémunération…

Rémunération et communication

Ludovic Guyard stipule : *« Pour avoir un bon salarié, il faut des fonds – qui sont compliqués à trouver dans certaines exploitations. Des leviers existent pour en débloquer, mais il y a du travail à faire. Je pense à l'application de la loi Égalim, et la loi climat et résilience. En parallèle, le consommateur a une certaine responsabilité via l'acte d'achat »*. Parmi les nouveaux débouchés, le stockage carbone a été évoqué mais : *« pour l'instant, nous sommes à 30 euros /t carbone, autant dire rien. Et, pour une question d'image, les grands groupes préfèrent aller dans d'autres pays pour cela… pour l'instant cela n'est pas une option pour avoir une plus-value »* pointe Ludovic Guyard. Thomas Lemée développe : *« Comment attirer les jeunes dans les exploitations où la rentabilité n'est pas assurée ? Si le chef d'exploitation ne peut pas se dégager de salaire, malgré une charge de travail très importante – notamment en élevage – comment lui donner envie de s'engager dans cette voie ? Il faut donc montrer les débouchés pour les attirer. En plus, les enfants d'exploitants agricoles ne suffisent plus à faire le renouvellement, il faut donc attirer de nouvelles personnes »*. Pour ce dossier de la communication, Magalie Bernard rappelle que des interventions sont faites : *« dans les collèges, lycées mais aussi maternelles, afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux métiers agricoles et para-agricoles. En plus de cela, le site l'agriculture recrute (https://www.lagriculture-recrute.org/) permet de mettre en relation les employeurs et salariés dans ces domaines-là »*.

Climat peu clément

Si la rémunération est donc synonyme d'avenir pour l'exploitant et le salarié, elle est également un pan indispensable pour faire évoluer les fermes face au changement climatique, selon Thomas Lemée : *« Nous devons investir dans les bâtiments ou nos pratiques afin de pouvoir atténuer et/ou assurer les conséquences des aléas climatiques. Face à ce que nous avons vécu ces dernières années, cela semble non négociable si nous souhaitons continuer à avoir une agriculture française de qualité »*. Pour ce sujet du changement climatique, Pierre Crouzet, évoque l'avenir : *« Dans la Nièvre, les deux éléments les plus impactants sont la sécheresse (retrait des argiles) ou encore les épisodes forts de grêle… Nous n'avons aucun recul sur ce qui peut arriver ensuite ; complexifiant notre travail d'établissement des probabilités pour la mise à niveau de nos assurances. Pour ce bouleversement, deux options sont possibles pour la tarification : le mutualisme ou la personnalisation du risque. Dans les deux cas, la tarification augmentera puisque les sinistres aussi. À l'avenir, la prévention sera prise en compte, comme le positionnement de bâche anti-grêle par exemple. Nous devons imaginer le monde demain et, pour le moment, cela est compliqué car nous n'avons pas de visibilité sur ce qui nous attend »*. Thomas Lemée conclut : *« nous devons trouver des solutions à toutes les problématiques évoquées avec en ligne de mire le dénominateur commun : la rémunération »*.

Chloé Monget



Les défis de l'avenir sont énormes et nombreux.

// FÊTE DÉPARTEMENTALE

21 C'est dans un mois !

Les Jeunes agriculteurs organisent la fête départementale le 26 mai à Is-sur-Tille.



L'affiche de l'évènement.

Elle approche à grands pas : la fête départementale se tient dans un mois jour pour jour, au circuit autocross d'Is-sur-Tille. *« Tout se présente bien pour le moment, nous sommes dans les temps »*, assure Antoine Fouchet, président du canton qui organise l'évènement avec les membres du bureau de JA21. Thibaut Aubry, le président de la fête, se félicite de *« l'aval »* de la préfecture pour la course de C15 : *« Les inscriptions suivent leur cours depuis cette autorisation, tout le monde est le bienvenu, il faut nous contacter ! »*. Les inscriptions concernent également les futurs concessionnaires, sponsors, partenaires et mécènes qui souhaitent rejoindre le mouvement, sans oublier les producteurs qui désirent participer au marché. *« Ce dernier sera orchestré par Bienvenue à la Ferme. Le réseau de producteurs fermiers gérera également le déjeuner »*, précise Antoine Fouchet.

La com' bat son plein

La communication autour de l'évènement passe actuellement la vitesse supérieure avec un nombre grandissant de posts sur les réseaux sociaux. Une chanson *« made in JA »* est en mode *« confection »*. Et comme à chaque édition, les différents cantons JA sont invités à réaliser des structures de paille le long des axes routiers. *« L'opération a été lancée le week-end dernier. Les photos de chaque équipe sont ou seront prochainement publiées sur Facebook, le cliché qui rencontrera le plus grand succès sera récompensé »*, ajoutent les membres de l'organisation. Certains l'auront peut-être remarqué : le panneau Is-sur-Tille est à l'envers sur l'affiche de l'évènement. *« L'idée est de faire la fête le 26 mai, de passer tous ensemble un moment très convivial, mais il ne faudra pas oublier que le monde agricole est toujours en difficulté »*, insiste Thibaut Aubry. Le président de la fête et son équipe mettront en place plusieurs panneaux informatifs en marge des festivités : *« nous voulons que les visiteurs repartent chez eux avec quelques informations importantes à nos yeux. Nous mettrons par exemple l'accent sur les importations, sur les marges réalisées sur une baguette de pain… Il y a beaucoup de choses à dire et redire ! »*.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// FROMAGES

Le chaource, une filière résiliente

Le « frémissement » ressenti côté ventes sur la deuxième moitié de 2023 et début 2024 redonne un peu de baume au cœur à une filière qui a traversé des moments compliqués. La qualité de la production et les efforts de communication de l'AOP sont des gages de réussite sur le long terme.



Le Chaource, produit notamment grâce à des éleveurs laitiers de l'Yonne, retrouve des couleurs sur le marché.

Deux semestres assez différents l'un de l'autre auront marqué l'année 2023 pour l'AOP Chaource. Le premier s'est inscrit dans la lignée de 2022 qui avait donné quelques sueurs froides aux acteurs de la filière avec une baisse des volumes vendus (4 %) et des charges en nette augmentation dues à une inflation galopante (coûts de l'énergie, achats courants, matériels, emballages, transports…) venant fragiliser tous les maillons sans exception. Les six derniers mois ont été en revanche porteurs de signaux plus rassurants, avec la confirmation d'un « frémissement » également observé au fil du premier trimestre 2024. *« Malgré la baisse des volumes enregistrée au final sur 2023 (2 %), nous avons quelques raisons d'être un peu plus optimistes aujourd'hui. D'abord parce que les consommateurs sont attachés à nos productions et ils le prouvent. Leur fréquence d'achat s'est réduite certes, mais ils ne se détournent pas d'un produit dont la qualité est reconnue. Ensuite parce que, en parallèle, une reprise se dessine sur nos marchés export »*, expliquait Didier Lincet à l'issue de l'assemblée générale du Syndicat de défense du fromage de Chaource tenue dans la localité éponyme le 27 mars. Une AG que l'on pourrait qualifier de mi-figue mi-raisin au bout du compte. Devant une belle assistance, le président de l'AOP assurait que la filière avait *« démontré sa résilience »*. *« Le prix du lait a été revalorisé dans des proportions plus élevées que les années précédentes et le prix des fromages également, comme l'atteste l'observatoire économique établi par KPMG »*, indiquait-il, en se disant convaincu qu'il faut *« garder le cap »*, tant sur la qualité du lait que du fromage. *« Pour l'un comme pour l'autre, nos règles de production constituent un socle sur lequel nous devons nous appuyer collectivement afin de mieux valoriser toute notre filière, et ainsi résister aux crises, et permettre la transmission de ce patrimoine régional aux générations futures »*.

La question des successions et transmissions

Lors des questions diverses, sur ce thème spécifique de la transmission, Didier Lincet et le vice-président du syndicat, Pascal Coutord, sont justement montés au créneau devant les représentants des élus politiques présents. *« Pascal les a titillés sur le fait que la succession et la transmission des exploitations forment une problématique lourde, tant fiscalement qu'administrativement et qu'il serait temps pour l'État de se pencher sur la question si l'on veut que des jeunes puissent continuer à produire du lait et du Chaource dans nos régions. S'il n'y a plus de lait dans dix ans, il n'y aura plus de fromage non plus ! Or, on n'est pas face à une situation imprévisible, telle la crise Covid ou le déclenchement de la guerre en Ukraine. La pyramide des âges on la connaît, c'est mathématique, et dans la décennie qui vient il va falloir favoriser et réussir le renouvellement de génération »*. Au syndicat, le renouvellement, plus aisé à mettre en œuvre, s'est opéré au niveau du poste de salarié permanent. *« Anne-Lise Soulignac a quitté ses fonctions fin décembre 2023 et nous la remercions pour tout le travail accompli, parfois dans des conditions difficiles, pour son dévouement et son courage. Marine Schmitt lui succède et nous lui souhaitons la meilleure intégration possible au sein de notre filière »*, a conclu Didier Lincet dans son rapport moral.

Philippe Schilde

Chiffres-clés 2023

- 54 exploitations habilitées fin 2023 (une de moins qu'en 2022)
- 35 735 327 litres de lait collectés (- 3,23 %)
- 15 794 439 litres transformés (- 4,3 %)
- 2 436 tonnes d'AOP chaource produites (- 2,3 %)

Autonomie fourragère et protéique : élargir la boucle locale

L'étude menée par la filière avec AgroParisTech sur la mobilisation de ressources locales est, pour partie, terminée. *« Nous constituons une filière pilote dont les activités autour de l'autonomie fourragère et protéique doivent pouvoir être dupliquée ailleurs. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin qu'avec la luzerne (déshydratée, stockées spécifiquement et remise aux éleveurs) et la betterave (pulpe tracée en lien avec la sucrerie d'Arcis, dans l'Aube) en élargissant la boucle avec d'autres productions locales, par exemple avec les tourteaux de colza, les pois et les féveroles. Et pourquoi pas avec du soja puisque des éleveurs en ont implanté, avec une belle récolte en 2023, même si nous savons que l'adaptation de cette culture à notre région reste fragile. »*

Des efforts de communication utiles

Pour surmonter un *« contexte économique pas évident »* **le travail engagé sur la notoriété du Chaource, via la communication et les partenariats, a été important, voire prépondérant, selon Didier Lincet.** *« Les tendances plus favorables que nous observons sont la résultante des opérations menées à tous les niveaux, que ce soit sur le plan national avec la CNAOL, à l'échelle de notre appellation Chaource et dans les entreprises elles-mêmes »*, **soutient le président de l'AOP, dont la propre marque a fait sa publicité dernièrement sur les écrans de France3. Sur le terrain, parmi les opérations qui montent en puissance et donnent de la visibilité au produit figure la Chaource-Week. La troisième édition, en octobre 2023 a vu le nombre de restaurateurs passer de 80 à 125 et permis de toucher près de 23 000 personnes en Champagne-Ardenne et en Bourgogne. Une mise en avant du fleuron fromager, bien relayée sur les réseaux sociaux, à étendre encore.**

// RACE BRUNE

Elles reviennent d'Autriche

Six vaches de Côte-d'Or se sont rendues au concours européen de la race Brune, les 13 et 14 avril dans le Tyrol.

La Côte-d'Or était très bien représentée les 13 et 14 avril à Imst, en Autriche, à l'occasion du concours européen de la race Brune. Les six vaches françaises provenaient même toutes du 21 ! Trois animaux appartenaient au Gaec Changarnier de Montmoyen, deux autres au Gaec Loosli de Chazeuil et le dernier venait du Gaec du Thorey, à Quemigny-sur-Seine. La délégation côte-d'orienne était composée d'une petite dizaine de personnes dont Gaëlle Della Casa, 21 ans. Étudiante en agronomie et en biologie à Lyon, cette fille d'éleveurs de Fontaines-en-Duesmois a vécu une très belle expérience en participant à la préparation et à la présentation des vaches, ainsi qu'à la traite. *« Cinq pays prenaient part à la compétition : l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et donc France, avec la présence, au total, de 205 vaches ! Le concours national autrichien se tenait en parallèle »*, informe l'apprentie de Victor Matrat, à Prusly-sur-Ource. Pour mémoire, ce rendez-vous européen se déroule tous les quatre ans, les dernières éditions avaient eu lieu en Italie en 2020 et en France, en Lozère, en 2016.



Guillaume Moy Photographies

La photo souvenir avec les Côte-d'oriens et l'équipe de BGS.

Du très lourd

La grande championne européenne n'est malheureusement pas française, la Brune lauréate est originaire de Suisse. Les vaches de Côte-d'Or n'ont toutefois pas démérité en se hissant parfois à de très bonnes places dans des sections très relevées et composées à chaque fois de 14 à 16 animaux. Rigata, la Brune de Gérald Étienne et de ses deux enfants Enaël et Jules (Gaec du Thorey), a fait sensation en terminant troisième de sa section. Nova et Rubarbe, du Gaec Changarnier, obtiennent pour leur part une 5e et une 6e place. Suze, du Gaec Loosli, termine au huitième rang. *« De très belles vaches ont défilé sur le ring, c'était très impressionnant. La victoire de la Suisse n'est pas une grande surprise, nous nous en doutions compte tenu de leur niveau »*, confie Gaëlle Della Casa. La Côte-d'orienne salue la performance de Rigata : *« elle a impressionné les éleveurs étrangers, certains ont même voulu l'acheter ! Il faut dire qu'elle termine juste derrière la championne et la réserve championne, ce n'est pas rien »*. Sur place, la délégation du 21 a été rejointe par des *« supporters »* français, venus en bus le dimanche, jour du concours : *« nous avons tous passé un excellent moment. La Brune est une grande famille, très soudée. Nous avons désormais les yeux rivés vers notre prochain concours, « chez nous », lors des journées chatillonnaises »*.



Gaëlle Della Casa, fille d'éleveur à Fontaine-en-Duesmois, a participé à l'aventure.

AG

// SECTION DES ANCIENS DE LA FDSEA 58

Les clefs contre la fraude

Le 9 avril, au Papy's à Varennes-Vauzelles, la section des anciens de la FDSEA 58 organisait pour ses adhérents une matinée d'échanges sur la fraude, avec une visite plus ludique l'après-midi.

Afin d'alerter sur les diverses cinématiques de fraudes en cours actuellement, la section des anciens de la FDSEA 58 proposait à ses adhérents une matinée d'échanges sur le sujet, en partenariat avec le Crédit Agricole Centre Loire. Ainsi Damien Charier et Adélaïde Forsans (service analyse moyens de paiement du Crédit Agricole Centre Loire) ont procédé à la présentation de différentes situations rencontrées ces dernières années. Ils précisent : *« Avec la mise en place de l'authentification forte, les fraudeurs s'attaquent désormais de moins en moins à la technique mais plus à l'humain. Notre travail en matière de fraude doit donc continuer pour trouver des moyens de contrer les personnes malveillantes, tout en poursuivant nos actions de prévention auprès de nos clients. De plus, nous sommes en veille constante sur les modes opératoires des fraudeurs afin d'avoir les outils à opposer à leurs manœuvres ».*

Afin que tout soit clair, les intervenants ont rappelé la différence entre fraude et arnaque : *« la fraude est une démarche effectuée à votre place. L'arnaque, de son côté, c'est vous qui êtes à l'origine des achats, par exemple, mais là, le service n'est pas rendu ou ne correspond pas au service payé. La différence est importante car les suites en cas de contestation ne seront pas les mêmes. C'est pour cela que dès que vous contestez un élément de paiement ou un mouvement bancaire, il est nécessaire de préciser dès les premiers échanges si vous êtes ou non à l'origine de ceux-ci ».*

Vigilance et conseils

Parmi les points de vigilance à avoir, les intervenants ont pointé les liens présents dans les mails : *« Il ne faut jamais cliquer sur ces derniers si vous n'êtes pas sûrs de la provenance. Nous préconisons de toujours passer par le site officiel pour faire une démarche, même pour une simple mise à jour de vos coordonnées. En effet, les fraudeurs peuvent, grâce à ces liens insérés dans des mails, récupérer vos données. Pour vos comptes dématérialisés divers et variés nous vous conseillons de changer régulièrement de mot de passe : plus il sera compliqué, plus les fraudeurs auront du mal à le récupérer ».* Un autre conseil a été martelé durant la rencontre : *« Consultez vos comptes régulièrement. Plus vous faites une contestation tôt, plus les conséquences peuvent être minimisées ».* Enfin, les intervenants ont alerté les adhérents de la section des anciens sur les proches : *« nous rencontrons de plus en plus de personnes âgées ayant des mouvements vers des sites marchands tels qu'Apple, Amazon, PlayStation etc. Ils contestent, mais après vérification ces transactions sont faites par des proches, comme des petits enfants… Une vigilance à ce niveau-là est donc nécessaire ».* L'intervention s'est clôturée sur les appels téléphoniques malveillants : *« les fraudeurs peuvent désormais récupérer les numéros de téléphone officiels et vous contacter avec. Ils seront alors très insistants dans leurs demandes en appuyant fortement sur l'urgence d'une situation. Dans ces cas-là, ne donnez aucune coordonnée bancaire ou aucun papier officiel. Ils peuvent être très convaincants donc attention ! ».*



La section des anciens de la FDSEA 58 s'est réunie le 9 avril pour discuter de la fraude bancaire.

À la fin de la matinée une pause méridienne a été observée avec un repas partagé entre les adhérents de la section avant de se rendre à la brasserie Rur'Ale (brasserie Robiche à Parigny-les-Vaux) et à la cave du Domaine de Poulanges (cave à vins à Parigny-les-Vaux) pour des visites. Yves Delfolie a aussi rappeler le départ de Catherine Dupont, s'occupant auparavant de la section. Pour mémoire, elle est remplacée par Casandra Deperchin, animatrice de la section bovine de la FDSEA 58 en parallèle.

Chloé Monget

// ÉTUDE TERROIR DE L'AIRE AOC DE POUILLY

La précision des découvertes

L'étude terroir réalisée sur l'aire AOC de Pouilly a été dévoilée, le 27 mars ; Augustin David, vice-président du syndicat viticole de l'aire AOC de Pouilly, décrit les grandes lignes.

Réalisée par Adama Terroirs viticoles, l'étude de sol de l'aire AOC de Pouilly a été présentée le 27 mars, à Pouilly-sur-Loire devant une salle composée de vignerons, de techniciens et de partenaires – dont certains ont participé au projet depuis ses prémices.

Grâce à plus de 480 sondages à la tarière (environ 2 à 6 sondages /ha - norme Afnor) et plus de 1 350 observations de surface (sols et topographies) ainsi que 54 fosses pédologiques, les informations qui en découlent sont d'une *« grande précision »* insiste Augustin David, vice-président du syndicat viticole de l'aire AOC de Pouilly, et ajoute : *« L'appellation avait déjà fait l'objet d'une étude de ce type il y a environ 15 ans, mais les informations n'étaient pas autant détaillées ».*

Deux piliers majeurs

Pour lui, les deux grands points à retenir sont l'histoire géologique et le nombre de terroirs. En effet, les relevés ont permis de comprendre pourquoi certaines zones de l'aire AOC de Pouilly (notamment vers Saint-Andelain) présentaient des dépôts sableux. *« Grâce aux données et aux analyses d'Adama Terroirs viticoles, nous savons désormais que cela est dû à l'ancien lit de la Loire présent dans ce secteur il y a environ 19 millions d'années. Cela montre le lien étroit entre l'appellation et ce fleuve qui influence forcément les vins : les sols sablonneux permettent d'obtenir des vins plus aromatiques et moins minéraux que ceux en silex par exemple. Pour l'avenir, nous essayerons d'avoir une attention particulière sur ce point afin d'avoir une connaissance encore plus fine des profils aromatiques de l'appellation puisque désormais les limites entre les diverses zones géologiques sont très ciblées ».*

Ces dernières ont ainsi permis de déterminer une nouvelle cartographie des sols et sous-sols, avec l'identification de 11 terroirs spécifiques : *« Autrefois, nous en connaissions sept. Avec onze, la diversité de l'appellation, déjà connue, est encore plus distinctive »* se réjouit Augustin David.

Unicité à faire connaître

Avec toutes ces informations, l'appellation souhaite mettre en place des éléments de communication : *« pour les vignerons mais aussi pour les clients »* stipule Augustin David. En effet, il évoque : *« la création d'une carte dynamique en ligne et accessible à tous, dans l'esprit de Géoportail, permettant de voir avec précision les informations récoltées par Adama sur l'appellation. En sus, nous réaliserons des outils de communication (plaquettes papiers et numériques) afin de retracer tout cela. Nous mettrons aussi en lien ces éléments avec l'étude climat (1) qui a été effectuée sur l'aire AOC en complément. Pour nous, c'est une vision globale qu'il faut faire connaître afin de montrer que nos vins sont spécifiques et découlent à la fois d'une histoire géologique singulière mais également de pratiques s'adaptant à nos terroirs et nos climats. Tous ces éléments associés offrent un gage de fiabilité, de traçabilité et de qualité pour nous et notre clientèle ».* Il conclut : *« ce projet d'envergure est ambitieux et unique par sa précision, puisqu'à ma connaissance aucune appellation n'a réalisé une étude aussi poussée en matière de terroir et de climat. L'aire AOC de Pouilly est unique, à nous, vignerons, de le faire savoir ».*

Chloé Monget

1. Voir TDB n°1669.

Partenaires

Pour rappel, le partenaire technique pour l'étude de sol est Adama Terroirs viticoles, et pour l'étude climatique : IUVV de Dijon et l'ESA d'Angers ainsi que la Sicavac. Ces études ont été soutenues financièrement par le Conseil régional, le Conseil départemental et le Pays Val de Loire.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// YONNE TOURISME

Cap sur Paris 2024

L'assemblée générale de Yonne Tourisme a eu lieu le mardi 9 avril, à Sementron. À cette occasion, l'agence et sa présidente Isabelle Froment-Meurice ont mis en avant les actions menées à l'aube des JO de Paris 2024.



Julien Yonne Tourisme

L'assemblée générale de Yonne Tourisme a eu lieu le 9 avril, à Sementron.

À moins de 100 jours de l'ouverture du plus grand événement sportif mondial, l'Yonne souhaite capitaliser sur les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 « *pour renforcer sa notoriété et accueillir sportifs et visiteurs* », comme l'indique Yonne Tourisme, surtout lorsque l'on sait que la capitale de l'hexagone se trouve à seulement une petite heure du département.

Dans cet objectif, Yonne Tourisme, mobilisée aux côtés du Département et du CDOS 89 (comité olympique et sportif de l'Yonne), mène plusieurs actions. Celles-ci ont été rappelées lors de l'assemblée générale de l'agence qui a eu lieu le mardi 9 avril, à Sementron. On retrouve donc la promotion de l'Yonne sur les dix journées « Ensemble vers 2024 » organisées par les territoires icaunais avec le soutien du CDOS 89 et du Département pour valoriser leurs richesses associatives, culturelles et sportives ; le déploiement d'un plan de communication d'ampleur visant à inciter les parisiens et les spectateurs des JO à venir se ressourcer et séjourner dans l'Yonne (l'occasion de promouvoir également le passage de la flamme le 11 juillet dans sept villes étapes icaunaises) ; et l'accompagnement des professionnels et acteurs du tourisme par la diffusion des fiches marchés pour mieux connaître les spécificités des touristes étrangers, ainsi que par l'accompagnement à la création de la formation « Sport et Tourisme » organisé par le CDOS 89 pour permettre une sensibilisation aux particularités du tourisme sportif.

L'Yonne en vogue auprès des touristes

Outre l'actualité olympique, d'autres sujets ont été abordés lors de cette assemblée générale. Yonne Tourisme a d'abord rappelé que « *l'année 2023 a confirmé la hausse de la fréquentation touristique amorcée depuis la fin de la crise Covid dans l'Yonne avec + 6,5 % de progression des nuitées par rapport à 2022 et ce malgré un contexte économique et géopolitique tendu* ». L'agence a aussi mis en avant le fait d'être « *très mobilisée sur les actions menées par le Département, notamment dans la démarche de labellisation « Grand site de Vézelay » et plus spécifiquement la mise en place d'un observatoire touristique dédié au périmètre, en lien avec l'office de tourisme du Grand Vézelay* ».

Yonne Tourisme participe également « *à la réflexion stratégique du Département visant à renforcer l'attractivité résidentielle de l'Yonne, en partenariat avec les territoires* ».

Christopher Levé

Un premier prix pour Yonne Tourisme

Lors du salon de presse « Partir en France », organisé par ADN Tourisme en janvier, Yonne Tourisme a reçu le 1er prix du concours national du meilleur dossier de presse de destination 2024. Un prix décerné à l'unanimité par le jury composé d'experts de la presse nationale.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Turn-over à Pouilly

Une nouvelle conseillère bâtiment est en poste à l'antenne de Créancey.



Léa Grey (à gauche) succède à Cloé Bligny.

Elle « *récupère* » les missions de Cloé Bligny, en partance pour l'expertise agricole : Léa Grey est la nouvelle conseillère bâtiment de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Cette jeune femme de 20 ans, fille d'agriculteurs dans le secteur de Mirebeau-sur-Bèze, est en poste depuis fin février pour travailler sur des dossiers du Plan stratégique national (ex-PCAE). Le conseil technique fait aussi partie de ses compétences. Léa Grey « *plancher*a » en parallèle sur la thématique de l'eau, en particulier l'abreuvement des bovins. Actuellement en « *tuilage* » avec Cloé Bligny, la Côte-d'orienne avait déjà travaillé à la Chambre d'agriculture, lors d'un CDD de six mois consacré aux contrats de moutarde et à l'irrigation, mais aussi au GDS de Côte-d'Or pendant deux ans, dans le cadre de son BTS « productions animales » par apprentissage. La nouvelle conseillère informe qu'un appel à projet concernant le volet « *Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique* » sera ouvert du 15 juin au 15 juillet : « *Il ne faut pas hésiter à me contacter en amont afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour déposer le dossier sur Europac. La région nous a indiqué qu'il y aurait également un deuxième appel à projet courant octobre* ».

Léa Grey travaille aussi, en ce moment, sur les demandes de paiements qui sont transmises par la suite à la Région, pour procéder au paiement des dossiers.

AG

Contact : 06 80 92 89 65, lea.grey@cote-dor.chambagri.fr



// CAISSES LOCALES GROUPAMA

La fédération de la Nièvre en assemblée générale

Le 27 mars avait lieu l'assemblée générale de la Fédération des caisses locales Groupama de la Nièvre.

L'Assemblée générale de la Fédération des caisses locales de la Nièvre a réuni 80 participants le 27 mars à Chevenon. Elle fut présidée par Isabelle Chopin, présidente de la Fédération des Caisses locales Groupama de la Nièvre, en présence de Jean-Charles Mogenet, président Délégué de Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Francis Thomine, directeur général, de Groupama Rhône-Alpes Auvergne. Ce grand rendez-vous annuel des élus sociétaires a permis de faire le point sur les résultats, les initiatives et les projets en faveur du territoire. Pour rappel, Groupama s'est doté d'un maillage territorial offrant une proximité avec ses clients sociétaires, pour exemple les 20 caisses locales et 14 agences de la Nièvre.

D'après communiqué



Groupama Rhône-Alpes Auvergne

L'assemblée générale de la Fédération des caisses locales de la Nièvre s'est déroulée le 27 mars à Chevenon.

// ENSEIGNEMENT

21

Point d'étape sur le plan Enseigner à produire autrement

L'enseignement agricole public est engagé depuis une dizaine d'années dans un plan national destiné à faire émerger et promouvoir de nouvelles pratiques agricoles. Début avril, l'Institut Agro Dijon a servi de cadre à une journée visant à faire le point sur la seconde phase de ce plan.



Cette journée bilan sur EPA 2 se tenait à l'Institut Agro Dijon.

Préserver les ressources, produire et transformer autrement, consommer autrement, former les citoyens et acteurs de demain : voici les quatre axes selon lesquels s'organise le plan national « Enseigner à produire autrement » (EPA). Lancé en 2014, il en est aujourd'hui à sa seconde phase, entamée en 2020 et qui va se conclure cette année. Le 9 avril, l'Institut Agro Dijon accueillait la journée régionale EPA 2 destinée à faire un bilan d'étape sur les traductions et avancées concrètes de ce plan en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Marquant le dixième anniversaire du lancement d'EPA, 2024 est un moment d'évaluation. C'est ce sur quoi insistait Marion Lhote, de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture : *« Nous avons besoin de voir ce qui marche dans les expérimentations, ce qui ne marche pas et ce qui doit évoluer, en prenant en compte la réalité du changement climatique »*.

L'exemple CA-SYS

Parmi ces expérimentations, Pascal Marget, directeur de l'unité expérimentale du domaine d'Époisses (Inrae Dijon) était venu détailler plusieurs exemples : le projet Dijon Alimentation Durable dans lequel l'Inrae est impliqué, et par lequel le « mieux manger » doit promouvoir le « mieux produire », mais aussi la plateforme CA-SYS. Elle permet d'évaluer la faisabilité de systèmes agroécologiques très innovants et en rupture. *« Depuis sa mise en œuvre,* précisait Pascal Marget, *des données sont collectées sur les pratiques agricoles, les rendements, la diversité microbienne des sols, le stockage du carbone… »* Collaborative, elle mêle des agriculteurs, des techniciens, des enseignants, des chercheurs et, chaque année, elle accueille 150 étudiants en BTSA. Cette journée du 9 avril proposait un programme très dense et diversifié au cours duquel étaient abordées les actions EPA 2 conduites en lycées agricoles, l'implantation des haies et leur rôle, la diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques, les ressources pédagogiques permettant d'aborder les transitions agroécologiques, ou la contribution de lycées agricoles à des Projets alimentaires territoriaux (PAT)… Impossible d'entrer dans le détail de toutes ces thématiques mais arrêtons-nous un instant sur une présentation faite sur la sociologie des transitions, afin de comprendre comment ces dernières sont abordées par un milieu agricole plus hétérogène qu'on ne le pense souvent. Claude Compagnone, Floriane Derbez et Nathalie Joly, enseignants-chercheurs au sein de l'Unité mixte de recherche (UMR) Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer) de l'Institut Agro Dijon se sont penchés sur la manière dont les collectifs agricoles sont impliqués dans l'agroécologie.

« Pas de définition unique de la transition »

« On doit constater une chose, expliquait Floriane Derbez : *il n'y a pas une définition unique de ce qu'est la transition. En revanche, il y a une vraie nécessité de reconnaître et valoriser économiquement les agriculteurs qui s'engagent dans des démarches de réflexion sur leurs pratiques liées à la transition. Il faut aussi comprendre qu'on ne peut pas faire peser cette transition sur les seules épaules des agriculteurs. Elle doit reposer sur l'ensemble de la chaîne, jusqu'au consommateur final ».* Nathalie Joly, pour sa part, s'appuyait sur l'exemple d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) constitué en Côte-d'Or qui illustrait la nécessité de disposer d'outils de gestion pour s'engager dans la voie d'une transition, *« faute de quoi,* constatait-elle, *on prend le risque d'aller vers des contentieux et de fragiliser le collectif ».* Enfin, Claude Compagnone pointait la confrontation, dans le cadre de cette transition, entre deux types de rationalité, l'une économique et l'autre sociale. *« il y a, par exemple, le risque d'une fragilisation des liens sociaux si la mise en œuvre de certaines pratiques pourtant vertueuses en matière de transition, vous coupe d'autres collègues agriculteurs. La transition n'est pas qu'une construction technique, c'est aussi une construction sociale. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'intéresser aux milieux sociaux des agriculteurs… »*

Berty Robert

21 89

Aborder les projets en expert et pas seulement en financeur // ÉCONOMIE

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a dressé le bilan de son année 2023. Dans un contexte économique chahuté, la banque a su maintenir son cap en matière de soutien aux investissements. Elle poursuit aussi sa politique de développement interne d'expertises, afin de se positionner en véritable acteur de certains projets et pas seulement en financeur.



De gauche à droite : Jean-Luc Remillet, président de la Caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Emmanuel Vey, le directeur général, Laurent Haro, directeur-général adjoint, et Renaud Chaumier, directeur-général adjoint.

Dans un paysage français marqué, en 2023 par une baisse globale du Produit net bancaire (PNB) de 0,8 % en 2023, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, présidé par Jean-Luc Remillet, a vu le sien progresser de 2,1 % (à 358,6 millions d'euros). Face au contexte d'une inflation qui, même si elle baisse, reste forte, et à la hausse brutale des taux d'intérêt, Emmanuel Vey, directeur général de la caisse régionale, voit dans ce résultat la traduction d'une vraie résilience de l'entreprise liée à la diversité des pistes de développement empruntées (assurances, services bancaires, revenus financiers). *« Face à la hausse des taux, nous avons maintenu le cap en matière de financement,* soulignait-il, *et dans ce contexte difficile et incertain, nous avons obtenu des résultats qui nous permettent d'investir ».* Fin 2024, la caisse régionale aura ainsi investi un total de plus de 200 millions d'euros, dont, notamment, 15 millions dans le fonds CAREst pour lequel elle est associée à quatre autres caisses (Franche-Comté, Alsace-Vosges, Lorraine et Nord-Est). Ce fonds est destiné à accompagner la transformation énergétique des territoires au plus près des besoins locaux. Il pourra, entre autres, participer au financement de projets de production énergétique en lien avec l'agriculture. La banque a ainsi investi dans la société TSE, impliquée dans la canopée agrivoltaïque expérimentale de Verdonnet, en Côte-d'Or, et partenaire de Dijon Céréales. La banque est aussi partenaire de Sécalia, le méthaniseur implanté par Dijon Céréales dans le Châtillonnais.

Nouvelle organisation territoriale

De manière plus générale, avec 482 millions d'euros d'encours de crédit et plus de 522 millions d'euros de financements à moyen terme accordés, les secteurs agricole et viticole de la caisse régionale ont fait preuve d'un fort dynamisme en 2023. C'était là l'une des principales informations délivrées à l'occasion de la présentation, à Dijon le 15 avril, du bilan de l'année du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, mais ce n'était pas la seule. Renaud Chaumier, directeur général adjoint, a détaillé une nouvelle organisation territoriale de la caisse sur les départements où elle opère : Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Yonne, avec un découpage en 36 zones. Ces territoires représentent autant de plans de développement différents que le Crédit Agricole souhaite accompagner. 2024 marque aussi la deuxième année du projet d'entreprise lancé par le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne en 2022 et dont l'un des axes forts est la possibilité pour la banque, de s'appuyer sur des expertises en interne : *« il y a, pour nous,* explique Emmanuel Vey, *la volonté de s'impliquer de plus en plus dans la conception des projets, plutôt que d'en être simplement les financeurs. Dans ce but nous poursuivons notre action de renforcement de nos expertises, notamment vis-à-vis de la clientèle patrimoniale, mais aussi sur les transitions énergétiques, qui concernent, entre autres, les agriculteurs, ou bien encore, sur les questions de transmission d'exploitations ».*

Acteur de l'avenir agricole

Enfin, toujours dans cette volonté de s'impliquer dans les logiques qui animent les territoires le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne aura, en 2023, organisé ses premiers Trophées des Talents de l'Innovation qui ont couronnés, en novembre dernier, deux agriculteurs : Manon Chaillan, apicultrice et fabricante de matériel apicole en Haute-Marne, à Parnoy-en-Bassigny, et Michel Villarmet, du GIE Les Fermes de l'Auxois, qui rassemble des producteurs agricoles de Côte-d'Or. C'est aussi en 2023 que la banque a lancé les premiers cafés de l'installation et de la transmission en agriculture et viticulture, prenant en compte le rôle qu'elle avait à jouer dans les mises en relation et face à l'enjeu du renouvellement des générations. Formule concluante, ces cafés vont se développer dans les quatre départements de sa zone.

Berty Robert



// TABLE RONDE

Des solutions à envisager

Lors de l'assemblée générale régionale des JA BFC, le 12 avril à Nevers, une table ronde était organisée sur le thème « À l'aube du nouveau dispositif d'accompagnement, comment collectivement favoriser des installations viables, vivables et durables ? ».

Afin de répondre à la question : *« comment collectivement favoriser des installations viables, vivables et durables ? »*, une table ronde était organisée dans le cadre de l'assemblée générale régionale des JA BFC, le 12 avril à Nevers. Pour l'occasion, quatre invités étaient conviés : Stéphane Aurousseau, élu JA de 1996 à 2003 et membre de la FNSEA, Camille Rouchon, installée à Bitry (58 – La Bergerie des Martignons), Justine Grangeot, élue JA de Haute-Saône et éleveuse de bovins allaitants à Villiers-le-Sec, Louis Brice, élu JA du Doubs, vice-président installation, installé à Rigney en polyculture-élevage ovin. Le tout fut animé par Jérémy Dufils, chef de service JA national qui introduit les échanges : *« Pour envisager l'avenir, il faut comprendre le passé. Et, parfois, on peut y trouver des idées »*.



La table ronde s'est déroulée durant l'assemblée générale régionale des JA BFC à Nevers le 12 avril.

Passé, présent, futur

Stéphane Aurousseau débute : *« déjà dans les années quatre-vingt-dix, la problématique du renouvellement était centrale. Via les diverses actions (création du Point accueil installation ou du Répertoire départ installation), des jalons se sont posés pour trouver des solutions »*. Pour lui, trois points avaient, à l'époque, été ciblés : *« l'animation de territoire, les aides dédiées à l'installation et le financement de l'animation. Des éléments qui sont d'ailleurs toujours centraux aujourd'hui, selon moi »*. Il poursuit : *« Les fils ou filles d'exploitants ne suffiront plus à renouveler les départs en retraite. De ce fait, nos métiers doivent se faire connaître et l'accès à l'installation doit se faciliter, en particulier pour les hors cadres familiaux ou les personnes en reconversion professionnelle. Les débats d'hier ressemblent à ceux que nous vivons actuellement »*. Afin de mettre en lumière le parcours d'un hors cadre, Camille Rouchon explique : *« J'ai fait de longues études, mais finalement cela ne me correspondait pas. J'ai donc changé de voie pour travailler en exploitation. Puis, m'est venue l'idée de faire de l'écopâturage rémunéré puisque je n'avais pas de terres pour le pâturage. D'ailleurs, il est très difficile de trouver du terrain lorsque l'on vient d'un autre département »*. Pour elle, afin d'aller au bout du parcours de l'installation : *« il faut être motivé et s'accrocher, car financièrement cela n'est pas toujours simple »*. En vue de faciliter l'intégration des jeunes installés ou futurs installés, tout en faisant rayonner les métiers de l'agriculture, Justine Grangeot émet des pistes à travailler : *« les communautés de communes peuvent être un levier à envisager au niveau de la communication. Dans la majorité des cas, l'accueil des JA auprès des communautés de communes est très bon. Je pense que ces liens n'attendent qu'à se créer et nous avons tous à y gagner pour obtenir de la visibilité et du réseau »*.

Formations et allègements

En parallèle, elle développe l'importance de la formation. *« Cette dernière est indispensable pour que les porteurs de projet soient le plus opérationnels au moment de leur installation ainsi que pour adapter leurs exploitations au changement climatique. De plus, elle est incontournable pour les exploitants en poste, qui doivent aussi penser à une éventuelle reconversion (accident, ou autre) ; là encore les financements doivent être trouvés pour simplifier tout cela. Toujours dans cette optique d'offrir une installation plus vivable, il est nécessaire de revoir le taux des prêts. En effet, pour un jeune, le remboursement des intérêts n'est pas négligeable surtout dans les débuts. Il faut savoir ce que l'on veut : des installations viables, vivables et durables, ou non… Ce genre d'allègement peut faire toute la différence pour certains »*. Enfin, Louis Brice insiste sur l'engagement des JA dans les chambres consulaires notamment : *« notre présence permet de mettre en avant le point de vue des jeunes et leurs problématiques tout en participant à la prise de décision. En parallèle, je rejoins Justine sur les allègements nécessaires pour l'installation que ce soit de la MSA, des abattements fiscaux spécifiques ou encore pour les conditions de cession. Pour tout cela, nous devons nous battre pour les voir aboutir afin que les transmissions soient plus accessibles pour les jeunes »*. Jérémy Dufils conclut les débats : *« Nous sommes à une époque charnière, et il faut arriver à instaurer des leviers pour créer l'agriculture de demain. Cela passe par l'attractivité de nos professions, pour les jeunes non issus du milieu agricole, mais aussi par des installations plus simples, plus souples et moins étouffantes financièrement. L'avenir s'écrit aujourd'hui »*.

Chloé Monget

Colère encore palpable

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA BFC

Lors de l'assemblée générale des JA BFC, Christian Morel, vice-président en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire au Conseil Régional, fut convié à la tribune pour faire un point de situation sur les versements de la DJA notamment. Une intervention qui engendra nombre de réactions.



Christian Morel (à gauche) à la tribune de l'assemblée générale des JA BFC, le 12 avril à Nevers.

Afin d'apporter un éclairage aux jeunes agriculteurs présents lors de l'assemblée générale régionale des JA BF, le 12 avril à Nevers, Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire, était invité à s'exprimer sur les avancements du traitement des dossiers DJA et fonds FEADER.
Ainsi, il annonce : *« je suis là pour dire où nous en sommes. Pour les acomptes DJA (pour les dossiers complets), nous sommes quasiment dans un climat normal. Sur les soldes, nous avons des retards, car nous avons ciblé nos forces sur le traitement des acomptes. Nous avons actuellement un maximum de 300 dossiers en demande de paiement. Et, dès aujourd'hui les paiements seront effectués dans les trois mois à réception de la demande de paiement par la Région. D'ici le 1er juillet, nous aurons repris un rythme normal de traitements pour les dossiers DJA. Pour les dossiers PCAE maintenant, nous avons un accord avec les banques sur les prêts à court terme, afin que la Région prenne à sa charge les frais d'intérêts. Environ 150 dossiers bénéficient de cela. Il suffit d'un document Cerfa pour débloquer cette possibilité »*. Il assure également qu'en cas *« d'erreur administrative prouvée dans un dossier : ce n'est pas à l'agriculteur de payer, mais bien à la Région de régler le problème »*. Face à cela, les réactions de la salle ne se sont pas fait attendre.

Réactions à chaud

Rémi Agrinier, secrétaire général adjoint des JA réseau national, détaille : *« Le traitement des dossiers a été transféré aux régions sans leur expliquer le fonctionnement, en plus personne n'a voulu anticiper l'arrivée de ces dossiers. Personnellement, quand je veux monter un atelier volaille, j'attends d'avoir le bâtiment pour recevoir les animaux… vous, vous avez pris les volailles sans avoir l'infrastructure pour les gérer… Les compétences ont été envoyées dans des coquilles vides. En début d'année nous avons paillé les régions… que cette paille vous serve à faire chauffer votre motivation ! »*. De son côté, Simon Gauche, coprésident des JA 58, pointe : *« j'ai honte quand les jeunes m'appellent pour avoir des nouvelles de l'avancement de leur dossier et que je n'ai pas de réponse à leur apporter. Cette situation, vous l'avez engendrée par votre incompétence, et j'espère que vous aussi vous avez honte ! »*. Julien Caillard, JA de l'Yonne, martèle : *« Écoutez-nous et aidez-nous : faites votre travail ! »*. Thomas Lemée, président entrant des JA BFC, rebondit : *« Il est urgent d'agir, car les jeunes ne veulent plus mourir en silence. Vous vous êtes enlisé dans une arrogance, mais vous semblez commencer à reconnaître vos défaillances, c'est un bon début. Maintenant, pour tout ce qu'il reste à faire, c'est d'accepter de travailler ensemble ! La profession a montré qu'elle pouvait apporter des solutions, laissez-nous vous aider… Car pour le moment, c'est toute l'économie régionale qui souffre de vos manquements »*. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, rebondit : *« Les tours d'ivoire de Besançon ou de Dijon, nous n'en voulons plus ! C'est pour cela que nous avons demandé des décentralisations importantes. Il faut que l'argent arrive car certains sont dans des situations de plus en plus compliquées et cette responsabilité c'est la vôtre ! »* et ajoute *« Vous annoncez encore des dates, mais au vu de ce qui a été fait jusque-là, je pense que vous ne serez pas à la hauteur de ce que vous avez promis »*. Les JA BFC concluent : *« Nous restons très attentifs sur ce sujet important pour que le Conseil régional entre dans une phase constructive et qu'enfin l'argent arrive dans les cours de ferme. Afin que personne ne soit laissé de côté, nous invitons les jeunes à contacter directement les JA BFC en cas de difficulté »*. Enfin, les services des Chambres, et de l'État – ayant repris une partie du traitement des dossiers – ont été remerciés par certains exploitants.

Chloé Monget

ÉLEVAGE

// FÊTE DU BŒUF

C'était Pouilly « en-Saône-et-Loire »

Les éleveurs du 71 étaient nombreux samedi dernier à la fête du bœuf. Une large partie du palmarès leur est logiquement consacrée, mais plusieurs Côte-d'oriens se sont tout de même illustrés !

À l'image du prix Vallée, remporté une nouvelle fois par Charles Guedjou, les Saône-et-Loiriens étaient en nombre et souvent les mains pleines de plaques au pôle agricole de Créancey, samedi 20 avril lors de la fête du bœuf 2024. Chauvins, nous mettrons ici en avant des éleveurs côte-d'oriens ayant sauvé la mise, voire mieux, à l'image du grand prix génisse remporté par le Gaec Carémentrant, de Longecourt-lès-Culêtre, près d'Arnay-le-Duc (voir photo). Pascal, Vincent et Florian Carémentrant, ainsi qu'Amélie Bollereau ont accepté de *« poser »* pour nous devant ce très bel animal. La génisse lauréate, née, élevée et engraissée sur leur exploitation, est âgée de trois ans et demi et « devrait faire » entre 650 et 700 kg de viande. Le bovin a été vendu à la SARL Villeneuve bétail (Essey) et sera abattu à l'abattoir d'Autun avant de rejoindre d'ici peu les étals de Leclerc, dans cette même ville autunoise. Les éleveurs se disent très satisfaits de pouvoir travailler avec des partenaires locaux pour ce type d'animal. D'autres élevages de Côte-d'Or ont tiré leur épingle du jeu dans cette édition : nous citerons ici le Gaec Gaudry, de Marecheseuil, non loin d'Arnay-le-Duc là aussi. Benoît Gaudry repart avec un premier prix chez les culardes de trois ans, le 2e prix naisseur, un prix d'honneur chez les génisses charolaises de trois ans et l'un des prix dédiés aux signes officiels de qualité et d'origine. Ces signes avaient justement *« la cote »* lors de cette édition, comme le rappelle Jean-Louis Brazey, président de l'association organisatrice : *« Nous avons décerné cinq plaques à autant d'éleveurs. Nous les félicitons pour le travail accompli, de même que tous les autres exposants. Nous avions 120 bovins et 39 ovins, avec une très belle qualité d'animaux : cette édition a encore une fois été un succès avec plus de 98% de bêtes vendues ».*

AG



Le Gaec Carementrant, de Longecourt-lès-Culêtre, remporte le grand prix d'honneur génisse.



Le Gaec Gaudry, de Marcheseuil, a été plusieurs fois récompensé samedi dernier.



Deux des trois prix d'honneur ovins avec Sébastien Jeannin, de Souhey (représenté ici par ses filles), ainsi que Christine Bolatre, de Liernais.



Devant le stand d'Interbev, avec les cinq éleveurs décorés par un signe officiel de qualité et d'origine.

Palmarès

Bovins

Grands prix. Excellence femelle : SCEA Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71), prix Vallée : Charles Guedjou (La Comelle, 71), ville de Pouilly-en-Auxois : SCEA Brazey, culard : Jordan Corniaux (Saint-Martin-de-Commune, 71), mâle : Charles Guedjou, génisse : Gaec Carementrant (Longecourt-lès-Culêtre), vache : Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines, 71), prix de championnat : SCEA Brazey, super prix du jury : Gaec Laupetre Benoît et Mathieu (Dompierre-sous-Sanvignes, 71).

Prix signes officiels de qualité et d'origine : Loïc Bretigny : Gaec Flety (Monthelon, 71), Gaec Gaudry (Marcheseuil), Gaec Laupetre Benoît et Mathieu, Gaec Brazey.

Prix naisseurs : 1) Gaec de Lys (Sassangy, 71), 2) Gaec Gaudry, 3) Gaec Flety

Prix d'honneur

Bœuf charolais : Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, 58), Gaec Laupetre Benoît et Mathieu, génisses charolaises 3 ans : SCEA Bietry (Flagey-Echezeaux), Gaec Gaudry, Gaec Flety, Gaec de Lys, génisses charolaises 4 ans et plus : Alexandre Lorre (Sardy-lès-Épiry, 58), génisses culardes 3 ans : William Desloire (Saint-Martin-de-Commune, 71), SCEA Bietry, vaches charolaises : Charles Guedjou, Gaec Laupetre Benoît et Mathieu, Loïc Bretigny, génisses croisées : Charles Guedjou, vaches blanc bleu : EARL La Ferme de Montvaltin (Le Breuil, 71), SCEA Brazey, génisses limousines : SARL Lorre Bétail

Ovins

Super prix d'honneur : EARL du pré du Moulin (Mesvres, 71), prix d'honneur : Sébastien Jeannin (Souhey), Gaec des Chaumes (Marcheseuil), Christine Bolatre (Liernais), premiers prix : Julien Pané (2, Dampierre-en-Montagne), Gaec des Chaumes, Gaec Dupaquier Posanges (2, Posanges), Régis Remont (Saint-Symphorien-de-Marmagne, 71), Sébastien Jeannin, deuxièmes prix : Gaec des Chaumes, Gaec Dupaquier Posanges.



Deux des trois prix d'honneur ovins avec Sébastien Jeannin, de Souhey (représenté ici par ses filles), ainsi que Christine Bolatre, de Liernais.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS
CONÇUES POUR DURER

Bâtiments d'élevage
Unités de méthanisation
Réservoirs en béton armé
Bâtiments de stockage

CONSEIL – PLANIFICATION – FABRICATION - MONTAGE





LA DIVERSITÉ, **NOTRE ATOUT** !



SYSTEME WOLF

ZI, Rue des Trois Bans 67480

Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70
siege@systeme-wolf.fr

Alexandre BORDET
06.61.49.59.36

wolf SYSTEM
wolfsystem.fr

ÉLEVAGE

// COOPÉRATIVE SICAREV

Et vous, l'engraissement, c'est pour quand ?

Sicarev Coop proposait la visite d'un atelier d'engraissement le 17 avril, entre Arnay-le-Duc et Saulieu. Ce système de production, s'il est bien maîtrisé, peut permettre de doubler ses revenus.

Et si vous passiez à l'engraissement ? La question est pleinement actualité, comme le souligne François Chaintron, directeur délégué de la coopérative Sicarev : *« Les éleveurs peuvent effectivement se la poser, pour un tas de raisons. Tout d'abord, nous assistons à une forte décapitalisation du cheptel bovin, et celle-ci va perdurer d'après les prévisions de l'Institut de l'élevage, car les installations ne comblent pas les départs en retraite. Allonger les cycles de production – et donc engraisser — est le seul moyen de garder du capital bovin dans notre région pour alimenter nos filières. Dans un tel contexte, le Conseil régional réfléchit à une aide spécifique pour ce type d'atelier, nous en saurons un peu plus d'ici peu… La Chambre d'agriculture régionale et même toute la profession réfléchissent aussi à un plan d'engraissement ».*



François Chaintron et Benoît Chone, lors de la visite à Sussey.

Intéressant économiquement

Des revenus deux fois supérieurs à ceux du maigre peuvent être espérés, poursuit François Chaintron : *« toutes les études économiques réalisées dans la Nièvre et en Saône-et-Loire le démontrent. Les revenus vont du simple au double entre le premier quartile d'éleveurs naisseurs et le premier quartile d'engraisseurs. Un atelier d'engraissement est donc vecteur de revenus, à condition qu'il soit bien sûr parfaitement maîtrisé. Car dans le cas contraire, l'effet inverse peut arriver, il faut être vigilant… ».* Le directeur délégué de la coopérative Sicarev cite les charges, la technique et le produit en lui-même : *« leur maîtrise est essentielle. Mais à chaque problème, sa solution : notre coopérative assure l'accompagnement technique mais aussi la contractualisation, indispensable pour s'assurer des débouchés et de la valorisation. En ce qui concerne les charges, les éleveurs pensent instantanément à l'outil de travail, et c'est bien normal. Mais le coût peut être diminué avec le PCAE, la pose de panneaux solaires et peut-être une nouvelle aide de la Région. La charge principale reste l'alimentation : il faut savoir produire soi-même un maximum de céréales et de fourrages ».*

Zoom à Sussey

La visite de la SARL Chone jeunes bovins, à Sussey, était proposée le 17 avril. Benoît Chone, l'éleveur, dresse un bilan *« à la hauteur de ses attentes »* dans son atelier de 375 places permettant de sortir 550 animaux par an. Le Côte-d'orien avait largement participé à la construction de son bâtiment, en 2016, bien avant l'inflation : *« Il est vrai que l'investissement ne serait pas du tout le même aujourd'hui, il faut bien se renseigner sur les différents coûts qui ont sûrement explosé… Les différentes aides à disposition ? Elles seraient intéressantes si la Région était capable de financer les intérêts du financement des animaux ! Le poste alimentaire reste bien sûr le plus élevé : il faut bien maîtriser le gisement. Pour ma part, je me dois d'acheter sur pied la moitié du maïs dont j'ai besoin. En dépenses, j'ai aussi le correcteur azoté. Tout le reste est produit sur la ferme. J'opère également selon les opportunités du marché : si les cours du blé sont élevés, il sera plus judicieux de le vendre, plutôt que l'aplatir. L'adaptation est de mise ».*

Avis aux amateurs

Sicarev Coop contractualise de plus en plus avec les éleveurs et souhaite même accélérer le mouvement, comme le confirme François Chaintron : *« la visite de ce jour permet d'illustrer notre travail avec un éleveur, en contrat chez nous depuis trois ans. Ce rendez-vous a été très fréquenté, nous espérons qu'il suscitera des envies à certains. Je pense aux éleveurs à la recherche de valeur ajoutée, mais aussi aux producteurs céréaliers en quête d'une diversification, comme une unité de méthanisation qui a besoin de fumier pour fonctionner… En termes de main-d'œuvre, nous estimons qu'un équivalent temps plein est nécessaire pour un atelier d'engraissement de 400 places, censé produire 600 animaux par an ».*

AG

En réflexion depuis deux ans



Témoignages

Florent Guyomard, éleveur dans la même commune de Sussey, réfléchit lui aussi à franchir le cap : *« J'engraisse déjà des animaux que j'achète à Sicarev, quand mes stocks de maïs me le permettent. L'idée serait d'engraisser mes propres mâles en babys. Oui, cela fait deux ans que j'y réfléchis, d'autant que j'ai de la place sous mes bâtiments. Deux craintes me freinent aujourd'hui : avoir une trop grande perte sur les animaux et rencontrer des difficultés dans la conservation du maïs dans mon silo. Pour ce dernier point, des bottes enrubannées seraient la solution mais le coût serait trop important. Je ferai prochainement le point avec mon technicien, j'espère avancer et prendre une décision avant la fin de l'année ».*

Mûrir le projet



Nicolas et Alexis Hubert, deux cousins nivernais, avaient fait le déplacement depuis leurs exploitations respectives à Dompierre-sur-Nièvre et Saint-Bonnot pour se renseigner sur ce type d'atelier : *« Nous avons nous-même un projet. À Dompierre, nous aurions la place pour pouvoir engraisser alors qu'à Saint-Bonnot, il y aurait les surfaces pour le maïs. De bons aspects techniques ont été présentés ce matin, toutes les informations sont bonnes à prendre… L'accompagnement avec Sicarev demeura essentiel par la suite ».*

// CONJONCTURE

La relocalisation de l'engraissement en marche

Les chiffres de bovins abattus en France marquent, depuis le début de l'année, une montée en puissance de l'engraissement local, qui reste toutefois à confirmer, selon l'Idele.

La production de viande bovine change de profil. *« La relocalisation de l'engraissement en France semble porter ses fruits »*, observe l'Institut de l'élevage (Idele) dans une récente étude. Les sorties de jeunes bovins et génisses compensent presque la baisse des abattages de vaches allaitantes. Sur les semaines 4 à 11 couvrant les mois de février et mars, le nombre de jeunes bovins abattus était en hausse de près de 2 % par rapport à 2023, note l'Idele. Toutes les catégories d'animaux sont orientées à la hausse : +1,9 % pour les JB de type viande, +1,6 % pour les JB de type lait, + 3,5 % pour les génisses et +1,6 % pour les bœufs. Au cours de cette même période, moins de gros bovins ont été conduits à l'abattoir (-1,4 %). Le nombre de vaches allaitantes réformées a diminué de 7,9 % et celui de réformes laitières est quasi stable. La relocalisation de l'engraissement sera confirmée dans les prochaines semaines. En attendant, la baisse des cheptels de reproducteurs ne peut pas être enrayée en deux mois !



Un cheptel laitier préoccupant

« Au 1er février dernier, le nombre de vaches allaitantes présentes en France enregistrait le même recul qu'au 1er janvier (-1,9 % /2023), souligne l'Idele. *La décapitalisation laitière a légèrement ralenti mais le cheptel laitier restait à la baisse (-1,5 %). En six ans, la France a perdu 480 000 vaches allaitantes et 360 000 vaches laitières ! ».* En relocalisant une partie de l'engraissement, les producteurs français de broutards exportent moins d'animaux, notamment en Italie. Aussi, de part est d'autres du massif alpin, le manque d'offre soutient les cours des jeunes bovins à des niveaux très élevés. En France en semaine 11 (qui a débuté le 18 mars), les cotations Jeunes bovins U (5,55 €/kg de carcasse) et Jeune bovin O (5,39 €/kg) étaient similaires à celles de 2023. En Italie, *« le mâle limousin Extra cotait 3,80 €/kg vif (+2 % /2023) et le mâle charolais Extra 3,65 €/kg (+1 % /2023) »*, rapporte l'Idele. *« Et surtout, ces cours sont nettement supérieurs à ceux de 2022 ».* Le manque d'offre soutient aussi les cours des vaches allaitantes dans l'Hexagone. La vache U cotait 5,95 €/kg de carcasse en semaine 11 après avoir gagné 10 centimes en quatre semaines (+3 % /2023 et +14 % /2022). Les cours des vaches laitières se tassent à des niveaux qui demeurent très élevés.

Actuagri



Gabriel Grassl

La relocalisation à l'œuvre de l'engraissement se traduit, de manière automatique, par une baisse des exportations de broutards en Italie.

ÉLEVAGE

// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES

L'heure du dernier apport d'azote a sonné !

Bien maîtriser le pilotage du dernier azote sur blé et solder l'azote sur les orges de printemps, c'est la priorité du moment.

La campagne 2023-2024 est une année record en précocité, avec des prévisions de stade épiaison au 7 mai pour un Complice semé au 15 octobre à Dijon, en avance d'une dizaine de jours par rapport à la médiane des vingt dernières années. Par ailleurs, les interventions aux champs ont été fortement contraintes par les conditions très humides de cet hiver et de ce début de printemps. À titre d'exemple, le cumul de pluie atteint du 16 octobre au 10 avril est de 501 mm à Dijon et 465 mm à Auxerre. Si les apports d'engrais sur blé ont bien pu être valorisés par la pluie (15 mm dans les 15 jours), les excès d'eau ont pu entraîner un défaut d'enracinement nécessitant de fractionner et de limiter la quantité d'azote apportée par passage pour éviter une mauvaise valorisation par la plante. Avec une majorité des blés actuellement au stade 2 nœuds / dernière feuille pointante, le pilotage du dernier apport sur blé est, cette année encore, essentiel pour accompagner la culture jusqu'au bout, et s'adapter à l'année pour obtenir rendement ET protéines.



Yara

Les outils de pilotage permettent de justifier, si nécessaire, un apport supérieur à la dose prévisionnelle.

Adapter au mieux la dose

Les outils de pilotage permettent de diagnostiquer l'état de nutrition azotée des plantes en cours de montaison. Ils indiquent alors si la culture est correctement alimentée en azote, en carence ou en excès. Quel que soit l'outil utilisé, le calcul de la dose totale prévisionnelle doit se faire au préalable à l'aide d'une méthode reconnue par le Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée (Comifer). Une partie de cette dose doit être mise en réserve pour un apport fin montaison. Le diagnostic de nutrition parcellaire réalisé au moyen d'un outil de pilotage aboutit à un conseil de dose compris entre 0 et 80 kg N/ha. D'un point de vue réglementaire, les outils de pilotage permettent de justifier, si nécessaire, un apport supérieur à la dose prévisionnelle. Il existe divers outils de pilotage : N-Tester, Farmat Expert, N-Sensor, Jubil, Mes Sat'Images, Olympe Sat, Agrorendement (Wanaka)… De même, il est recommandé d'attendre, a minima, le stade 2 nœuds, ou idéalement dernière feuille pointante, avant de procéder au diagnostic de nutrition azotée. Cette année, les apports d'azote faits précédemment ont pu être bien valorisés par la pluie. Pour le cas particulier des semis tardifs, les stades repères pour piloter restent les mêmes mais avec un décalage à respecter.

Entre 2 nœuds et dernière feuille étalée

Les essais ont montré que le meilleur stade pour le rendement et les protéines se situe vers la sortie de la dernière feuille (voir graphique). Au stade fin montaison, l'efficacité des engrais dépasse régulièrement 90 % de la dose apportée. De plus, à cette période, il est possible de compter sur la contribution en azote du sol grâce à la minéralisation de la matière organique, qui est d'autant plus importante. Le pilotage sera d'autant plus justifié dans des systèmes de culture avec des apports de produits résiduaires organiques. Enfin, on rappelle que l'ammonitrate est la forme d'engrais la plus efficace pour ce dernier apport tardif et il n'est pas soumis au risque de volatilisation comme peuvent l'être la solution azotée ou l'urée. Pour les blés améliorants ou de force, un quatrième apport « qualité » sera également à prévoir autour du stade épiaison pour satisfaire aux 14,5 % de protéines recherchés.

Et pour les orges de printemps ?

En raison de conditions climatiques, la majorité des orges de printemps ont été semées tardivement cette année, avec des semis étalés de début février à fin mars, avec une vague de gel au 20 janvier. Le potentiel de rendement visé est donc à adapter, sachant que pour un semis retardé d'un mois (mi-mars au lieu de mi-février) la perte de rendement est de l'ordre de 20 à 25 % (essais Arvalis BFC 2012-2023). En Bourgogne-Franche-Comté, le débouché des orges de printemps est brassicole (teneur en protéines comprise entre 9,5 et 11,5 %) ce qui implique de faire attention à la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale et du fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre efficacité acceptable (apports pas trop précoces) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles. Le fractionnement de la dose totale se fait en deux apports, positionnés avant la période d'absorption intense qui s'étend d'épi 1 cm à épiaison. Ainsi la stratégie de fractionnement la plus robuste est celle du « semis » (1/3 de la dose) puis « tallage » (2/3 de la dose à 3 feuilles-fin tallage). Les orges de printemps étant actuellement au stade 1 à 3 feuilles à début tallage, un deuxième apport est donc à prévoir en adaptant le solde au potentiel escompté. Vous pouvez mettre en place une bande surfertilisée au moment du deuxième apport (si cela n'a pas déjà été fait au semis) afin de pouvoir réaliser un pilotage N-Tester au stade 1 nœud. Ce pilotage permet de corriger de fortes carences en azote sur orge de printemps. Lorsqu'il déclenche un apport, les gains sont en général importants : +6 q/ha, sans crainte sur la teneur en protéines qui reste comprise entre 9,5 et 11,5 % (Pour en savoir plus : N-Tester manuel orge de printemps brassicole – yara.fr).

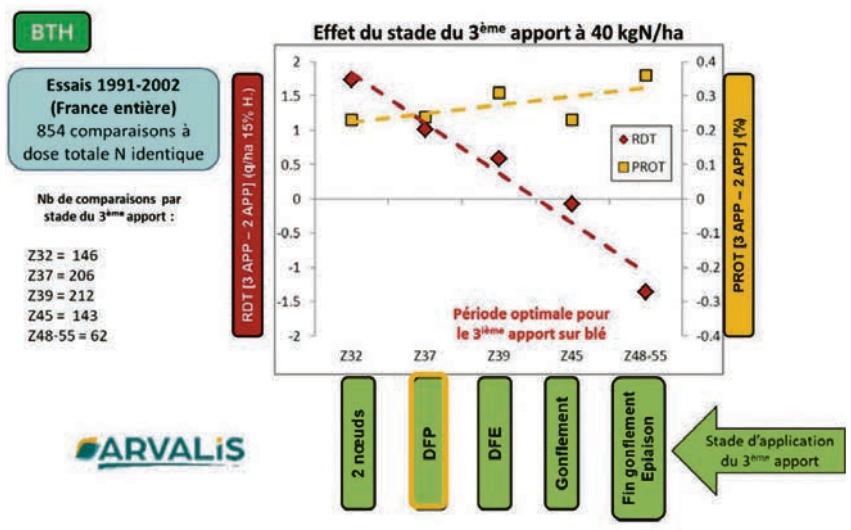
D'après communiqué

Article rédigé par les partenaires de Blé Orge Objectif Protéine (Boop) BFC : Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Jérémie Blas (Chambre d'agriculture 21), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axereal), Patrick Chopard (Chambre d'agriculture 39), Emeric Courbet (Chambre d'agriculture 70), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Yohann Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Marie-Agnès Loiseau (Chambre d'agriculture 89), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Antoine Villard (Chambre d'agriculture 71) et Cédric Zambotto (Chambre d'agriculture 58).

Ce qu'il faut retenir

En blé :
- Réajuster la dose d'azote avec un outil de pilotage
- Positionner le troisième apport entre 2 nœuds et dernière feuille étalée pour un bon compromis rendement et protéines.

En orge de printemps :
- Une dose à adapter au potentiel de rendement de cette année (semis tardifs)
- Le deuxième apport est à prévoir
- Penser à la bande surfertilisée pour un pilotage N-Tester



Le meilleur stade pour le rendement et les protéines se situe vers la sortie de la dernière feuille.



// DÉSHERBAGE DU TOURNESOL

Adapter la stratégie selon la flore potentielle

Même si la bonne implantation du tournesol reste déterminante pour la réussite de la culture, une concurrence précoce des adventices entraînera finalement une perte de rendement. Au-delà des leviers agronomiques courants, la stratégie de désherbage doit être adaptée à chaque situation en fonction de la flore attendue.



L. Jung/Terres Inovia

Présence de chénopode dans une parcelle de tournesol.

La bonne installation du tournesol est déterminante pour la réussite de la culture. Une concurrence précoce du tournesol par les adventices entraînera finalement une perte de rendement. En plus des leviers agronomiques incontournables, la stratégie de désherbage est à adapter à chaque situation en fonction de la flore attendue. Sauf flore particulière (chardon, datura, liserons des haies, …), des solutions de prélevée et de post-levée existent et permettent de limiter l'utilisation des variétés tolérantes aux herbicides de type Clearfield ou Express Sun.

La base du désherbage est à réaliser au semis

Dans le cas d'une problématique importante de la parcelle en graminées estivales, les produits à base de pendiméthaline seule (Acti-Aqua, Penitum Flo, …) ou pendiméthaline associée au dmta-P (Dakota-P) présentent de bonnes efficacités et peuvent remplacer les produits à base de S-métolachlore (Mercantor Gold) utilisables pour la dernière année (fin d'utilisation des stocks présents en ferme au 23 juillet 2024).

Dans les situations à forte pression de ray-grass, les efficacités sont plus irrégulières et on privilégiera des spécialités commerciales comme le Mercantor Gold ou le Dakota-P.

Sans être suffisants pour maitriser des enherbements diversifiés, ces produits ont également une efficacité sur certaines flores dicotylédones simples comme l'amarante, le chénopode, la morelle ou les renouées pour la pendiméthaline.

En cas de flores variées, il est donc nécessaire de les associer à d'autres matières actives de prélevée. Deux possibilités sont couramment utilisées à base de :

- Aclonifen (Challenge 600,…) : spectre large qui apporte un complément sur graminées (sauf digitaire) efficace sur renouées, amarante, chénopode, gaillet, laiteron, helminthie et crucifères.
- Metobromuron (Proman,…) : spectre large qui est efficace sur amarante, chénopode, laiteron, linaire, matricaire, morelle, mercuriale, renouées (si faible pression et selon la dose appliquée). Pour un coût équivalent, l'efficacité est légèrement meilleure sur morelle en comparaison à l'aclonifen et légèrement inférieure sur renouée liseron. Il est à noter que Proman est recommandé dans la gestion de l'ambroisie. L'efficacité est complémentaire des produits de post-levée.

Avec un intérêt sur des adventices spécifiques, d'autres produits de prélevée sont disponibles sur tournesol à base de :

- Flurochloridone (Racer ME,…) : attention produit non mélangeable. Le spectre est assez large avec une action complémentaire sur datura.
- Quinmérac et métazachlore (Novall,…) : attention à la réglementation de ces 2 matières actives sur la rotation. L'intérêt se porte sur graminées et ombellifères.

Une nouvelle solution de post-levée en tournesol depuis l'année dernière.

Viballa (à base d'halauxifen-méthyl) est utilisable sur tout type de variétés (classique ou VTH) et présente une efficacité intéressante sur chénopode, gaillet, mercuriale, ammi majus, ambroisie et complémentaire sur morelle. Sur ambroisie, il présente une efficacité supérieure aux solutions de type Passat Plus ou Express SX. Cependant, par son spectre assez ciblé (aucune action sur graminées, faible sur renouées), il doit être considéré comme un produit complémentaire à la prélevée ou de rattrapage en cas de mauvaise efficacité.

Après emploi, la culture peut présenter des symptômes fugaces de type flétrissement. Dans de rares cas (stade 4 feuilles non atteint par toutes les plantes et conditions post-applications avec de fortes températures ou de fortes amplitudes thermiques, etc.), le produit peut occasionner quelques traces sur tige et un léger gaufrage sur feuilles.

publié par FD

Ne pas oublier la possibilité du désherbage mécanique

En cas de conditions sèches et de mauvaise efficacité de la prélevée, le binage est un allié pour limiter la concurrence des adventices. Le premier passage peut s'opérer à partir du stade 4 feuilles à vitesse réduite, si les adventices sont déjà bien développées. Sinon, le ou les passages s'opèrent le plus souvent entre 6 feuilles et le stade limite de passage de la bineuse. L'intervention se pratique évidemment par temps séchant, sur un sol sec et en l'absence de pluie annoncée dans les jours qui suivent.

// EXPÉRIMENTATION

Découvrez la plateforme CA-SYS de l'Inrae

La plateforme d'expérimentation CA-SYS de l'Inrae, à Bretenière, est un formidable terrain pour qui veut avoir un aperçu des pistes d'avenir pour l'agriculture. Elle vous ouvre ses portes pendant deux jours, en juin.



Le centre Inrae Dijon invite les conseillers techniques et les agriculteurs à découvrir sa plateforme d'expérimentations en agroécologie CA-SYS, située sur le domaine d'Époisses, à Bretenière, au sud de Dijon. Cet évènement va se tenir sur deux jours, le jeudi 13 et le vendredi 14 juin. Au programme : les participants pourront bénéficier d'une présentation détaillée de la plateforme, qui s'étend sur 125 ha, avec son historique, ses objectifs et ses faits marquants. Des visites de parcelles et des ateliers au champ seront également proposés pour échanger sur les systèmes agroécologiques testés, la diversification des cultures et leur valorisation, ou encore discuter des régulations biologiques et du matériel agricole pour la conduite des systèmes.

Berty Robert

Inscriptions

Vous avez jusqu'à la fin du mois d'avril pour vous inscrire à l'une de ces deux journées, soit par lien suivant : https://sondages.inrae.fr/index.php/967232?lang=fr, soit en scannant le QR Code qui accompagne cet article.

CULTURES

// LUTTE CONTRE LES PUCERONS SUR BETTERAVES

89

Il reste encore du chemin à parcourir

Début avril, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Agriculture, a annoncé une dérogation concernant l'utilisation du produit Movento pour lutter contre les pucerons sur les betteraves. Pour la CGB,alors que le risque de jaunisse est au plus fort cette année, cette annonce reste insuffisante.

Lors de son déplacement dans le Nord, le vendredi 5 avril, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Agriculture, a annoncé qu'une dérogation serait octroyée aux betteraviers pour qu'ils puissent utiliser le produit Movento (spirotétramate) pour lutter contre les pucerons lors de trois traitements (contre deux jusqu'alors), avec la possibilité d'avoir deux passages supplémentaires d'autorisés si la situation le justifie.

Cependant, la CGB, qui a alerté dès le 25 mars du risque de jaunisse très important pour 2024, estime que la réponse apportée est insuffisante.

Pour Sébastien Roger, vice-président de la délégation Yonne de la CGB Champagne Bourgogne, et planteur à Lixy, « *c'est un premier pas que le gouvernement reconnaisse, et ça n'a pas toujours été le cas, qu'on a un réel problème avec les pucerons, qui sont de vrais nuisibles pour les betteraves, surtout dans le contexte de cette année avec une alternance entre les pluies et le beau temps qui a engendré beaucoup de retard dans les semis. Là, on a un mois de retard dans les semis et certains ne sont pas encore terminés. Il est prévu que les pucerons arrivent lors de la dernière semaine d'avril, le risque est donc que les betteraves soient toutes petites, sortent à peine de terre, et seront donc très sensibles aux pucerons et au développement de la jaunisse. Et si la plante est trop petite, les produits ne seront pas efficients* ».

D'autant plus que le produit Movento, seul produit autorisé en France, a une efficacité de seulement de l'ordre « *de 30 à 40 %* », d'après les betteraviers, avec un coût assez élevé. Pour rappel, en 2020, trois traitements de Movento avaient déjà été autorisés avec des résultats plus que contestables puisque 30 % de rendements en moins, en moyenne, ont été constatés en France et jusqu'à 70 % de perte de rendement recensées pour les parcelles les plus touchées dans l'Yonne.

« *Aussi, il faut compter environ 50 €/ha par passage* », indique Sébastien Roger. « *Si on fait cinq passages, cela fait 250 €/ha, ce qui représente l'équivalent, en termes de coût, d'environ 7,5 tonnes de betteraves récoltées* ».

Sans compter qu'avec l'utilisation d'un seul produit, les betteraviers craignent que les pucerons développent une résistance au produit. « *C'est pour cela qu'on demande de pouvoir utiliser plusieurs molécules pour éviter qu'à terme toute la population des pucerons devienne résistante au produit. L'alternance des produits permet d'éviter cela* », assure Sébastien Roger.

Une concurrence déloyale dénoncée

Pour Didier Renoux, président de la délégation Yonne de la CGB Champagne Bourgogne, la demande du syndicat est simple : « *C'est d'arrêter les distorsions de concurrence. On souhaite être traité comme l'ensemble des producteurs européens, à savoir pouvoir utiliser les deux molécules efficaces contre les pucerons (acétamipride et flupyradifurone) encore autorisées par l'UE (alors qu'elles sont interdites en France)* ». « *Aujourd'hui, on interdit à la France d'utiliser ces produits mais on continue d'importer du sucre d'autres pays européens produit avec ces mêmes produits. Ce n'est pas logique* », ajoute Sébastien Roger.

Il continue : « *suite aux mouvements de contestation de la part des agriculteurs en ce début d'année, il y a eu un certain nombre de demandes qui ont été faites au gouvernement. Ce dernier avait annoncé : "Pas d'interdiction sans solution". On considère que le retrait total en France de l'ensemble des familles de néonicotinoïdes (NNI) avant la fin de leur autorisation de mise sur le marché au niveau de l'UE constitue encore, pour les betteraviers français, une concurrence déloyale, puisqu'aujourd'hui on n'a pas de matière active et ou d'autres solutions alternatives aussi efficaces et économiquement viables que pouvait l'être les NNI* ».

Didier Renoux reprend : « *Nous ne demandons pas plus que de transformer les « belles » annonces du Président Emmanuel Macron et du Premier Ministre Gabriel Attal, tenues pendant les mobilisations agricoles, en acte concret. L'État devra assumer toutes les conséquences de son inaction en cas de crise majeure* ».



CGB Champagne Bourgogne

Avec les retards dans les semis, le risque de jaunisse, à cause des pucerons, inquiète fortement les betteraviers cette année.

Il faut rappeler que le jeudi 19 janvier 2023, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) avait décidé de refuser toute nouvelle dérogation des États membres à l'interdiction des NNI en traitement de semences. Si la France, elle, était favorable à une troisième dérogation pour 2023, elle n'a cependant pas souhaité aller à l'encontre de la décision européenne.

Si aujourd'hui des recherches sont en cours pour trouver des alternatives aux NNI, avec une vraie efficacité, « *les prémices de solutions n'ont pas encore les résultats attendus dans les champs* », conclut Sébastien Roger.

Christopher Levé

// COLZA

21

De précieuses abeilles

Le Geda de la Tille vient d'organiser son troisième tour de plaine de l'année. Des apiculteurs professionnels étaient conviés à ce rendez-vous dédié au principal pollinisateur du colza.

Mieux se connaître et échanger sur les contraintes des uns et des autres : tel était l'objectif du tour de plaine des agriculteurs du Geda de la Tille, qui avaient invité des apiculteurs professionnels ce 11 avril. « *Même si nous le savions déjà, nous avons tous besoin des abeilles, nos activités sont complémentaires* », relève Vincent Lecuret, exploitant à Marsannay-le-Bois. Le colza est utile pour ces insectes et donc pour la production de miel, mais l'inverse est tout aussi vrai : la présence de ruches aux abords d'une parcelle permettrait même d'augmenter le rendement de colza dans des proportions parfois non négligeables (+3 q/ha, voire plus). La contribution de tous les insectes (pas seulement les abeilles) à la production de graines de colza est évaluée entre 0 et 30 % selon des études scientifiques (l'autopollinisation passive du colza est le phénomène qui intervient de manière prépondérante, à hauteur de 70 %, alors que le vent contribue entre 3 et 12 % du rendement). L'Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne Franche-Comté (ADA BFC) rappelle, de son côté, que les fleurs de colza sont à l'origine d'une très grande quantité de miel, environ 45 % des volumes dans la région.

Ça marche

Depuis 2023, un arrêté dit « *abeilles* » impose le respect d'horaires pour utiliser certains produits phytosanitaires en pleine période de floraison. « *Les interventions fongicides ou insecticides sur colza en fleur doivent être réalisées dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil* », rappelle Vincent Lecuret, « *nos échanges du jour nous ont permis de comprendre l'intérêt de cette réglementation contraignante. La principale matière active d'insecticide que nous utilisons à cette période, c'est-à-dire Tau-fluvalinate des spécialités commerciales Mavrik/Talita smart, est la même molécule sélective des abeilles utilisée pour le traitement des ruches contre le varroa, acarien parasite des abeilles…* ». Les représentants de l'ADA BFC ont souligné qu'aucune mortalité n'était observée avec ce bon respect des plages horaires. « *À ce titre* », commente Vincent Lecuret, « *le président de l'association a rappelé que, bien souvent, ce sont certains apiculteurs amateurs non formés qui accusent, par facilité, les pratiques agricoles responsables de la mortalité dans leur essaim alors que la cause est souvent liée au manque de nourriture pendant l'hiver et/ou le non-traitement du varroa* ». « *Les abeilles sont une force de la nature dont nous avons besoin, un colza en bonne santé est également indispensable pour les régions apicoles…* », termine le Côte-d'orien.

AG



Lors de la rencontre à Chaignay, dans un champ de Florent Sauvadet.

DIVERSIFICATION

// SEINEYONNE

89

Les bases sont posées pour la filière noisettes

Dans le contexte du changement climatique, l'union SeineYonne a organisé des réunions de présentation du projet de mise en place d'une filière noisette, qu'elle souhaite développer avec les adhérents des coopératives 110 Bourgogne et Ynovae, comme piste de diversification solide pour les agriculteurs.

Y aura-t-il bientôt une filière noisettes dans l'Yonne ? C'est en tout cas le projet lancé par SeineYonne, l'union 110 Bourgogne et Ynovae, qui a été présenté aux adhérents des deux coopératives lors de réunions qui ont eu lieu le lundi 15 avril à Villevallier et le lendemain à Lézinnes. Des réunions qui s'inscrivent « *dans la volonté qu'a SeineYonne de créer de nouvelles filières pour s'adapter au changement climatique* », explique Éric Ducornet, responsable projets filières à l'union SeineYonne. Et dans ce projet, « *la culture de noisetiers est une piste de diversification solide dans un contexte où l'avenir des exploitations agricoles est incertain* ».

L'idée a émergé suite à un voyage d'étude, organisé il y a quelques mois par le conseil d'administration de SeineYonne, dans le sud-ouest de la France, « *avec l'objectif de se rendre compte des adaptations au changement climatique que les coopératives de ce secteur avaient mises en place. Là-bas, cela fait déjà plusieurs dizaines d'années qu'ils doivent s'adapter à la sécheresse et au climat qui se réchauffe. Ce que connaît l'Yonne, la Côte-d'Or et la Seine-et-Marne (les zones géographiques où sont présentes les deux coopératives 110 Bourgogne et Ynovae) aujourd'hui, le sud de la France l'a connu bien des années avant. La volonté était donc de s'inspirer de leurs adaptations et de voir comment il était possible de les mettre en place dans nos zones* », développe Éric Ducornet.



Alexandre Bardou d'Unicoque (à gauche) et Éric Ducornet de SeineYonne (à droite), lors de la réunion à Lézinnes.

Un marché en expansion

Aussi, il faut savoir que la demande pour les noisettes françaises est forte pour la fabrication des pâtes à tartiner, ajouter à cela une augmentation de l'utilisation de la praline en pâtisserie.

Aujourd'hui, il est produit, chaque année en France, entre 6000 et 10000 tonnes de noisettes coques, là où en moyenne 60000 tonnes de noisettes sont consommées dans l'hexagone chaque année. À noter que la consommation de noisettes a augmenté de 9 % entre 2017 et 2021, en France, selon les chiffres de la coopérative française Unicoque (qui commercialise les noisettes sous la marque Koki), leader du marché français (elle représente plus de 90 % de la production de noisettes de France) et premier producteur de noisettes en coque d'Europe.

C'est d'ailleurs avec cette même coopérative (représentée par Alexandre Bardou, qui est intervenue lors des deux réunions de présentation), basée à Cancon dans le Lot-et-Garonne, que SeineYonne s'est associé pour développer cette production et en garantir sa valorisation.

L'autre atout de la culture de la noisette, comme le souligne Éric Ducornet, est que c'est une culture « *qui nécessite le moins de main-d'œuvre en arboriculture* ». Un point essentiel que les planteurs ne négligeront certainement pas, lorsque l'on sait que trouver de la main-d'œuvre en agriculture est devenu très compliqué ces dernières années.

La nécessité des retenues d'eau

Toutefois, pour que le projet de développement de la filière noisettes puisse se faire dans les meilleures conditions, « *il est nécessaire que des retenues d'eau soient créées* », assure Éric Ducornet. « *À titre de comparaison, le Lot-et-Garonne dispose de plus de 7000 retenues d'eau alors que l'Yonne n'en dispose que de 7. La volonté de SeineYonne est donc de sensibiliser les pouvoirs publics et le grand public de l'obligation d'avoir des retenues d'eau pour pouvoir produire des filières comme celle-ci, qui nécessite de l'irrigation. Sans cela, on ne serait pas compétitif vis-à-vis des autres régions productrices de noisettes et la récolte serait vraiment aléatoire d'une année à l'autre en fonction de la sécheresse* », détaille-t-il, en précisant que des demandes vont être faites auprès des pouvoirs publics. « *Car l'objectif de SeinYonne est que les producteurs de noisettes puissent vivre de cette diversification et qu'ils aient une garantie de revenus qui ne sera assurée que grâce à ces retenues d'eau* ».

Christopher Levé

// « JOURNÉE S'INSTALLER EN… »

58

Avoir la noix

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait, le 22 mars, une journée : « s'installer en noix » à Corbigny.

C'est à la mairie de Corbigny que le rendez-vous était donné le 22 mars par la Chambre d'agriculture pour sa journée « S'installer en noix ». Pour rappel, cette rencontre est la première d'un trio des journées « S'installer en… ». Les deux autres ont pour thème la culture du bambou et celle des petits fruits.

Ainsi, pour ce premier volet, 18 personnes ont répondu présentes. La plupart était des porteurs de projet intéressés pour planter des noyers en vue de se diversifier « pour ne pas mettre ses œufs dans le même panier » a pu expliquer un agriculteur présent ce jour-là.

Panorama

Durant la matinée, un panorama de la filière française et internationale a été fait. Pour mémoire, le verger nucicole est le deuxième verger de France après le verger de pommiers. Depuis 2022, la filière connaît une grave crise dans l'hexagone et dans le monde. Elle arrive après trois décennies florissantes. La production française est assurée en premier lieu par le bassin du Sud-Ouest (Dordogne, Lot, Corrèze) puis dans le Dauphiné (Isère, Drôme, Savoie), disposant chacun de leur AOP (Noix du Périgord, Noix de Grenoble), représentant respectivement 20 % et 70 % de la production. Reconnue pour ses vertus nutritives, elle est riche en Oméga-3, en fibres alimentaires, elle favorise la santé cardiovasculaire, cependant les Français ne consomment en moyenne que 500 g/an alors que nos voisins frontaliers consomment environ 2,5 kg noix. La faible consommation dans l'hexagone s'explique par le manque de communication probante sur le territoire (pas encore d'organisation professionnelle structurée) mais aussi parce qu'elle reflète d'une image plutôt veillotte. Au total, la France exporte entre 20000 et 25000 t de noix coques / an et importe entre 8000 t et 9000 t de noix cerneaux du fait des surcoûts de l'énoisage manuel (beaucoup moins cher dans les pays de l'Est ou l'Amérique du Sud).

Point de vue

Malgré ce contexte compliqué, l'intervenant Ghislain Bouvet producteur de noix en noix mais aussi conseiller spécialisé en noix à la Chambre d'agriculture de l'Isère, a encouragé les porteurs de projet à se lancer en toute connaissance de cause en leur présentant la filière de façon très détaillée, en donnant des chiffres clés, les investissements nécessaires pour une bonne conduite de cette culture, et les pièges à éviter.

Après cela, l'après-midi s'est déroulée chez Régis Taupin polyculteur-éleveur à Saizy et ayant planté 400 pieds de noyers en 2013-2014 et qui commence à récolter sa production depuis deux ans. Il expliqua ne pas regretter ce choix de diversification. Il ajouta que la récolte se passe dans une ambiance bon enfant car ses amis viennent partager ce moment avec lui. Cela étant, il précisa que la question de la récolte était un point à avoir en tête surtout lorsque l'exploitation n'était pas automatisée en la matière.



CA 58

Une journée sur la noix était proposée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Marine Vaillant et Étienne Bourgy (CA 58)

DIVERSIFICATION

// TRANSFORMATION

Réussir sa stérilisation

Le 15 février, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une formation sur la stérilisation dans les ateliers de La Fermille à Saint-Benin-d'Azy.



Chambre d'agriculture de la Nièvre

La traçabilité des produits a été abordée durant la formation.

Afin d'offrir toutes les clefs de la traçabilité et de la gestion des produits transformés, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une formation sur la stérilisation le 15 février. Pour l'occasion, La Fermille, atelier de découpe et transformation fraîchement ouvert, accueillait les stagiaires dans ses locaux, et Yves Arnaud, formateur en technologie des viandes pour le CFPPA d'Aurillac, intervenait pour détailler les points à avoir en tête pour maîtriser toutes les étapes de la stérilisation.

Programme

Ainsi, il est revenu sur les barèmes de stérilisation, les facteurs intervenant dans ces derniers ou encore leurs validations. Un focus fut également effectué sur la maîtrise d'un autoclave qu'il soit au gaz ou électrique via notamment dans les raisons d'opter pour ce type de matériel, les différents cycles que cet outil peut proposer, et bien sûr les erreurs à éviter. Les différents appareils d'accompagnement (capsuleuse, générateur à vapeur ou encore sertisseuse) ont également fait l'objet d'échanges avec le formateur. D'autres sujets furent enfin abordés comme la traçabilité ou encore la réglementation en matière d'étiquetage des produits.

Chloé Monget



Chambre d'agriculture de la Nièvre

L'autoclave de l'atelier La Fermille à Saint-Benin-D'Azy, qui accueillait la formation.

Prestations ouvertes

Le service de prestations de La Fermille vous propose de la découpe de viande personnalisable (nombre de tranches /côtes par paquets, poids des rôtis, composition des colis, etc.), de la mise sous vide, de l'étiquetage personnalisé et colisage. D'autres services sont disponibles pour la transformation de viande : saucisserie (merguez, saucisses nature, herbes..., chipos), charcuterie sèche (saucisson sec et chorizo), transformation de charcuterie cuite et plats préparés (pâté de campagne, pâté de tête, rillettes, boudin noir, pâté à la viande, jambon blanc, raviolis, lasagnes...). Prochainement sera proposé un service de conserverie : plats cuisinés, terrines et pâtés en bocaux, préparation à base de légumes (coulis, tartinades, soupes...). Enfin, la certification AB de l'atelier est en cours. Pour cette partie, l'atelier fonctionne actuellement avec les abattoirs de Cosne-sur-Loire et Luzy, vous emmenez vos animaux à l'abattoir de votre choix et l'atelier se charge du reste. Vous n'aurez qu'à venir récupérer vos produits à La Fermille, 23 rue François Archer, à Saint-Benin-d'Azy.
Renseignements et tarifs : prestafermille@gmail.com ou 06 99 26 95 70.

// FRUITS ROUGES

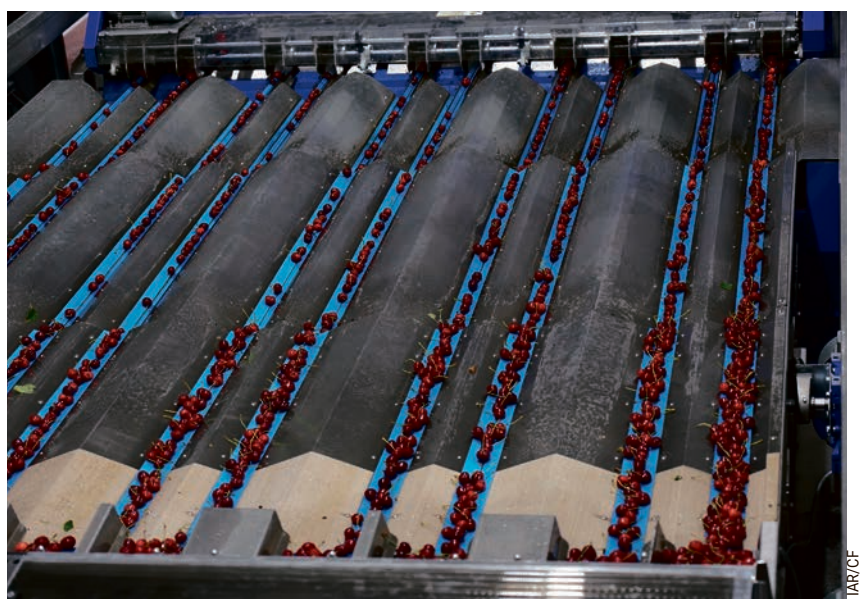
Cinq tonnes de cerises triées en une heure

Déjà novatrice avec son précédent modèle acquis en 2011, la coopérative Sicoly dans le Rhône s'inscrit à nouveau dans la modernité avec l'acquisition de la calibreuse Unitec Cherry Vision, qui permet une vision à 360° de chaque cerise.

À Saint-Laurent-d'Agny dans le Rhône, Sicoly, une coopérative fruitière des monts et coteaux du Lyonnais, a investi dans une calibreuse dernier cri qu'elle a inaugurée l'an dernier en début juin en début de campagne cerises : la calibreuse Unitec Cherry Vision. C'est dans la dernière salle, tout au bout de l'entrepôt réaménagé en conséquence, que la fameuse calibreuse Unitec Cherry Vision se trouve. Dès le début de la ligne, une première avancée technologique s'observe : *« le vidage des cagettes est automatique, elles s'enfoncent dans l'eau et le courant les mène vers le tapis élévateur »*.

Étape suivante : le séparateur de pédoncules

Ensuite, *« sur dix rangées disposées en quinconce, des lames permettent de séparer les pédoncules sans frotter les fruits entre eux. C'est ici aussi que les fruits de moins de 22 mm de calibre sont écartés »*. Toujours transportées grâce à de l'eau froide, les cerises sont ensuite photographiées une à une. *« Des caméras optiques multispectrales permettent une vision à 360° de chaque cerise. Ce ne sont pas moins de 30 photos qui sont prises pour chaque fruit »*. Avec cette vision d'ensemble, les cerises présentant des défauts sont écartées. *« Le chef de file peut demander un échantillon à la calibreuse s'il a un doute sur son jugement »*. Pour celles qui continuent leur course, elles sont réparties dans une des vingt-quatre sorties possibles en fonction de leur coloration et de leur diamètre. Ce sont ensuite des opérateurs, à l'œil humain aiguisé, qui vérifient qu'aucun défaut ne reste en sortie. Enfin, les cagettes de 5 kg sont acheminées vers une autre salle pour l'envoi et la vente.



TARI/CF

Pas moins de 10 lignes permettent d'acheminer les cerises de plus de 22 mm face aux caméras, pour une analyse de la colorimétrie et de la taille.

Mieux trier pour mieux valoriser

Les cerises n'ayant pas terminé ce parcours ne sont pas perdantes pour autant. *« Avec cette machine, plusieurs sorties sont possibles : celle des déchets, qui ne sont plus mélangés au reste, celle des cerises plus foncées et celle des cerises plus claires à valoriser »*. L'idée est d'éviter le gaspillage et de privilégier la transformation. Une cliente de Sicoly qui travaille pour Gélifruit s'intéresse justement à ces bacs : *« Nous faisons de la surgélation, ces produits nous intéressent pour être revalorisés dans la filière industrielle »*. De plus, la valorisation des producteurs est plus importante grâce à cette nouvelle calibreuse : *« Les calibres vont de 22-24 mm, à plus de 30-32 mm, illustre Patrick Reynard, président de la coopérative. Et niveau prix, cela va du simple au double »*.
Grâce à ses associés arboriculteurs, Sicoly produit chaque année en moyenne 1 800 tonnes de cerises, *« une production importante pour la coopérative »*. Si la machine a coûté 2 millions d'euros, l'aménagement du bâtiment a atteint 700 000 euros. *« L'ancienne calibreuse vieillissait et nous n'avions pas le droit de tomber en panne*, témoigne Patrick Reynard. *Nous limitons la pénibilité sur les postes de travail pour les opérateurs.* » En effet, si l'ancienne calibreuse demandait une quarantaine de personnes pour son bon fonctionnement, la nouvelle en réclame quinze de moins.

Charlotte Favarel



// SERVICES EN MILIEU RURAL

« Des efforts restent à faire »

Les communes rurales représentent 91,5 % du territoire et rassemblent 33 % de la population française. Malgré certains efforts de l'État et des collectivités locales, elles souffrent toujours d'un manque d'accès aux services. Accès aux soins, couverture numérique, services publics ou culturels, les campagnes sont encore à l'abandon sur de nombreux plans.

L'association des maires ruraux de France (AMRF) fédère les communes françaises dites « rurales », ainsi qualifiées selon des critères précis tels que la densité et le nombre d'habitants, au sein d'un réseau d'associations départementales. Elles sont aujourd'hui 87 en France avec plus de 12 000 communes adhérentes.

Des améliorations notables mais insuffisantes

L'AMRF le constate : il existe des améliorations notables en milieu rural, notamment sur la question du numérique, avec le développement de la fibre et de la couverture téléphonique. *« En dix ans, le changement a été considérable. Cela permet à un nombre important de territoires d'avoir accès au numérique, c'est plus de confort pour les habitants et cela redonne de l'attractivité pour que des entreprises ou de nouveaux habitants puissent s'y projeter »*, indique Cédric Szabo, directeur de l'AMRF. *« Il y a eu un réel effort de la part des Régions, des Départements et des Communes. Aidées par l'État évidemment, ce sont les collectivités qui ont financé l'essentiel du déploiement des nouveaux services. Par ailleurs, les collectivités territoriales, seules ou à plusieurs, ont œuvré pour le développement de Maisons de services dédiées au public. L'État est ensuite venu développer ces dispositifs »*, précise-t-il. En ce qui concerne l'accessibilité aux commerces, la donne change également de manière positive. « Bon nombre de collectivités ont fait beaucoup d'efforts sur la question des commerces. Nous travaillons actuellement sur l'ouverture de 46 épiceries dans de petits villages. Cela paraît peu, mais c'est une avancée », assure Cédric Szabo.



Pixabay

22 millions de Français vivent aujourd'hui dans la ruralité. C'est un tiers de la population et 88 % des communes.

Une persistance de dysfonctionnements

Mais de l'autre côté, Cédric Szabo déplore des trous dans la raquette, à l'instar de la dégradation du système d'accès aux soins : *« C'est un effondrement qui se poursuit, je n'ai pas d'autre mot ou peut-être une bombe à retardement. On ne sait toujours pas comment stopper l'hémorragie, puisque l'État continue de faire des choix discutables. Nos élus nous le disent : on continue à fermer les plateaux et à rester inactif sur la question de l'implantation de médecins en milieu rural »*, relate-t-il. L'annonce du plan « France Ruralités », mis en place par le gouvernement et suivi par Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, devrait porter ses fruits dans les années à venir. Annoncé le 15 juin 2023, le plan comprend un volet dédié au système de soins. La ministre souhaite doter les zones rurales de 4 000 Maisons de santé supplémentaires à l'horizon 2027. Le système de soins n'est pas le seul problème qui persiste en milieu rural : l'AMRF constate également une *« détérioration du maillage scolaire »*. La fermeture d'établissements scolaires se poursuit, souvent à l'encontre de la volonté des élus. *« Les élus souhaitent conserver davantage de classes, notamment pour le confort de vie des tout-petits, afin d'éviter les trajets de plusieurs kilomètres entre l'école et le domicile lorsque l'on a six ou sept ans »*. D'après Cédric Szabo, *« ces fermetures impactent les familles, obligées d'absorber le coût social des conséquences de ces fermetures de classes »*.



Hugo Guillemin

Cédric Szabo, directeur de l'association des maires ruraux de France.

Attractivité des communes rurales

« Permettre à tout citoyen de s'engager dans une démarche d'investissement personnel dans un conseil municipal, c'est un enjeu considérable aujourd'hui », assure Cédric Szabo. L'association souhaite donner envie aux citoyens de devenir maires, adjoints ou conseillers municipaux. *« Nous travaillons sur les conditions d'exercice du mandat. Le Parlement débat actuellement de ces conditions d'exercice. Nous attendons de voir si ce qui a été voté est ambitieux, ou si l'on restera sur un système relativement modeste »*, relate-t-il. Autre manière de valoriser les milieux ruraux : le programme « Villages d'avenir », qui accompagne 2 400 communes de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. *« Cela permet de bénéficier d'un accompagnement de l'État et de remettre l'ingénierie en avant »*, complète l'AMRF. Un dispositif destiné à diriger les communes rurales vers davantage d'attractivité.

Charlotte Bayon

// CONCERTATION

Pour que culture rime avec ruralité

Rachida Dati, ministre de la Culture, vient de lancer le « Printemps de la ruralité », une concertation nationale numérique sur l'offre culturelle en milieu rural. Pour que culture rime avec ruralité.

En déplacement en Dordogne en janvier dernier, la ministre de la Culture, Rachida Dati a dressé le constat : *« 22 millions de Français vivent aujourd'hui dans la ruralité. C'est un tiers de notre population, 88 % de nos communes. Si de nombreuses initiatives font vivre une offre culturelle dans ces territoires, notre modèle culturel semble être passé à côté de cette réalité majeure de notre pays. Je souhaite que cela change, et je nous donne deux mois pour cela »*. Pour y remédier, la ministre a lancé le « Printemps de la ruralité », une concertation nationale numérique sur l'offre culturelle en milieu rural. Objectif : recueillir les idées et les propositions des acteurs concernés et de l'ensemble des citoyens sur la vie culturelle dans les territoires ruraux. Ainsi, tous les habitants, les représentants des collectivités, les acteurs culturels et ceux du monde associatif ont été invités jusqu'à fin mars à y participer. En parallèle de cette consultation, des rencontres, ateliers et débats ont été organisés partout en France en collaboration avec les directions régionales des affaires culturelles. Autant d'éléments recueillis qui permettront de dresser une *« une feuille de route visant à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux »*, explique le ministère de la Culture. Feuille de route qui sera présentée lors des Assises nationales de la culture en milieu rural réunissant l'ensemble des partenaires. *« Il n'y a pas de fatalité à la déprise rurale. Services publics, commerces, offre culturelle : il faut une vision globale pour la redynamisation de nos territoires ruraux. Aujourd'hui, c'est même dans les campagnes que se réinvente un service public de la culture, qui change littéralement des vies. Cela doit tous nous inspirer »*, a ajouté la ministre de la Culture.

La bibliothèque, premier lieu culturel

Comme l'évoque Rachida Dati, une offre culturelle existe bien en milieu rural. Selon le département des études de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture, 80 % de la population réside à moins de cinq minutes en voiture d'une bibliothèque et, en 2018, près d'un quart de la population française avait fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque au cours de l'année. En 2021, on comptabilisait 15 700 lieux de lecture publique en France. Côté cinéma (6 000 écrans et plus d'un million de fauteuils recensés), deuxième équipement culturel de proximité, la distance moyenne s'allonge (15 minutes pour 85 % de la population française), mais demeure très prisé. En effet, près des deux tiers de la population sont allés au cinéma en 2018. On note un réel effet territorial discriminant quand on évoque la fréquentation des salles obscures. Comme pour la sortie au spectacle, l'effet territorial est particulièrement marqué pour les habitants des grands centres urbains : leur taux de pratique est supérieur de huit points à celui de la population générale. Les festivals, quant à eux, ont connu une nette progression dans leur fréquentation d'après le ministère. *« Près de 20 % de la population a participé à un festival au cours des douze derniers mois en 2018. Il s'agit d'une des pratiques culturelles qui a le plus progressé depuis cinquante ans »*, peut-on lire sur son site Internet. *« La sortie culturelle au musée ou au spectacle, liée en partie à un effet d'équipement, est ainsi moins prisée des habitants du rural, lesquels sont plus nombreux à écouter la radio et à regarder la télévision que ceux de l'urbain dense. Bien que les bibliothèques et les cinémas soient les premiers équipements culturels de proximité, leur fréquentation reste liée au niveau de diplôme et à la catégorie socioprofessionnelle, cumulés à un net effet territorial. À l'inverse, la fréquentation de festivals, présents sur l'ensemble du territoire, n'a pas d'effet territorial discriminant pour les ruraux »*, souligne le ministère de la Culture.



Pixabay

Le « Printemps de la ruralité » va permettre de définir une feuille de route pour la culture en milieu rural.

MC SB

// PROXIMITÉ

France Services : une aide indispensable en milieu rural

Depuis 2016, les points d'accueil France Services se développent en France et sont aujourd'hui 2 600 répartis sur le territoire. Structures fixes ou itinérantes (bus), elles sont devenues indispensables aux habitants des zones rurales.

Déclarer ses impôts, faire une demande d'allocation ou de chèque énergie… les démarches les plus courantes ne sont pas évidentes à réaliser partout. C'est encore le cas pour de nombreuses communes rurales, dans lesquelles les accès aux services administratifs sont encore limités. Les maisons France Services interviennent en ce sens, à trente minutes de route maximum des usagers.



Photo Georgiana Epure

La maison France Services de Viverols.



Photo Georgiana Epure

Georgiana Epure, représentante France Services.



Photo Michèle Leclercq

Michèle Leclercq, habitante de la commune d'Olliergues.

Écoute et accompagnement

Georgiana Epure est responsable du réseau France Services dans la communauté de communes d'Ambert-Livradois-Forez, dans le Puy-de-Dôme, depuis 8 ans. Elle l'observe chaque jour : les usagers sont soulagés par la présence de France Services à proximité de leur domicile. Ces maisons sont un lieu d'accueil permanent. *« Nous travaillons avec onze partenaires, dont la DGFiP (finances publiques), La Poste, la CAF, France Travail ou encore la MSA, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires… »*, liste la responsable. *« Ces services existent en milieu rural, mais sont souvent surchargés. Les modalités et l'amplitude d'accueil ont aussi beaucoup évolué, c'est pourquoi les usagers se tournent maintenant vers nous »*, ajoute-t-elle. Alors que certains grands bourgs du département ne comptent pas plus de 2000 habitants et certaines communes moins de 400, les porteurs de projet pour l'installation de maisons France Services sont multiples. *« Il peut s'agir de la mairie, d'associations, de La Poste ou encore de la MSA. Chez nous, la première maison a pris place en 2005, à Viverols, avant d'être labellisée France Services »*, précise Georgiana Epure. D'ailleurs, la communauté de communes a analysé la fréquentation des maisons de services. *« Les personnes de plus de 60 ans représentent 50 % des usagers. L'autre moitié fait partie de la tranche d'âge juste en dessous »*, précise la responsable.

« On retrouve de l'humain »

Population vieillissante et ère du numérique, l'administration dématérialisée est loin d'être adaptée à tous. Au-delà d'un manque d'accès aux services, c'est aussi une réelle fracture numérique qui impacte une grande partie de la population rurale au quotidien. *« Réaliser une demande de prime énergétique en ligne, c'est presque mission impossible quand on n'a pas de bases en informatique »*, explique-t-elle. Les bénéficiaires des maisons France Services s'y rendent donc très régulièrement. C'est le cas de Michèle Leclercq, usagère depuis 2019. *« Je ne sais pas ce que je ferais sans cette aide à proximité »*, assure-t-elle. Habitante du bourg depuis 2019, la retraitée de 67 ans a fait appel de nombreuses fois au personnel de France Services. *« Mon dossier retraite a été construit par une personne de la maison de services. Elle a passé un temps fou à s'occuper de moi, et j'étais loin d'être la seule. Cette maison permet d'avoir de l'aide mais également d'être écouté, entendu. On retrouve de l'humain »*, affirme Michèle Leclercq. D'autant plus que les missions des agents ne se résument pas à de l'aide administrative : France Services fait office de porte d'entrée à certains services communautaires difficiles d'accès des communes rurales, tels que la vie associative ou culturelle. *« Ils organisent régulièrement des activités culturelles, des « cafés numériques », ou encore des séances bien-être. Cela permet, au passage, de créer de précieux liens »*, ajoute-t-elle. Pour Michèle Leclercq comme pour de nombreux usagers, le constat est très clair : les points d'accueil France Services représentent un accès à de nombreux services mais également aux clefs permettant d'y accéder. Un outil devenu indispensable au quotidien.

Charlotte Bayon

Politique rurale : des stratégies encore en devenir

La FNSEA a organisé fin février sur le salon de l'Agriculture une table ronde intitulée *« L'Europe et la politique rurale en France »*. L'occasion pour les intervenants de faire le point sur les mécanismes français et européens qui irriguent les territoires ruraux.

Après un bref rappel de l'identité du Groupe monde rural qu'il préside, Stéphane Aurousseau s'est interrogé sur la stratégie de l'Europe pour les différentes ruralités qui composent le vieux continent, notamment la France et quelles sont les déclinaisons de cette politique à travers les politiques publiques françaises. *« L'Europe a une vision à long terme des zones rurales »*, lui a répondu Alexia Rouby, agroéconomiste et responsable du dossier ruralité à la direction agriculture de la Commission européenne. Bruxelles a en effet lancé en 2021 le Pacte rural européen et à travers lui un plan stratégique à l'horizon 2040, décliné en dix principaux objectifs. Parmi eux : *« avoir des espaces attrayants dans un développement territorial harmonieux »* ; *« posséder des fournisseurs de sécurité alimentaire et de services de proximité »* etc. Pas moins de trois commissaires coordonnent cet immense projet qui ambitionne de rendre les régions rurales *« plus fortes, connectées, résilientes et prospères »*. Cette stratégie s'appuie également sur un plan d'action rural par le biais de 24 actions thématiques. Y sont déclinées les actions relatives au numérique, à l'éducation, aux mobilités, aux communautés énergétiques rurales, aux femmes en zone rurale et bien entendu à l'entreprenariat. Une plateforme communautaire du pacte rural[1] a d'ailleurs vu le jour en septembre dernier. Une consultation assez récente (2021[2]) souligne que plus de 50 % des sondés demandent en priorité l'amélioration des infrastructures parmi les besoins les plus urgents dans les zones rurales. Vient ensuite l'accès aux services et aux équipements de base, tels que l'eau et l'électricité, les banques et les bureaux de poste (43 %). Ils sont aussi 93 % à estimer que *« l'attractivité des zones rurales dépendra en grande partie de la disponibilité de la connectivité numérique, des services de base et des services en ligne (94 %), ainsi que de l'amélioration des performances de l'agriculture en matière de climat et d'environnement (92 %) »*.

Référent ruralité

C'est d'ailleurs la crise des gilets jaunes qui a remis en lumière *« la problématique rurale »* dans les esprits politiques, a indiqué Patricia Andriot, cheffe de projet « ruralités » à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). L'agence décline les projets européens à travers neuf programmes identifiés[3] dont le plus important reste France ruralité. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle cartographie des territoires ruraux devrait être publiée en juillet prochain. La France bénéficie d'une enveloppe de deux milliards d'euros par an à travers les programmes Liaison entre action de développement de l'économie rurale (Leader) et le Fonds européen de développement régional (Feder). *« Un peu plus d'un tiers des dossiers présentés bénéficient (12 000 sur 30 000, ndlr) d'un financement en France »*, a-t-elle précisé. L'ANCT est aussi chargée d'appliquer l'Agenda rural, ce plan d'action interministériel destiné à renforcer l'attractivité des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. Élaboré à partir de 2019 et enrichi lors des Comités interministériels à la Ruralité, il comporte 181 mesures. Grâce à cet agenda, *« chaque ministère et chaque préfecture prend en compte la ruralité car tous sont dotés d'un référent ruralité pour décliner les politiques publiques »*, a souligné Patricia Andriot. *« À chaque fois qu'une mesure nationale doit être appliquée, ce référent demande comment elle le sera concrètement pour les territoires ruraux »*, a-t-elle déclaré. Il n'en reste pas moins que le maquis des structures et des enveloppes budgétaires rend les politiques publiques peu lisibles. Alexandra Rouby a concédé qu'il est *« difficile de flécher les fonds européens car les États membres rechignent à installer des outils qui alourdissent la machine administrative »*. Les deux intervenantes ont milité pour la mise en place d'indicateurs pertinents et fiables, *« capables de mesurer le réel impact des fonds qu'ils soient européens ou français »*.

Christophe Soulard

(1) https://ruralpact.rural-vision.europa.eu/index_en
(2) https://agriculture.ec.europa.eu/news/long-term-vision-rural-areas-commission-publishes-public-opinion-survey-rural-areas-2021-06-28_en
(3) Les 9 projets ruraux de l'ANCT- France ruralité - Petites villes de demain - Avenir montagnes mobilités- Avenir montagne ingénierie- France services - Pactes territoriaux - Territoires d'industrie- Actions cœur de ville- Engagement pour le renouveau bassin minier.

// AVENIR DE LA RURALITÉ

58 Des connexions en cours

Le 5 avril, Luzy accueillait la rencontre départementale des tiers-lieux de la Nièvre afin d'aborder de nombreux enjeux.



Stéphanie Hollocou, chargée de développement social et culture ainsi que de la communication de la Mairie de Luzy, précise : « le mobilier de « Notre Moulin » met en avant tout le savoir-faire local en matière de design et de durabilité ».



Le Fab Lab est notamment doté d'une brodeuse ou d'une découpeuse laser (jusqu'à 5 mm).

La réunion départementale des tiers-lieux de la Nièvre s'est déroulée à Luzy à « Notre moulin » tiers-lieux inauguré le 29 septembre 2023 (voir TDB n° 1756). Cette rencontre avait plusieurs objectifs, comme le rappelle Amélie Chapet, chargée de développement du réseau régional des tiers lieux en BFC (1) : *« le but est de tisser un lien entre les différents projets de tiers-lieux (qu'ils soient élus ou particuliers) pour qu'ils puissent se donner des idées, échanger sur leurs difficultés ou encore partager des outils. Cela est aussi utile pour découvrir de nouvelles activités à intégrer dans son tiers-lieux car il y a autant de possibilités que de territoires différents »*.

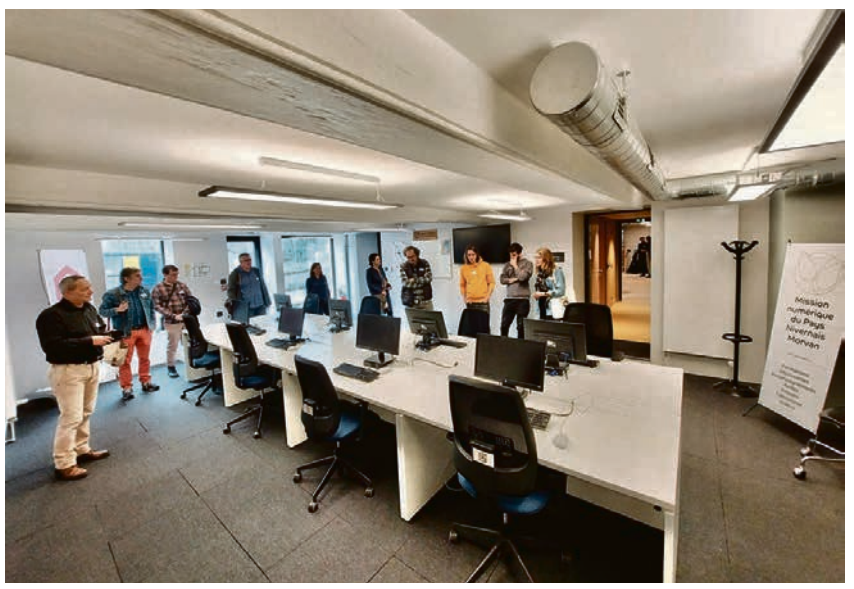
Pour mémoire, il existe environ 200 Tiers-lieux (identifiés comme tels) en Bourgogne Franche-Comté, et approximativement 50 dans la Nièvre : *« Ces chiffres sont à prendre avec des pincettes car de nombreux projets existent ou sont en création et ne sont pas encore identifiés sur notre cartographie »* complète Amélie Chapet. Depuis 2022, plusieurs rencontres ont été organisées par les Fabriques de territoire de Lormes et Luzy et le Pays Nivernais Morvan dans la Nièvre pour les tiers-lieux comme le 9 juin à Ouroux-en-Morvan, le 27 octobre à Saint-Brisson, le 20 janvier 2023 à Arleuf ou encore le 2 février 2023 à Vauclaix qui était ciblée, pour cette dernière, sur une réflexion sur le lien possible entre les circuits-courts et les tiers lieux.

Offre à Luzy

Ainsi, l'organisation de la rencontre à Luzy, fut aussi l'occasion pour Jocelyne Guérin, maire de la commune, de revenir sur « Notre moulin » désormais labellisé Fabrique des territoires et officiellement tiers-lieux : *« Ce projet s'intègre parfaitement dans les 60 actions imaginées dans le projet « Luzy, village du futur » (2) que ce soit par son aspect social ou innovant. Depuis son ouverture l'an dernier, le tiers-lieu de Luzy « Notre moulin » s'adapte en fonction des besoins. Il se métamorphose en fonction des demandes des habitants et des utilisateurs. Ainsi, en plus du Fab Lab, de l'espace dédié au télétravail ou encore celui destiné aux visioconférences, l'établissement accueillera prochainement une ludothèque. Nous devons trouver des financements pour son fonctionnement, tout en restant dans une logique de service rendu à la communauté. Des partenariats pourront donc être envisagés en fonction des situations »* pointe-t-elle. Elle conclut son intervention en insistant : *« Pour moi la ruralité est synonyme d'énergie, chance, plaisir, ambition, innovation et fierté. C'est ce que l'on retrouve aussi ici au Moulin, et dans tous les tiers-lieux déjà créés »*.



Un espace détente et télétravail est proposé parmi les 500 m² d'espace de « Notre Moulin ».



Outre les postes informatiques fixes, des ordinateurs portables personnels peuvent être accueillis dans l'espace numérique de « Notre moulin ».

Notre Moulin

L'espace tiers lieu de Luzy (5, rue du Vieux Pont, 58170 Luzy) est ouvert pour « Notre moulin » et l'espace de télé-travail du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30. Pour le Fab Lab : tous les lundis de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et tous les mercredis de 13 h 30 à 16 h 30. Pour l'espace informatique, permanence conseillère numérique : tous les mardis et vendredi de 9 heures à 12 heures et pour les ateliers informatique tous les jeudis de 10 heures à 12 heures Les horaires seront amenés à évoluer, selon les besoins. Renseignements : notremoulin@luzy.fr ou au 03 86 30 02 34.

Un avenir à trouver

Outre l'échange de pratiques, d'idées et de mise en commun d'outils de gestion, cette rencontre à Luzy avait aussi pour but de mettre en exergue la fin du financement dédiée aux Fabriques de Territoire de Lormes et Luzy. En effet, sous peu, les fonds versés ne seront plus d'actualité, forçant donc les tiers-lieux labellisés à trouver de nouvelles sources de fonctionnement. Amélie Chapet ajoute : *« Aujourd'hui, les tiers-lieux ont tout leurs sens dans les milieux ruraux où les services viennent à manquer et où le « faire ensemble » prend de plus en plus d'ampleur. Certes nous restons dans de l'expérimentation, mais qui a une résonance concrète pour tous les habitants concernés »*. Pour en savoir plus sur les tiers-lieux en France : https://francetierslieux.fr/ et la charte des tiers-lieux de Bourgogne Franche-Comté sur : https://tierslieux-bfc.fr/les-tiers-lieux-kesako/#charte

Chloé Monget

1. https://tierslieux-bfc.fr/
2. https://www.luzy.fr/innovante/

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Un(e) conseiller(ère) en développement de projets collectifs agricoles recherché(e)

La Chambre d'agriculture de l'Yonne recherche son ou sa conseiller (ère) en développement de projets collectifs agricoles. Ce poste, qui est une création, s'inscrit dans la stratégie visant à l'émergence de projets, l'innovation, le développement de filières locales en transversalité avec les équipes de la Chambre d'agriculture. La personne mobilisera notamment les fonds issus de la compensation collective agricole.

Dans le cadre des projets territoriaux, les missions de ce poste consistent à réaliser des études préalables agricoles ; à susciter des projets via l'identification d'agriculteurs moteurs, l'expression de besoin agricoles et territoriaux ; à mobiliser et structurer des collectifs d'agriculteurs porteurs de projets ; à accompagner ces collectifs dans la structuration de leur projet ; à s'appuyer sur les multicompétences internes à la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour nourrir les projets ; à vérifier l'adéquation des projets avec la stratégie départementale d'utilisation des fonds de la compensation collective agricole ; à rédiger et diffuser des appels à manifestation d'intérêt ; à coordonner et suivre la mise en œuvre des projets ; et à faire le bilan technique et financier annuel de la gestion des fonds de compensation collective agricole.

Quant au profil recherché ? La Chambre souhaite une personne diplômée de l'enseignement supérieur ou ingénieur (niveau Bac + 5), qui a le goût pour accompagner la structuration de projets agricoles pouvant mobiliser divers partenaires, notamment les collectivités, avec une aptitude à l'animation de collectifs d'agriculteurs, une capacité à mobiliser et mettre en relation les multicompétences internes à la chambre d'agriculture de l'Yonne ou du réseau des Chambres d'agriculture (techniques, financières, juridiques, territoriales, technico-économique), une aptitude relationnelle, sens de l'écoute et de la communication, ainsi qu'une bonne connaissance du milieu agricole.

Pour candidater, il suffit d'envoyer son CV et sa lettre de motivation adressée à Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis rue Guynemer – CS 50 289 – 89005 Auxerre Cedex, ou à j.gonde@yonne.chambagri.fr.

Christopher Levé

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Calibrer son projet de nouvel atelier

• 30 avril, 23 mai et 7 juin à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Se préparer à la cessation et à la transmission de son activité

• 2 et 16 mai à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Je règle et maintiens ma moissonneuse-batteuse

• 29 mai à Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Booster mon entreprise : E-réputation, référencement web, réseaux sociaux

• 2 demi-journées le mardi 30 avril matin et le lundi 6 mai matin

L'e-réputation d'une entreprise et de ses activités est devenue un élément important à ne pas négliger, elle influence efficacement une décision d'achat. Recrutement des prospects, fidélisation des clients sont autant d'actions qui sont en lien direct avec votre e-réputation !

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Piloter son entreprise dès les premières années d'installation

• Mardi 28 mai

La Chambre d'agriculutre propose une formation afin d'être capable de faire le point, d'analyser ses chiffres et de décider de sa stratégie d'entreprise dès les premières années d'installation. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réglages gagnants pour plus de rendement

• Jeudi 30 mai

Optimiser les réglages d'une machine sur un chantier de récolte est important afin d'éviter les pertes de grains et assurer la qualité de la récolte. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Mardi 30 avril, mardi 11 juin et mercredi 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Certicrea : Réussir mon installation en société

• Vendredi 3 et jeudi 16 mai

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Mieux connaître les cultures associées en AB

• Mardi 22 mai

Lieu à définir.

Contact : Marie Bouillé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 69.

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse

• Mardi 28 mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de lavage

• En mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Table ronde sur l'approvisionnement local

• Mardi 30 avril

Le Conseil départemental de Côte-d'Or et la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône organisent une table ronde sur le thème de l'approvisionnement local en produits agricoles. Elle aura lieu à Auxonne, à l'Auditorium de la Communauté de communes, ancienne route nationale, de 9 heures à midi. Ouverte à tous, elle permettra de créer du lien entre les producteurs locaux et les acheteurs. Cet événement s'inscrit dans les objectifs que la Communauté de communes Auxonne-Pontailler Val de Saône, le Conseil départemental de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se sont fixés, dans le cadre de leurs Projets alimentaires territoriaux (PAT).

Accès libre et gratuit.

// Assemblée des anciens exploitants

• Jeudi 16 mai

Les anciens exploitants de Côte-d'Or se réunissent en assemblée générale jeudi 16 mai à 9 h 30 à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot. Les avantages et inconvénients de l'agrivoltaïsme pour les propriétaires ruraux seront notamment étudiés lors de ce rendez-vous, en présence d'une juriste en droit rural et d'un responsable départemental Groupama. L'apéritif et un repas convivial seront proposés après l'assemblée. À partir de cette année, il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement, sauf cas de force majeure.

NIÈVRE

// Fermeture exceptionnelle du GDS 58

• Vendredi 10 mai

Les bureaux du GDS 58 seront exceptionnellement fermés le vendredi 10 mai. L'équipe du GDS 58 aura le plaisir de répondre à vos questions le lundi 13 mai.

Plus d'informations auprès du GDS 58 : 03 86 90 18 90.

// Journée Innov'Action

• Mardi 14 mai

À partir de 13 h 30 à Narcy (localisation : 47°13'50.0"N 3°04'22.8"E) aura lieu dans la Nièvre la première démonstration dynamique d'un robot autonome en grandes cultures. Visite libre sur les stands des différents partenaires rythmée par plusieurs sessions de démonstrations : technologies de guidage, caméra sur bineuse, pulvérisation localisée, drones (semis, épandage, blanchiment, etc.), etc. D'autres éléments seront présentés comme les outils d'aide à la décision, de nouveaux effaroucheurs d'oiseaux ou les analyses de qualité de la récolte et des fourrages (HarvestLab).

Plus d'informations auprès : 03 86 93 40 00.

YONNE

// Assemblée générale de Groupama

• Mardi 30 avril

Dès 17 h 30, à Venoy (salle des fêtes), pour la caisse locale de l'Auxerrois.

• Vendredi 3 mai

Dès 18 heures, à Charny (au restaurant La Ruche Gourmande), pour la caisse locale de Puisaye-Forterre.

• Mardi 14 mai

Dès 17 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque (à l'auberge des Vieux Moulins Banaux), pour la caisse locale de Vanne et Othe.

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 14 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Chablis (15 rue Marcelin Berthelot).

• Jeudi 23 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Bout de bergerie (Alysé)

• Mercredi 15 mai

Dès 14 heures, à la Scea des Cornes, chez Hugues Trameau, à Châtel-Gérard (Les cornes). Le programme : Présentation de l'exploitation et son historique, le choix du système, pourquoi les Romney, le bien être des animaux. Ceci suivis d'échanges avec les présents.

Contact : Marie Mauchosse (Alysé) au 06 43 86 84 23.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 692 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,78	4,06	3,94	- 0,27
		300-350	3,81	4,06	3,93	- 0,08
		350-400	3,83	3,99	3,91	+ 0,01
		400-450	3,72	3,90	3,84	+ 0,02
		450-500	3,57	3,81	3,70	- 0,04
	R	200-250	3,81	3,92	3,90	
		250-300	3,58	4,04	3,93	- 0,04
		300-350	3,66	3,90	3,76	- 0,04
		350-400	3,66	3,75	3,71	- 0,02
F	U	200-250	3,58	4,21	3,91	- 0,16
		250-300	3,48	3,55	3,51	- 0,08
		300-350	3,51	3,69	3,60	+ 0,02
		350-400	3,42	3,65	3,52	+ 0,01
	R	250-300	3,27	3,51	3,39	- 0,01
		300-350	3,31	3,48	3,37	- 0,08

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,33	3,60	3,58	
F		400-450	3,02	3,02	3,02	
		450 et +	2,87	3,21	3,15	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 416 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,58	2,65	2,61	- 0,15
	R	+ 500 kg	2,43	2,58	2,50	
F	E	24 à 36 mois	3,61	4,40	3,97	
		5 à 10 ans	3,54	3,62	3,57	
	U	24 à 36 mois	3,00	3,51	3,17	=
		- 5 ans	2,87	3,56	3,10	+ 0,03
		5 à 10 ans	2,83	3,39	2,99	+ 0,01
		+ 10 ans	2,83	2,88	2,86	+ 0,11
	R	24 à 36 mois	2,70	2,99	2,90	+ 0,03
		- 5 ans	2,44	2,76	2,65	- 0,14
		5 à 10 ans	2,62	2,87	2,77	+ 0,01
		+ 10 ans	2,43	2,74	2,57	+ 0,04
	O	+ 10 ans	2,02	2,46	2,31	+ 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 207 - Taux de vente : 97 %

Broutards : La demande est régulière et les tarifs se maintiennent à un niveau satisfaisant. On remarque néanmoins que les sujets de second choix sont davantage triés.

Laitonnes : Comme la semaine passée, on constate que les besoins sont un peu plus, mesurés. La vente des bonnes laitonnes naturelles jusqu'à 350 kg reste facile, mais le placement est peu plus compliqué dans les lots de lourdes soignées sans excès.

Vaches / génisses 30 mois : Des apports toujours corrects en qualité et en quantité avec davantage de sujets herbés. La vente est fluide et rapide à des cours fermes. Les acheteurs répondent encore au rendez-vous et on ressent toujours de la demande dans les animaux jeunes et herbés comme à l'accoutumée à cette saison.

Taureaux : De l'offre avec de la demande dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/04/2024

Effectif : 236

Broutards :	(290 - 370 kg)	1180 - 1470	3,71 - 4,07
Broutards :	(435 - 445 kg)	1550 - 1610	3,48 - 3,67
Laitonnes :	(235 - 355 kg)	850 - 1150	3,42 - 3,72
Laitonnes :	(360 - 415 kg)	1250 - 1420	3,13 - 3,50
Génisses 16 - 24 mois :	(300 - 380 kg)	790 - 1160	2,62 - 3,07
Génisses 24 - 36 mois :	(365 - 655 kg)	1100 - 2020	2,76 - 3,36
Vaches légères :		1230 - 1610	
Vaches entre deux :		1640 - 1900	
Vaches lourdes :		1940 - 2460	

Apports moins importants en broutards. Cours fermes en bons sujets. Vente globale.
Commerce plus calme en laitonnes maigres entrainant quelques invendus. Cours reconduits en lourdes.
Vente active et globale en vaches à des tarifs plus porteurs en vaches herbagères.

Bovins gras : 6
Vaches de viande : 5,30 à 5,36 € kg de viande.

Plafonnement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/04/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 52 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 44 à 50 kg	4,42	4,70	4,50	+ 0,27
		+ de 50 kg	3,16	4,00	3,81	
	R	de 32 à 38 kg	4,87	4,97	4,89	+ 1,12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,51	1,95	1,66	+ 0,30
F	U	< 60 kg	1,79	2,16	1,99	
		> 60 kg	1,50	1,96	1,71	+ 0,25

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 271 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,02	5,56	5,32	+ 0,61
		+ de 44 kg	5,00	5,35	5,31	+ 0,99
	R	de 32 à 38 kg	5,01	5,37	5,23	
		de 38 à 44 kg	5,01	5,04	5,04	

OBSERVATIONS

Effectif global : 395 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : L'offre progresse doucement avec une présentation de bonne qualité, mais qui ne suffit néanmoins pas à couvrir les besoins, qui demeurent très importants.

Brebis / béliers : Demande suivie. Cours facilement maintenus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/04/2024

Effectif : 12

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,70	3,95	3,77	
		400-450	3,72	3,80	3,74	+ 0,02
F Charolais	U	250-300	3,37	3,55	3,48	- 0,04
		300-350	3,39	3,52	3,42	- 0,10

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 71 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,72	2,93	2,84	- 0,17
		5 à 10 ans	2,71	2,97	2,82	- 0,14
		+ 10 ans	2,61	2,78	2,69	- 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 204 - Taux de vente : 82 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/04/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 311 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,88	5,35	5,18	- 0,21
		de 38 à 44 kg	5,20	5,90	5,69	+ 0,18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 185 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,69	2,02	1,89	+ 0,31
		+ de 60 kg	1,59	2,19	1,97	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 525 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Les laitons sont toujours recherchés en ce moment ce qui permet une très bonne valorisation.

Brebis : La demande en brebis se fait sentir en cette période, les cours restent donc à la hausse.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

22 Avril 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché tendu sur le Jeune Bovin. Reconduction sur les femelles.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Les **prochaines élections européennes** se déroulent le 9 juin. Dans cette perspective, la FNB tient une conférence de presse ce mardi 23 avril pour faire état des attentes prioritaires des éleveurs bovins viande. Elles sont centrées sur la nécessité de cohérence des politiques européennes, et ciblent notamment le refus d'importer plus et le besoin d'un strict respect de mêmes normes de production, l'enjeu d'un soutien renforcé pour l'élevage bovin-viande dans la PAC, et l'objectif d'une meilleure reconnaissance de ses externalités positives.

ENVIRONNEMENT

Le délai de dépôt des dossiers à l'aide d'urgence pour les agriculteurs bio **reporté au 3 mai** prochain au lieu du 19 avril était nécessaire. Mais face aux retards de paiement des aides de la PAC en bio et aux difficultés que rencontrent la filière les mobilisations des agriculteurs bio se poursuivent. La FNSEA et JA demandent une vision stratégique pour accompagner les agriculteurs et freiner la vague de déconversions ! La FNB appelle, elle aussi, à un **accompagnement à long terme** de la filière bio de la part de l'Etat, si celui-ci souhaite la maintenir !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de mettre en avant des témoignages de contractualisation réussie, Interbev a lancé en 2023 une série de Podcasts – Paroles de pro (https://podcast.ausha.co/paroles-de-pros) à destination des profesionnels de la filière. L'objectif : diffuser très largement des témoignages de tous les maillons de la filière et représentant la diversité des systèmes de commercialisation en filière viande bovine, afin de montrer les intérêts à contractualiser, de vulgariser au mieux les pratiques contractuelles et ainsi d'inciter au déploiement de la contractualisation. Interbev est aujourd'hui à la recherche de nouveaux témoignages ! Si vous avez signé un contrat et que vous êtes intéressés pour témoigner positivement sur votre expérience, rapprochez-vous de votre Section Bovine départementale.

FAIT DE LA SEMAINE

Le Conseil d'administration de la FNB réuni le 17 avril a centré ses travaux sur les **mesures du Plan de Souveraineté renforcé**, qui demeurent en attente de concrétisation de la part des pouvoirs publics. Pour donner les assurances aux éleveurs que les intentions annoncées par le gouvernement seront suivies d'effet, la priorité est à la concrétisation des mesures dans des textes d'application, avec une vision d'ensemble du calendrier.

FOCUS

L'observatoire de la pousse de l'herbe intégrant 350 fermes sur 70 régions fourragères est lancé. Afin d'être vraiment opérationnel, et conformément aux annonces du Gouvernement, ce réseau doit être élargi pour intégrer toutes les zones herbagères françaises ! Rappelons que cet Observatoire répond à une demande des éleveurs ruminants afin de disposer de données fiables pour objectiver la pousse de l'herbe sur le terrain, vu les incertitudes des résultats de l'indice IPP utilisé dans le dispositif en place.

CHIFFRE A RETENIR

44

C'est le nombre de «mesures de simplifications» annoncées par le ministre de l'agriculture le 18 avril, par communiqué de presse. Elles couvrent 1) des évolutions au plan UE dont les règles sur BCAE qui doivent être définitivement adoptées prochainement 2) des simplifications de réglementation nationale et 3) le chantier en cours des simplifications en local, piloté par chaque Préfet. Il reste à avoir la garantie de bonne application de tout cela !

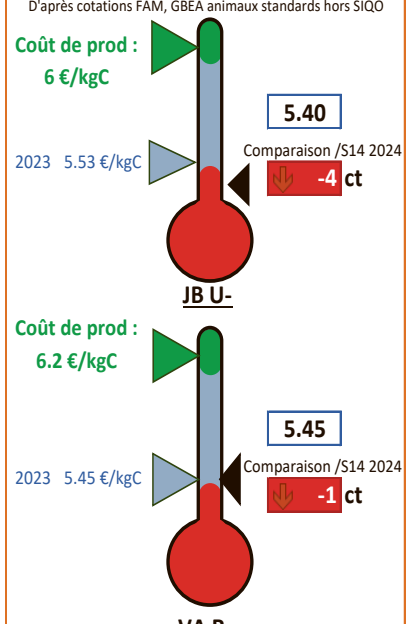
EN REGION

INTERBEV sera cette année, présent sur le Tour de France du 2 au 21 juillet 2024. Cette participation d'INTERBEV se traduira par la présence d'un foodtruck aux couleurs de la campagne collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. / Naturellement Flexitariens » au service de presse des villages d'arrivée du Tour. Au-delà des dégustations, ce sera également l'occasion de diffuser les messages de la filière élevage et viande aux quelques 200 journalistes présents quotidiennement.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

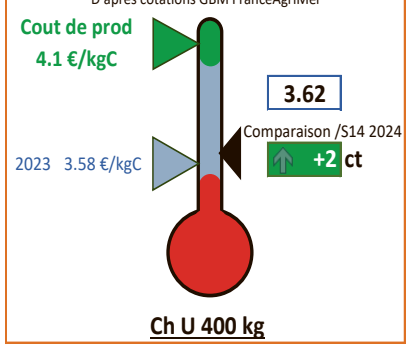
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

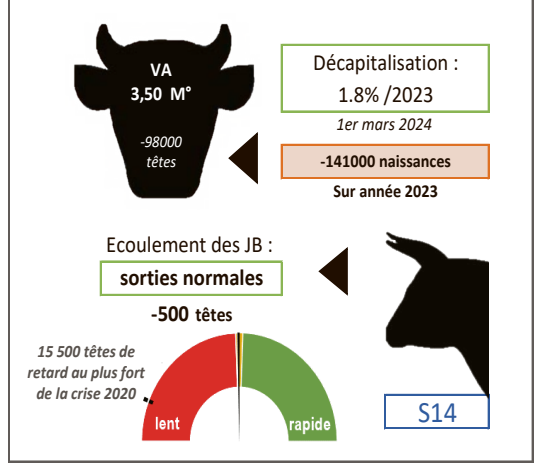
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



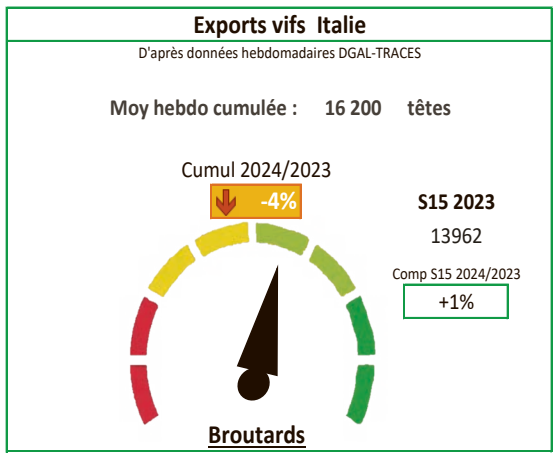
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



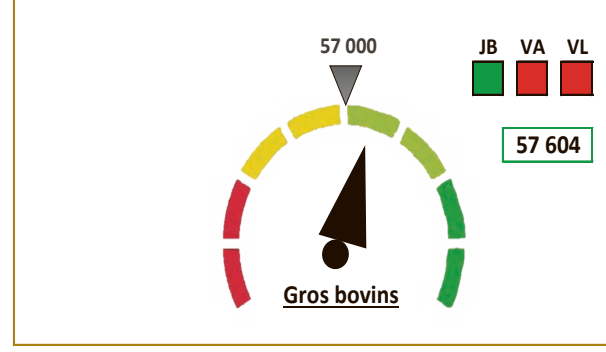
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 17
du 22 au 28 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties se poursuivent et les volumes sont encore conséquents cette semaine, et de qualité hétérogène. Les acheteurs répondent toujours présents avec des besoins importants. Les mâles vaccinés et bien conformés sont recherchés en priorité, à des tarifs toujours très élevés même s'ils se réajustent à la baisse après le coup de feu la semaine dernière. La marchandise moyenne est davantage triée. En femelles, on sent peu de demande pour l'Italie : les cours plafonnent voire reculent.

Gros bovins maigres : Les apports sont encore importants face à une demande soutenue, ce qui permet d'écouler toute la marchandise à des cours globalement reconduits à des niveaux attractifs. Les sujets herbés sortent un peu plus et ont la priorité des acheteurs.

Boucherie : Le commerce ne change pas : l'écoulement est toujours régulier en races à viandes, même si on sent une ambiance plus calme. Les cours sont reconduits en toutes races. En vaches mixtes et laitières, le petit regain d'activité ressenti la semaine dernière se confirme, permettant à quelques places de rehausser les tarifs.

Veaux : Les volumes sont toujours modérés face à une demande dynamique. Le placement est fluide et facile aussi bien en allaitants qu'en laitiers purs ou croisés. Les tarifs sont facilement reconduits sur plusieurs marchés, voire de nouveau haussiers. En veaux gras, l'activité se tasse un peu cette semaine sur des besoins moins importants.

Ovins : En agneaux, le commerce garde globalement son dynamisme, la demande reste soutenue, même si c'est un peu plus difficile sur le bassin aveyronnais. Les cours sont globalement reconduits en toutes catégories ; ils restent fermes en bons laitons. En agnelets, les effectifs se replient nettement mais s'échangent encore facilement. En brebis, la demande reste calme mais régulière.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc… Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends 1 tracteur Ford 5610 + 1 tracteur Fiat 7086 4 RM, les deux en TBE - Tarrière déportable - Prétailleuse Cemap - divers matériels pour la vigne.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

38 - Vends tracteur Ford 7000 2 RM bet ; charriot élévateur 4x4 levage 6,20m.
✆ 06 75 04 60 70

71 - Vends tracteur John Deere 6130, 85 CV, année 2008, 6.000 heures, avec chargeur Mailleux T10.
✆ 06 87 02 92 62

Travail du sol

01 - Vends vibroculteur Kverneland 4 m repliable double rotoherse cultivateur Kverneland 3 m rouleau spire photo dispo.
✆ 06 37 54 96 39

07 - Vends herse quivogne 3 m 60 en très bon état 500 euros.
✆ 06 38 22 16 59

18 - Vends semoir à maïs 4 rangs avec fertilisateur à socs et boite à microgranulés, TBE, 2.000 euros ; herse rotative Maschio DM 3000, 2002, avec rouleau packer et barre de nivèlement, attelage portacourt, TBE, 3 000 euros.
✆ 06 14 40 22 10

38 - Vends gyrobroyeur Quivogne 2 m largeur bon état possibilité couteaux 2500 euros.
✆ 06 72 93 04 48

38 - Recherche andaineur sur prise de force ou soleil remy.
✆ 04 74 97 29 32

42 - Vends cause retraite, faneuse Mora, 4 toupies hydraulique, 4,20 m, 1 300 euros. Cultivateur BE, 3 poutres, l 3 m, 1 000 euros. Vis à grain L 8 m, ø 100, mot. tripase, 250 euros. Vibro 3m, 200 euros. Le tout, BE.
✆ 07 86 93 95 55

69 - Vends Faucheuse Kuhn 702, tbe + faneuse Fella 450, tbe + calibreur p. de terre Shouten.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Vends motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros. (1601)
✆ 06 70 64 74 12

Récolte

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 chevaux, 6 cylindres turbo, équipé d'un pulvérisateur Calvet contenance 2000 l. 1 remorque Alma 5 tonnes monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 tonnes, 4 roues.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

42 - Vends pirouette - andaineur 2 toupies Kuhn.
✆ 07 85 79 70 07

74 - Faucheuse condi Kuhn FC303Y-GL 2005, très bon état, vendu révisé 5000 euros.
✆ 06 66 57 06 20

84 - Vends Pellenc 8470 Activ Selectiv Process de 2013, 1 750h, transformée en 8490, tête récolte GR600.
✆ 06 68 14 61 05

Irrigation

13 - Vends tuyaux aspersion CEPIC 70 et 50 diamètre avec prise et sans prise, longueur 6m, prix à débattre.
✆ 06 83 54 59 91

Manutention

89 - Vends 2 cellules grains Privé, 550 qx, TBE, tuyaux reprise gaines, ventilation, le tout 600 euros (1705)
✆ 06 17 24 83 35

Divers

01 - Semoir Sulky 17 rangs 3 m. 400 euros.
✆ 06 20 33 58 05

01 - Vends tbé herse rota 3 m herse rota + servie pirouette 2 toupies ; andaineur ; charrue 3 socs ; herse plate modifié ; cornadis ; enrubanneuse bottes enrubanné.
✆ 06 44 78 30 45

18 - Vends tondeuse débroussailleuse SDH Staub à chenille, coupe de 80 cm, très peu servie ; broyeur de végétaux KPC BK 1500 AA B diamètre 10 cm, servie 1 H, prix à débattre.
✆ 06 13 02 17 19

21 - Vends cause cessation : faucheuse GMD 3.20 m., presse Krone vario pack 1800, andaineur Kuhn 4321, charrue Goizin 4 fers, brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles. (1505)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, -presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1602)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Cause cessation vend nourrisseurs veaux et ovins, filet de contention bovin 10 m., faucheuse conditionneuse JD 2.40 m, vis à grain 7 et 9 m. (1604)
✆ 06 17 70 86 63

26 - Vends semoir maïs Nodet 6 rangs - semoir tournesol 7 rangs 2 micros - Lève palette 3 points hydro - calibreuse abricots à grille 4 roues 13 6 24 - 4 L Renault.
✆ 06 83 10 97 79

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

42 - Vends bétaillère MS40 planché refait, faucheuse Kuhn 4 assiettes, pirouette Kuhn 2 toupies.
✆ 06 81 47 85 94

58 - Vends ensemble cellules grain Privé, tuyaux de reprise + gaines ventil., TBE, diam. 4.46 m, 700 quintaux, 5.70 H, - diam. 4.46 m., 450 quintaux, - diam. 5.34 m, 1 000 quintaux, H 5,78 m., - diam. 5.34 m., 850 quintaux, H 4.85 m., diam. 6.24 m., 1 500 quintaux, H5.78 m., - vis horizontale Raidler 16 m. diam. 160, marque Denis et complet,vis 12 m., 160 diam. Denis, + matériel divers, le tout TBE. (1504)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends 2 pneus 1/3 d'usure 270/95 R 48, - 2 pneus neufs 235/60 R 16, 1 pneu neuf 200/60-14,5, - 2 roues complètes 1/3 d'usure 14.5/80 R 13. (1509)
✆ 06 67 28 02 42

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

68 - Vends vibroculteur Lemken Korund 6 m bon état général 8800 euros.
✆ 06 08 48 86 13

La Maison de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
CHÉNEAU ÉCO
GALVANISÉ EPS 2.4MM
17,60€/ML*
CHÉNEAU GRANDE CAPACITÉ
GALVANISÉ EPS 2.4MM
22,75€/ML*
CHÉNEAU À BOULONNER
GALVANISÉ EPS 2.4MM
22,15€/ML*
LIVRAISON GRATUITE**
*Prix HT pour 100mL MINIMUM soumis à conditions
**sur France métropolitaine, à partir de 1200€ HT

26 - Vds élévateur 8M idéal pour noix moteur neuf parque Renaud très bon état 1 000 euros.
✆ 06 43 08 06 50

38 - Vends remorque fourragère semoir engrais 400l 2 cuves fioul 1200 l l'une prix l'ensemble 3500 euros.
✆ 04 75 48 58 51

38 - Vends tracteur John Deere 3140 pneu avant neuf ; treuil uniforest 7 t télécommandé dérouleur de câble.
✆ 06 44 84 46 38

42 - Vends remorque agricole plateau, tbe, 2,5 T, 300 euros.
✆ 04 77 53 27 75

69 - Vends auto chargeuse Pottinger type LW 21 1200 euros TTC.
✆ 06 69 29 89 80

71 - Vends cess., trac 95 ch., fourche B.E., nourri. à veaux, pirouette 6 m, andaineur 4 m, remorques.
✆ 06 71 64 05 80

88 - Vends calibreur à pdt shouthen avec trémies sur pieds et tapis convoyeur les trémies peuvent aussi servir stockage céréales ou autres.
✆ 06 08 52 64 91

Elevage

26 - A vendre cause retraite louve Marchand récente.
✆ 06 07 64 29 69

38 - Recherche nourrisseur à veaux avec parc.
✆ 06 21 69 68 81

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Recherche camion utilitaire puissance 8 cv bon état contrôle technique ok.
✆ 06 82 37 47 35
06 81 88 82 67

71 - Vends camion bétaillère Mercedes Benz 814, mise en circulation 1992, PTAC 8,6 tonnes, 347.000 km d'origine, équipe de 6 pneus neufs à 337.000 km, bon état général, ct ok.
✆ 06 81 82 27 97

89 - Vends Némo Citroën Diésel, 90000 kms, bon état, CT fait (1704)
✆ 03 86 48 10 85

Achat-Vente

Récolte

21 - Achète herbe sur prairies pour fenaison, région Val de Saône (1706)
✆ 06 86 00 02 01

42 - Vends grosse quantité de foin et enrubannage BR 120 140 stockée à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

52 - Vends foin luzerné, récolte 2023, bio en bottes carrées à partir de 80 € la tonne HT, départ exploitation, transport possible. (1701)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends blé d'hiver, orge de printemps, petit épautre, bio, récolte 2023. (1702)
✆ 06 77 11 67 69

Plants, pépinière

03 - A vendre douglas sur pied 40 ans peupliers robusta marronniers 90 m3 de chênes abattus 3 ans.
✆ 06 98 34 14 58

Fourrage

26 - Vends foin prairie naturelle récolte 2023 BR 120x120 stocké à l'abri quantité importante livraison possible selon la distance.
✆ 06 88 48 14 29

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

88 - Foin possibilité de livraison botte carrée 90/120.
✆ 06 09 39 14 91

89 - Vends foin bottes rondes 120 x 120, 90 euros la tonne. (1510)
✆ 06 87 50 82 50

Terrain

01 - A vendre sur Marboz(01851), parcelle de bois avec chênes de 7124m2. Prix à débattre.
✆ 07 67 08 87 23

69 - Vends 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

69 - Vends vigne 74,5 ares appellation AOC Beaujolais Villages. Située à Marchampt. Excellente exposition..
✆ 06 33 56 20 33

69 - Vends vigne AOC Beaujolais Village à Marchampt 69 - Superficie 74,50 ares, très belle exposition.
✆ 06 33 56 20 33

Bâtiment



Location

Agricole

58 - Loue 19 ha de prés (1707)
✆ 06 15 23 21 48

68 - Loue ou met à disposition 12 ha de belles vignes en AOC Duras. Un seul tenant, très bien situé sur un plateau et très bon terroir. Cépages: Merlot, Sauvignon blanc, Cabernet. Disponible après vendanges.
✆ 07 72 10 48 11

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Rencontres

26 - Femme 64 ans recherche Homme sérieux, veuf ou divorcé 60-70 ans.
✆ 07 77 07 28 82

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend génisses pleines HBL de Pacao Ben, vélage septembre, TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée. Gaec Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98 -
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard. (0709)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend gros veaux d'automne et veaux de 15 mois, TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault - St Thibault. (1603)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey. (1406)
✆ 06 31 23 56 01

25 - Vends taureau Montbéliard de 18 mois bonne origine.
✆ 06 24 13 17 37

42 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans et 16 mois vêlages faciles, GrouillerJean- Pierre, 42720 Bénisson Dieu.
✆ 06 71 99 65 43

42 - Vends génisses Limousines 10 mois, sages, pour mettre à l'herbe.
✆ 06 81 33 35 57

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine. (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois Bouche. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon. (0506)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron. (1109)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. Gaec Langlet 58140 Gacogne. (1113)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux charolais 13 - 15 mois HBC, SC, VF. Trinquet Gilles (1508)
✆ 06 84 04 06 89

PETITES ANNONCES

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, hivernés au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (1506)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

63 - Vends taureau Aubrac 15 mois habitué à l'attache.
✆ 06 83 35 39 51

69 - Vends mâle Aubrac né le 06/02/2023 génisse Jersiaise X Tarentaise née le 8/10/2022.
✆ 07 71 27 47 78

71 - Vends bons taureaux aubracs.
✆ 06 88 59 16 46

71 - HBC Vends vaches suit., génisses pleines VF, taureaux repro. 18 mois, IBR OK, livr. poss. Gaec Devillard J-C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

73 - Vends reproducteur blond Aquitaine 3 ans, 1/2 inscrit issu d'embryon père Léo.
✆ 04 79 72 02 72

88 - Vends embryons sx femelle sur une shottle ex90 92ma qui approche les 100000 kg Áa mère une goldwin achetée à eurogenetique souche us mars maui les embryons sont de chief et ambrose sur le même flush embryons également de Áa fille par chief les embryons sont de ambrose sx femelle
✆ 06 08 52 64 91

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

07 - Vends 11 boucs adultes saanen, écornés, nés de sept 2020 à sept 2022. élevage 530 chèvres indemne CAEV, vacciné fièvre Q, suivi CSO tremblante, inscrit CL et capgènes; dispo de suite
✆ 06 82 14 98 01
ou 06 26 58 04 90

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

04 - Vends chiot bouvier bernois 3F 2M dispo le 27.04. Ils seront pucé et vermifuge vacc. Mere 250269608282351.
✆ 06 50 97 02 98
06 51 85 07 67

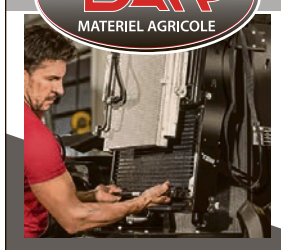
26 - Vends 3 chiens Cão de gado transmontano nés le 20/12/2023, 2 mâles et 1 femelle,vaccinés, pucés non LOF, élevés avec les brebis, 500 euros. N° Siret: 494 286 941 00013.
✆ 06 89 62 53 32

Emploi

Offre

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge Lebrat.
✆ 06 43 72 79 02

DAFP MATERIEL AGRICOLE



RECRUTE
• 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
• 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98



Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »
RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)
MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.
DeLaval
Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

69 - Recherche salarié agricole à temps partiel exploitation bovins viande sect. Thizy les Bourg. Laisser message.
✆ 07 55 68 41 44

69 - Recherche personne motivée avec ou sans expérience pour récolte, plantations, entretien des légumes et vente. CDD 39 H. mardi au samedi matin puis CDI.
✆ 06 14 36 66 99

89 - Exploitation céréalière dans le 89 cherche chauffeur de tracteur avec expérience, temps complet à pourvoir de suite, possibilité logement. (1703)
✆ 06 70 36 65 53

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT
Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet
• Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
• Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
• Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
• Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.
Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes
Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : contactrh@sicarev.com

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

SAS COMATEC Distribution
patura
S.A.S COMATEC DISTRIBUTION
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DE LA BOISSIERE, au capital de 20 000 e, siège social : Ferme de la Boissière 21400 CHAMESSON, 434 570 875 RCS DIJON, AGE du 15/02/2024 : à efffet du 31/12/22023 réduction du capital par rachat et annulation des parts sociales, ancienne mention : 20 000 €, nouvelle mention : 5 040€ et démission de M. Didier GUILLEMAN de la gérance. Pour avis. La Gérance.

AL24013238

AVIS

JEAN-FRANCOIS-CLAIRE

SARL au capital de 8000euros,
Siège social : 2 et 4 rue du Pont Charon
21310 MIREBEAU SUR BEZE,
414080085 RCS DIJON

Lors de l'AGE du 15/02/2024, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 2 286,75euros, pour être ramené de 9 909,25euros à 7 622,50euros, par rachat et annulation de 15 parts sociales, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux. L'associée unique a constaté en date du 05/04/2024 que cette réduction se trouvait définitivement réalisée et a décidé à cette même date d'augmenter le capital social de 377,50euros pour le porter de 7 622,50euros à 8 000,00euros, par l'élévation de la valeur nominale des 50 parts existantes. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL24013287

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI DU GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS VITICOLES DE COTE D'OR

SCI au capital de 52 688 €
Siège Social : 134 Route de Dijon
21200 BEAUNE
347 955 239 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 15 décembre 2023, il a été décidé une augmentation de capital de 14 288 €, pour le porter de 38 400 € à 52 688 €, par création de 893 parts nouvelles par apport en numéraire. Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL24013356

NON DISSOLUTION

AGENCE HELLO !

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 Grande rue,
21370 VELARS SUR OUCHE
917 728 263 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 10/04/2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS La Présidente

AL24013411

NON DISSOLUTION

JDKS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 rue Paul Maldant -
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
904 580 131 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La gérante.

AL24013422

SELARL d'Avocats inscrite au Barreau de Mulhouse
57 rue Jacques Mugnier
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 45 10 10

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EMK DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 2bis, rue Mariotte -
21000 DIJON
Transféré : 74 rue d'Auxonne -
21000 DIJON
510 763 766 RCS DIJON

Par décisions unanimes en date du 02/04/2024, la collectivité des associés de la société EMK DEVELOPPEMENT a décidé de transférer le siège social de 21000 DIJON, 2bisrue Mariotte, à 21000 DIJON, 74 rue d'Auxonne, avec effet à compter du même jour et a décidé de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis et mention
Le Gérant

AL24013425

MODIFICATION DU CAPITAL

MAISON DAVOUT-GALLICE

SAS au capital de 1 000 € ramené à 810 €

Siège social : 17, Rue du Vieux Château
21640 VOUGEOT
843 763 400 RCS DIJON

L'AGE des associés du 12/02/24 a décidé de réduire le capital social de 190 € pour le ramener de 1 000 € à 810 € par voie de rachat et d'annulation de 19 actions.
Le Président a constaté en date du 16/04/24 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1 000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 810 €

AL24013428

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL DU VAL D'OGNE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 euros
7 Bis rue du Val d'Ogne
21120 LUX
497 855 916 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 avril 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à Route de Lannes 52260 ROLAMPONT à compter du 6 avril 2024.
Pour avis,
La Gérance

AL24013432

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

REIS HABITAT ; Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros ; Siège social : Route Nationale 5, 21110 LONGEAULT-PLUVAULT ; 981 942 766 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 8 avril 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 1Bis Rue Sainte Anne, 21170 ESBARRES au Route Nationale 5, 21110 LONGEAULT-PLUVAULT à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, Le Président

AL24013433

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARLU TIKO'S DONUTS

au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Rue Piron -
21000 DIJON
982 198 202 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 17/04/2024, l'associée unique a pris acte de la démission de Madame Sofio TURABIK de ses fonctions de cogérante à effet du 01/04/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL24013454

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DE CO-GERANT

ROLAND ET ANTOINE ROYET PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 12 Rue de Santenay
21340 CHANGE
849 487 327 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/23, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Roland ROYET de ses fonctions de gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL24013469

NOMINATION DE CO-GÉRANT

S.E.R.T.

Systèmes Electroniques
et Radio-Télécommunications
SARL au capital de 304,92 euros
Siège social
1 rue de Vignery
ZAC TERREAU DU MOULIN
21160 PERRIGNY LES DIJON
323 035 048 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération en date du 28/03/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Vanessa BUTIN, demeurant 1 Place des Tilleuls 21700 VILLERS LA FAYE, pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'AGO sur les comptes clos le 30 septembre 2026. Aux termes d'une délibération en date du 28/03/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Philippe BUTIN de ses fonctions de cogérant à compter du 28/03/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis. La Gérance

AL24013483

COMMISSAIRE AUX COMPTES

TOLIMA

Société par actions simplifiée
au capital de 768.570 euros
Siège social
30 Boulevard Gaston Bachelard
21000 DIJON
RCS : DIJON 343 356 481

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2023 et le mandat de la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES (commissaires aux comptes Titulaire) et de la société COMPAGNIE GENERALE D'AUDIT ET ASSOCIES (commissaire aux comptes suppléant) étant arrivé à expiration, il a été décidé de ne procéder ni au renouvellement ni au remplacement des commissaires aux comptes.
POUR AVIS La Présidente

AL24013486

TRANSFORMATION

JEPIT FINANCES

Ancienne forme sociale
Société à responsabilité limitée
Nouvelle forme sociale
société par actions simplifiée
Au capital de 106 714,30 euros
Siège social
32 B Rue de la Colombière
21000 DIJON
414 264 838 RCS DIJON

Aux termes du PV de l'AGE du 26 mars 2024, il a été décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée Nouvelle mention : société par actions simplifiée
Capital :Ancienne mention : 106 714,30 euros divisé en 700 parts sociales
Nouvelle mention : 106 714,30 euros divisé en 700 actions
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.
PRESIDENCE DE LA SOCIÉTÉ :
Ancienne mention : Gérant : Monsieur Jean-Pierre TOUX demeurant 32 bis rue de la Colombière à DIJON (21000)
Nouvelle mention : Président : Monsieur Jean-Pierre TOUX demeurant 32 bis rue de la Colombière à DIJON (21000)
Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis Le Président

AL24013494

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VALESCO

SCI au capital de 200 euros
dont le siège social est
au 25 C Route de Fontaine-française
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
immatriculée 851 587 659
RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 25C Route de Fontaine-française 21490 VAROIS ET CHAIGNOT au 21 Route de Fontaine-française 21490 VAROIS ET CHAIGNOT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,

AL24013501

// GÉRANCE

MISE EN LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP :- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à l'EURL TAXI JUUU, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, au capital de 1.500 €, dont le siège est à THOISY-LE-DESERT (21320) – 2 rue Bonaparte, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est située sur la commune de POUILLY-EN-AUXOIS pour une durée de 4 ans à compter du 01/05/2024.-L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

AL24013503

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

MB VINS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Philippe Trinquet -
21200 BEAUNE
822 438 172 RCS DIJON

Rectificatif à l'annonce n° AL24012683, du 8/03/24, il fallait lire 19/02/24 en lieu et place de 02/04/24.

AL24013331

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DEPERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 490 23 M0002 D'UNE CENTRALEPHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE de POISEUL-la-VILLE-et-LAPERRIERE (21)

Par arrêté préfectoral n° 547 **du 25/03/2024, est organisée du 25/04/2024, à 09 h 00, au27/05/2024, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 12,87 MWc sur le territoire de la commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, déposée par la société TSE(SASU POISEUL PV 1).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
• les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
• les onduleurs et les postes de transformation ;
• la structure de livraison ;
• les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 15/01/2024 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis ;
est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les vendredis de 09 h 30 à 12 h 00
• **sur un registre dématérialisé à l'adresse :** https://www.registre-dematerialise.fr/5315
• **sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
• sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere (21).
• Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **27/05/2024, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise 3,rue Haute, à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21450), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5315@registre-dematerialise.fr
M. Bernard MAGNET, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Jeudi 25 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
• Samedi 4 mai 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
• Mercredi 15 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
• Lundi 27 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Daniel MARTIN, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. SEZER Denis
(Société TSE (SASU POISEUL PV 1))
55, allée Pierre ZILLER – Atlantis 2
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
Tél. : 06 46 12 22 34 - **denis.sezer@tse.energy**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat (www.cote-dor.gouv.fr), rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires adjointe
Nadine MUCKENSTURM

AL24013121

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Par arrêté municipal n°068/2024 du 18 avril 2024 le Maire de Pouilly-en-Auxois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête publique se déroulera du 13 mai 2024 à partir de 10h, au 14 juin 2024 inclus jusqu'à 17h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
A cet effet, Monsieur Alain DUROUX, désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de POUILLY-EN-AUXOIS – 1 Place de la Libération - 21 320 POUILLY EN AUXOIS :
- Le lundi 13 mai 2024 de 10h00 à 12h00
- Le mercredi 22 mai 2024 de 15h00 à 17h00
- Le samedi 1er juin 2024 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 14 juin 2024 de 15h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via la plateforme dématérialisée durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5371
Les observations sur la révision du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur, Mairie de Pouilly-en-Auxois (1 Place de la Libération - 21 320 POUILLY EN AUXOIS) ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5371
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
M. Eric PIESVAUX
Maire de Pouilly-en-Auxois

AL24013506

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

COTO NUITS 2017

SARL au capital de 20000 €
Siège social : 11 RUE DE FRETILLE
21420 Pernand Vergelesses
831 591 805 RCS de Dijon

L'AGE du 30/10/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2022, nommé liquidateur M. GROZ Armand, demeurant 11 RUE DE FRETILLE 21420 Pernand Vergelesses, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Dijon

AL24013171

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COTO NUITS 2017 SARL au capital de 20000 € Siège social : 11 RUE DE FRETILLE 21420 Pernand Vergelesses 831 591 805 RCS de Dijon L'AGE du 30/10/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. GROZ Armand, demeurant 11 RUE DE FRETILLE 21420 Pernand Vergelesses pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2022. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL24013262

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LOCO SERVICES

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social: 1 bis Chaussée de l'Europe
Centre Commercial INTERMARCHE
21400 CHATILLON SUR SEINE
Siège de liquidation : 1 Rue des Banniers
Cidex 1
21400 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE
809 484 082 RCS DIJON

L'AG réunie le 15/04/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent GOHIER demeurant 1 Rue des Banniers Cidex 1 – 21400 SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013419

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SARL DU CHATEAU.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 38112 euros.
Siège social : 1 Place DU DOCTEUR JORROT, 21200 BEAUNE.
400469433 RCS de Dijon.
Aux termes Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 avril 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Patrick PIOMBINO demeurant 10 Impasse des Coutures, 21200 Combertault et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS de Dijon.
Le liquidateur

AL24013423

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELRIC B.L

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
28 Rue d'Auxonne
21000 DIJON
921 121 398 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 11/04/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Selda BOICHÉ, demeurant 8 Place Saint Pierre 21170 CHARREY SUR SAONE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur

AL24013464

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

MCMF
Société civile
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18, rue François Pompon, 21800 SENNECEY LES DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENNECEY LES DIJON, du 15.04.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : MCMF
Siège social : 18, rue François Pompon, 21800 SENNECEY LES DIJON
Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre. L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Marie FLOURIOT, demeurant 18, rue François Pompon, 21800 SENNECEY LES DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL24013421

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING DUCOIN
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 6, Petite Rue de la Fontaine
21370 PASQUES
Par acte sous seing privé en date à Dijon du 16.04.2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : HOLDING DUCOIN
Siège social : 6 Petite Rue de la Fontaine 21370 Pasques
Objet social : prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés gestion et mise en valeur des participations, acquisition, gestion et administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières, participation active à la conception et à la conduite de la politique générale des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique interne, mise à disposition de tous services et prestations se rapportant à l'activité de conception et de conduite de la politique générale et d'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement incluant, notamment, tous services et prestations administratifs, de gestion transversale, d'assistance technique, financière et juridique, et de management, exercice de tous mandats sociaux,
Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1.000 euros
Président : Gérald Ducoin demeurant 6 Petite Rue de la Fontaine 21370 Pasques pour une durée illimitée
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL24013424

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANCEY du 15/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : FENOLEA PATRIMOINE. Siège : 4 chemin du Croix, 21410 ANCEY. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 2 000 euros. Objet : l'investissement locatif, sous-location ; conciergerie ; travaux multiservices ; conseil ; décoration d'intérieur. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Frédérique CHEVALIER, demeurant 4 chemin du Croix, 21410 ANCEY. Directeur général : Monsieur Emmanuel CHEVALIER, demeurant 4 chemin du Croix 21410 ANCEY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24013435

AVIS DE CONSTITUTION

ROULONY
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 Avenue des Stades,
21200 BEAUNE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 17 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ROULONY
Siège social : 13 Avenue des Stades, 21200 BEAUNE
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location

ANNONCES LÉGALES

ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Frédéric ROUSSEL demeurant 26 B Rue du Parc 71350 SAINT LOUP GEANGES et Monsieur Cédric LOREAU demeurant 48 B Rue de Chatenay – 71000 SANCE.
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013451

AVIS DE CONSTITUTION

ELLEF
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 12B route de Troyes
21121 DAROIS

Par acte sous seing privé en date à Darois du 18.04.2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : ELLEF
Siège social : 12B route de Troyes 21121 Darois
Objet social : prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés gestion et mise en valeur des participations, acquisition, gestion et administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières, participation active à la conception et à la conduite de la politique générale des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique interne, mise à disposition de tous services et prestations se rapportant à l'activité de conception et de conduite de la politique générale et d'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement incluant, notamment, tous services et prestations administratifs, de gestion transversale, d'assistance technique, financière et juridique, et de management, exercice de tous mandats sociaux,
Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1.000 euros
Président : François Vignon 3D rue Majnoni d'Intignano 21121 Fontaine les Dijon pour une durée illimitée
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL24013459

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : PETIT ATLAS
Forme : SARL
Siège social : 18 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 58500 CLAMECY
Capital social : 2 000 €uros
R.C.S. NEVERS: 879 776 847
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 10 AVRIL 2024, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, qui est actuellement situé 18 Avenue de la République à CLAMECY 58500 au 23 rue d'Auxerre à COULANGES SUR YONNE 89480 à compter du 10 avril 2024.
Mention en sera faite pour la radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

AL24013439

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

LE RELAIS DE POUILLY

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 80 000 euros
Siège social : Quai de Loire
58150 POUILLY SUR LOIRE
340 352 939 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 80 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Monsieur Christophe FARCY, Monsieur Daniel FARCY et Madame Patricia FARCY gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
La société RELAIS FARCY, société SARL au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Quai de Loire 58150 Pouilly sur Loire, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 122 032 RCS NEVERS, Représentée par Madame Patricia FARCY et Monsieur Daniel FARCY.
Pour avis, Le Président

AL24013406

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE NOUVEAU CHAMP DE LA DAME Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros Siège social : 18 rue du Creuzat 38080 L'ISLE D'ABEAU 925 318 428 R.C.S. VIENNE Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 10 avril 2024, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 18 rue du Creuzat 38080 L'ISLE D'ABEAU au 2 rue des Ecoles 58400 VARENNES LES NARCY, avec effet rétroactif au 5 avril 2024. Représentant légal : La société DOMIDEP, société par actions simplifiée sise 18 rue du Creuzat 38080 L'ISLE D'ABEAU 448 792 317 R.C.S. VIENNE. La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS.

AL24013409

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

OLT DECIZE SAS au capital de 5000 € Siège social : 25 rue de la République 58300 Decize 921 581 385 RCS de Nevers Le 25/03/2024, l'associé unique à compter du 01/04/2024 a nommé président HOLDING LAVOINE TALMARD, SARL au capital de 3000 €, ayant son siège social 122 rue Jacques Brel 71000 Mâcon, 921 001 921 RCS de Mâcon représentée par LAVOINE TALMARD Stéphane et Dominique, en remplacement de Mme LAVOINE TALMARD Dominique. Mention au RCS de Nevers

AL24013447

MODIFICATIONS DES STATUTS

CAPITAIN SUSHI SAS au capital de 10 000 € Siège social : 7 rue de la Vierge 63720 VARENNES SUR MORGE 838 571 446 RCS CLERMONT FERRAND Par PV des décisions du 10 avril 2024, l'associé unique a pris acte du décès de Monsieur Philippe RENOU et a nommé nouveau Président : Madame Zulbadam BAASANDORJ demeurant 20 rue de la Chaume des Drus 58180 MARZY. Par PV des décisions du 10 avril 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 20 rue de la Chaume des Drus 58180 MARZY, à compter de ce jour. Durée : 99ans. Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera inscrite au RCS de NEVERS.

AL24013450

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VÉLUSA

Société civile immobilière
au capital de 500,00 euros
Siège social : Montifault -
58700 MURLIN
895 083 186 RCS NEVERS

Par AGE du 09.04.2024 le siège social a été transféré au 88, Avenue du Maréchal Leclerc 58400 LA CHARITE SUR LOIRE à compter du même jour et l'article 5 des statuts à été mis à jour en conséquence. Pour avis.

AL24013461

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

CABINET FREDERIC LABBE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée d'Expert Forestier
au capital de 400 000 euros
Siège social : 7 route de Narcy,
Les Malmaisons
58400 NARCY
834 453 532 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 04/03/24, les associés ont décidé de transférer le siège social du 7 route de Narcy, Les Malmaisons, 58400 NARCY au 1 Chemin du Batteur ST AUBIN LES FORGES à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Ancienne mention : 7 route de Narcy, Les Malmaisons, 58400 NARCY, Nouvelle mention : 1 Chemin du Batteur, 58130 ST AUBIN LES FORGES Pour avis La Gérance

AL24013463

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

DERVENN SOURSENN

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 480 000 euros
Siège social : 7 Route de Narcy,
58400 NARCY
922 631 239 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 04/03/24, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 7 Route de Narcy, 58400 NARCY au 1 Chemin du Batteur - 58130 ST AUBIN LES FORGES à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL24013465

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

LE CHAMP MARTIN

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Route de Narcy,
58400 NARCY
922 368 360 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 04/03/24, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 7 Route de Narcy, 58400 NARCY au 1 Chemin du Batteur - 58130 ST AUBIN LES FORGES à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL24013466

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

LE CHENE DE LA SOURCE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 Route de Narcy -
Les Malmaisons,
58400 NARCY
899 023 998 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 04/03/34, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 7 Route de Narcy -Les Malmaisons, 58400 NARCY au 1 Chemin du Batteur - 58130 ST AUBIN LES FORGES à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS Le Président

AL24013467

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

GROUPEMENT FORESTIER DE LA DOUEE

Groupement forestier
au capital de 67 077,57 euros
Siège social : 7 Route De Narcy -
Les Malmaisons
58400 NARCY
500 014 147 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 04/03/24, les associés ont décidé de transférer le siège social du 7 route de Narcy, Les Malmaisons, 58400 NARCY au 1 Chemin du Batteur ST AUBIN LES FORGES à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Ancienne mention : 7 route de Narcy, Les Malmaisons, 58400 NARCY, Nouvelle mention : 1 Chemin du Batteur, 58130 ST AUBIN LES FORGES POUR AVIS La gérance

AL24013468

MODIFICATIONS DES STATUTS

TRANSAXIMO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 place Saint Laurent,
58000 NEVERS
913 812 350 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18.04.2024 a décidé :
- de modifier, à compter du 01.04.2024 l'objet social et de retirer l'activité de gestion.
Ancienne mention : L'activité d'agence immobilière, la négociation, l'achat, la vente, la gestion, la location de tous biens ou droits immobiliers, ainsi que l'achat, la vente ou la location gérance de fonds de commerce.Toutes activité de marchand de biens à savoir, l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de la revente.
Nouvelle mention : L'activité d'agence immobilière, la négociation, l'achat, la vente, la location de tous biens ou droits immobiliers, ainsi que l'achat, la vente ou la location gérance de fonds de commerce.Toutes activité de marchand de biens à savoir, l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de la revente.
- de transférer le siège social du 7 place Saint Laurent, 58000 NEVERS au 24 avenue Saint Jean, 58800 CORBIGNY à compter du 01.04.2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.POUR AVIS.La Présidente.

AL24013480

REDUCTION DU CAPITAL

DE LA GUETTE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 388 500,00 euros
Siège social
La Guette 58340 CERCY-LA-TOUR
511 987 869 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 18/03/24, l'associé unique a décidé de réduire le capital social d'un montant de 238500 € pour le ramener à 150 000 €. Les statuts sont modifiés en conséquence.
Pour avis La gérance

AL24013485

TRANSFORMATION

NH COSNE

SARL au capital de 5000 €
Siège social
5 RUE EDME LAVARENNE
58200 Cosne Cours sur Loire
832 223 838 RCS de Nevers

L'AGE du 30/03/2024, a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a nommé Président Mme GOURDIN Lucile, demeurant 3, route des Mollets 58200 Cosne Cours sur Loire. Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Modification du RCS de Nevers.

AL24013490

SELARL CORPORA giroudière & avocats
LA ROCHELLE
Droit Commercial – Droit Fiscal – Droit des Sociétés

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LAZ

SAS au capital de 3 000 euros
Siège social
Les Hâtes
58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE
894 329 416 RCS NEVERS

Par décision du 20/09/2023, l'associée unique a pris acte de la démission de la société SAINT MARTIN GESTION de ses fonctions de Directeur Général de la société avec effet du même jour. Mention sera faite au RCS de NEVERS,
Pour avis

AL24013492

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA CANTIN

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 90 417,51 Euros
Siège social
Neuvillotte
58440 LA CELLE SUR LOIRE
RCS NEVERS n° 388 610 156

Au cours de l'AGE du 10 avril 2024, il a été :
- Acté la nomination à la gérance de Mme Murielle KARST épouse CANTIN, demeurant 3, Neuvillotte– 58440 LA CELLE SUR LOIRE et de M. Nicolas CANTIN, demeurant 3, Neuvillotte– 58440 LA CELLE SUR LOIRE
- décidé la transformation avec changement de dénomination de la SCEA (société civile d'exploitation agricole) CANTIN en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) DE NEUVILLOTTE, bénéficiant d'une décision d'agrément n° 895 signée le 7 décembre 2023 par M. le Préfet de la Nièvre, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : GAEC DE NEUVILLOTTE
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Capital : 90 417,51 euros
Nature des apports : numéraires
Siège social : Neuvillotte– 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : MM. Fabrice CANTIN, Thomas CANTIN, Nicolas CANTIN, et Mme Murielle KARST épouse CANTIN, demeurant tous 3, Neuvillotte– 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui –agrément donné par les associés.
Pour avis

AL24013496

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS JLB

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000,00 euros
Siège social
31 Bis Rue de la République
58300 DECIZE
RCS NEVERS 532 374 279

Le 29.02.2024, l'AGO a nommé M. Jean-Laurent BARILLOT demeurant 27, Avenue Victor Hugo - 58300 DECIZE en qualité de Directeur Général à compter du 01.03.2024 et pour une durée indéterminée. Pour avis.

AL24013497

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS PRESTIGE COUVERTURE. ETS LACROIX CEDRIC
SAS au capital de 3 000 €
Siège social : La Tuilerie – 58300 DECIZE
911 523 231 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10/04/2024 l'Associé Unique a pris acte de la démission de M. Benoît LAMBERT de ses fonctions de Directeur Général à compter du 20/04/2024.

AL24013517

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP à Paris du 29/03/2024, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NEVERS 1, le 09/04/2024, Dossier 2024 00006655 Référence : 5804P01 2024 A 00206, la SNC LE CAFE DE LA VILLE, (RCS NEVERS n° 813.968.328, a vendu à Mme Véronique Christiane BEAUNAY (RCS NEVERS n° 451.760.946), ayant toutes deux leur siège au fonds cédé, le fonds de commerce de « café, restaurant, jeux et tabac, sans changer le nom de « Café de la Ville « sis et exploité au 9, rue du Maréchal Leclerc – 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE ; Prix : 160.000 €. Entrée en jouissance : 01/04/2024.
Opposition : s'adresser dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la correspondance auprès de Maître Mohand MAAMOURI, Avocats au Barreau de Paris, demeurant 38, avenue Hoche – 75008 PARIS et pour la validité au siège du fonds vendu

AL24013479

// ADDITIF-RECTIFICATIF

GAEC DE PENSIERE
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Société civile
au capital de 275 670 euros
Siège social
Pensière
58230 ALLIGNY-EN-MORVAN
349992941 RCS NEVERS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 27/10/2023 concernant la société GAEC DE PENSIERE. Il y avait lieu de lire : A effet au 01/12/2023.

AL24013488

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 février 2022,
Monsieur Michel Maurice CAPRONNIER, en son vivant retraité, veuf de Madame Andrée, Jeanne LABONDE, demeurant à SAINT-SULPICE (58270) lieu-dit Les Belins.
Né à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020), le 4 novembre 1939.
Décédé à NEVERS (58000) (FRANCE), le 28 janvier 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 10 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS 58000, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013441

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 15 avril 2024.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE BKL SAS**.9 Rue des Perrières 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 888 757 051.Activité : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013427

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALLO TAXI DU VAL DE LOIRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 112 400 euros
Siège social : 2, rue de Breugnon
58150 TRACY SUR LOIRE
888 498 128 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 14/03/2024, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Aurélien JEUNET, demeurant 1 rue de la république, Appt 8, 97420 Le Port, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

AL24013407

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI A2J IMMOBILIER

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
2 Rue de Breugnon, Boisfleury
58150TRACY SUR LOIRE
823 374 806 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 29/03/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Aurélien JEUNET, demeurant 1 rue de la république, Appt 8, 97420 Le Port, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL24013408

DISSOLUTION

CENTRE AFFUTAGE NIVERNAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 47 800 euros
Siège social : 8 rue des Grands Prés
58 000 NEVERS
424 286 573 RCS NEVERS

Le 12.04.2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.04.2024. Madame Carolina LEFORT demeurant 62 ter route de Trangy, 58000 SAINT-ELOI a été nommé Liquidatrice. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse de la liquidatrice.
Pour avis.

AL24013448

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MOULIN D'ARON

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 82 322,47 euros
Siège : Le Moulin d'Aron
CRUX LA VILLE
58330 SAINT-SAULGE
Siège de liquidation : Le Moulin d'Aron
CRUX LA VILLE
58330 SAINT-SAULGE
RCS NEVERS 394 639 967

Le 26.02.2024, l'AGO réunie au siège de la liquidation a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013460

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL ETV EQUIPE TON VAN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
150 Route de Demeurs
58130 URZY
920 141 249 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 21/02/24, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Alain ROQUELLE, demeurant 150 Route de Demeurs 58130 URZY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 150 Route de Demeurs 58130 URZY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24013470

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAZOLLES du 22.03.24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : **Jam'Agri58**
Siège : 1 Impasse des Lobes, 58110 BAZOLLES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros en numéraire
Objet : Toutes activités de travaux agricoles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jean-Baptiste DESTRAYES, demeurant 1 Impasse des Lobes, 58110 BAZOLLES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24013412

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS (58000),
1 Rue Saint Martin.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la SCP dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 8 mars 2024, enregistré au SPFE de NEVERS, le 3/04/2024, dossier 2024 00006209, référence 5804P01 2024 N 00207, a été constituée une société civile immobilière dont l'objet est :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale : SCI IRENE et Compagnie.
Le siège social : NEVERS (58000), 14 rue de la Jonction.
Durée : 99 années
Le capital social: QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (82 000,00 EUR) .
Les apports sont des apports en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Irène LAVEAU demeurant COULANGES-LES-NEVERS (58660), 57 rue des Filles.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

AL24013417

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, 24, rue Marie Davy, le 29 mars 2024, il a été constitué une Société civile d'exploitation agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION :Société civile d'exploitation agricole LES RAMEAUX FRUITIERS
SIEGE SOCIAL : DORNECY (Nièvre) 3 route de Lormes.
OBJET : La société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités et spécialement l'exploitation d'une pépinière située sur les communes de CLAMECY et DORNECY(Nièvre). Cet objet s'appliquant plus particulièrement à la production en serres et en plein champ d'arbres fruitiers, petits fruits, fleurs, végétaux vivaces et comestibles, arbustes et arbres de toutes natures le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, des produits sur cette exploitation. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement,pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : TRENTE-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (33 084,00 euros), divisé en 33084 parts de UN EURO(1,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 33084.

ANNONCES LÉGALES

GERANT : Monsieur Mathieu Henri Michel PROUST, demeurant à DORNECY (58530), 3, route de Lormes,
Monsieur Kilian François HEMART, demeurant à CHEVROCHES (58500), 24, rue de Chantenot,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL24013431

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 avril 2024, à NEVERS.
Dénomination : CORPORE SANO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 11 Place Saint Sébastien NEVERS, 58000 Nevers.
Objet : soins esthétique pour le visage et le corps, épilations, modelages, soin relaxants et amincissants, Spa, Balnéothérapie, beauté des mains, des pieds et du regard, maquillage, extensions de cils, pose de faux ongles, coaching minceur, achat et revente de produits de beauté, de bijoux et de tout accessoire de mode, enseignement de toutes pratiques sportives, musculation, gymnastiques, aérobic, relaxation, danse, pilates, conseil sportif et nutritionnel.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Zoé WEIGEL 15 rue du Faubourg de Vezelay 58210 Varzy.
Directeur général : Monsieur Pierre HOTTE 15 rue du Faubourg de Vezelay 58210 Varzy.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.
Zoe WEIGEL

AL24013457

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à Varennes Vauzelles (58) du 10 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique Dénomination sociale : JULIE TRUCHET Siège social : 12 rue de la Liberté 58640 Varennes Vauzelles Objet social : Agencements intérieurs et/ou extérieurs divers par conceptualisation / Conception de plans, design et aménagement d'espace en direct et/ou par sous traitance, pour particuliers et/ou professionnels / Achat et vente de meubles, mobiliers, matériels, sanitaires pour cuisine, salle de bain, dressing ou autres / Prestation de services avec mise en relation avec des prestataires et/ou sous traitance (poseur, menuisier, plombier, carreleur, électricien, maçon, plâtrier peintre, etc...) dans le cadre de la gestion de chantiers privés / Installation de cuisine, salle de bain ou autre / Architecte d'intérieur Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 5.000 euros Gérance : Madame Julie TRUCHET demeurant 12 rue de la Liberté 58640 Varennes Vauzelles. Immatriculation de la Société au RCS de Nevers
Pour avis La Gérance

AL24013502

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : PETIT ATLAS
Forme : SARL
Siège social : 18 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 58500 CLAMECY
Capital social : 2 000 €uros
R.C.S. NEVERS: 879 776 847
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 10 AVRIL 2024, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, qui est actuellement situé 18 Avenue de la République à CLAMECY 58500 au 23 rue d'Auxerre à COULANGES SUR YONNE 89480 à compter du 10 avril 2024.
Mention en sera faite pour la radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS et immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

AL24013440

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL LES TROIS TOURS

SARL LES TROIS TOURS
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue de Venoise 89310 NOYERS
RCS AUXERRE 505153767
Le 10 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Gérant, Mr BENJAMIN Thomas Rémy Marcel demeurant 3ter rue du Bassin 89310 NOYERS en remplacement de Mr BENJAMIN Lionel démissionnaire.
L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24013414

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ATELIER DES SENS 89

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 03 rue des Ramoneds
89140 EVRY
900290685 RCS de SENS

Par AGE du 30/03/2024, il a été décidé de nommer nouveau président Mme LEFLOCH Florence demeurant 03 rue des Ramoneds 89140 EVRY , à compter du 01/04/2024 en remplacement de M. DEMAZET Denis démissionnaire.
Mention au RCS de SENS

AL24013426

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GAEC DES GARENNES

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
reconnu le 17 avril 1987
par le comité départemental d'agrément
Au capital de 106 714,31 euros
Siège social : Les Millois -
89360 BERNOUIL
338 460 371 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023 a nommé M. Romain SCHALLER, demeurant à BERNOUIL (Yonne), Les Millois, 3 place Saint Eustache, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL24013437

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 30.3.2024, les associés de la SARL VEYRAND Ludovic au capital de 8000€, siège social à JOIGNY (89300) 17, rue des Entrepreneurs, 483 094 900 RCS SENS, ont décidé d'augmenter le capital social de 92000€ par incorporation de réserves.

AL24013442

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 30.3.2024, les associés de la SARL SENAN AUTOMOBILE GARAGE VEYRAND au capital de 5.000€, siège social à SENAN (89710) 31, route d'Aillant sur Tholon 820 571 412 RCS SENS, ont décidé d'augmenter le capital social de 95000€ par incorporation de réserves.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAPITAL : 5000€. NOUVELLES MENTIONS : CAPITAL : 100000 €.

AL24013445

CHANGEMENT DE GÉRANT

SIRIUS

SARL au capital de 203300 €
Siège Social : 9 ter rue des Lions
89170 ST FARGEAU
379874241 RCS de AUXERRE

Par AGO du 30/01/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. GOURAULT Virgil demeurant La Boutauderie 89170 RONCHERES , à compter du 30/01/2024 en remplacement de M. GOURAULT Dominique demissionnaire. Mention au RCS de AUXERRE

AL24013455

MODIFICATIONS DES STATUTS

En date du 18 avril 2024, l'assemblée générale mixte de la société ACTA PUBLICA, Selas au capital de30 000 € immatriculée au RCS sous le n° 844517102, dont le siège social est sis 1 avenue de Saint Georges 89000 Auxerre, a approuvé les comptes et, conformément à l'article 225-248 du Code de commerce, a approuvé la poursuite d'activité malgré un montant de capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.
Pour avis
La Présidence

AL24013462

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC DU MOULIN RH

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé.
Au capital de 56 272,00 euros
Siège social : 2 rue de la Ferme du Château - 89360 CARISEY
382 879 435 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 8 avril 2024 :
M. Vincent BOIVIN, demeurant à CARISEY (89360) 10 Grande rue, a démissionné de ses fonctions de gérant.
La collectivité des associés a décidé de réduire le capital de 5 632 €, le portant ainsi à 50 640 €.
Les décisions prennent effet le 8 avril 2024.
Pour avis, la gérance.

AL24013471

AUGMENTATION DU CAPITAL

ENTREPRISE SOUTUMIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 75 020 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : 1 rue des Pierrottes
89100 MAILLOT
302 095 393 RCS SENS

Par pv de décisions du 31/03/2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 24 980 euros par incorporation de report à nouveau, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 75 020 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 100 000 euros

AL24013478

SELARL Sylvie LELIEVRE
Notaires et Conseils
AVALLON (89), 13 rue Nicolas Caristie

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LABOCANO.
Forme : SCI.Capital social : 82296 euros.
Siège social : 16 Rue de Paris, 89200 AVALLON.
402748859 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2024, les associés ont décidé, à compter du 30 mars 2024, de transférer le siège social à 17 Allée des Ecureuils, 33470 Gujan Mestras.Et changement d'adresse du gérant à 17 Allée des Ecureuils, 33470 GUJAN MESTRAS.
Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Bordeaux.

AL24013484

NON DISSOLUTION

LONGITUDE IMMO

SAS au capital de 500 €
Siège Social
28 RUE DU GENERAL DE GAULLE
89100 SENS
880179932 RCS de SENS

Par AGM du 30/06/2023, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a étédécidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L225-248 du code de commerce.
Mention au RCS de SENS

AL24013487

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 22.4.2024, l'associé unique de la SASU ANIMATIONS CONCEPTS au capital de 1.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 5, rue Gérot 984 126 235 RCS AUXERRE a étendu l'objet social aux activités de vente de confiserie et restauration rapide.
ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Objet social : toutes opérations de location de matériels évènementiels.
NOUVELLE MENTION : Objet social : toutes opérations de location de matériels évènementiels ; la vente de confiserie et la restauration rapide.

AL24013498

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL DIDIER HENRY

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
10 Rue du Vieux Port
51300 VITRY LE FRANCOIS
448 662 114
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL DIDIER HENRY a décidé de transférer le siège social du 10 Rue du Vieux Port, 51300 VITRY LE FRANCOIS au 6 rue de la Belle Croix - 89570 NEUVY SAUTOUR à compter du 1er avril 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 448 662 114 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Gérance : Monsieur Didier HENRY, demeurant 6 Rue de la Belle Croix 89570 NEUVY SAUTOUR.

AL24013499

SOLAGEC

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHILIPPE DEMARET CONSULTANT INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 5 000 €
Siège social
Château de Marrault
89200 AVALLON
R.C.S. AUXERRE 840 402 176

Aux termes d'une A.G.E. en date du 1er avril 2024, il a été décidé de transférer le siège social situé à AVALLON (89200), Château de Marrault, à MALLEMORT (13370), 4 rue de Vernègues – Golf du Pont Royal, et ce à compter du même jour.Les statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation du RCS d'AUXERRE et immatriculation au RCS de TARASCON.
Mention sera portée au RCS.
Le Président.

AL24013504

// GÉRANCE

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 AVALLON
Tel : 03 86 81 53 26

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 02/04/2024, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1, le 11/04/2024 dossier 2024 00012641 référence 8904P01 2024 n°00405,
La Société dénommée «EVAZION», SARL au capital de 103 000€ dont le siège est à AVALLON, 6 Place du Général de Gaulle, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°832079180,A cédé à la Société dénommée «PHAULLI», SASU au capital de 1 000€ dont le siège est à AVALLON, 6 Place du Général de Gaulle, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°984778779, le fonds de commerce de vente et commercialisation d'articles et d'objets de décoration, de tout mobilier de luminaires et stores et de tissus d'ameublement exploité à AVALLON, 6 Place du Général de Gaulle, connu sous le nom commercial «LA MAISON DE VIRGINIE» et pour lequel il est immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°832079180 avec entrée en jouissance le 02/04/2024 moyennant le prix de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR) s'appliquant aux éléments incorporels pour 38 000€ et aux éléments corporels pour 7 000,00€.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office Notarial de Maître Violaine GAUDIEZ à AVALLON, 24 rue du Général Leclerc, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis Le Notaire

AL24013429

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 10.4.2024 enregistré à SPFE d'AUXERRE le 15.04.2024, dossier 2024 00012985, référence 8904P01 2024 A 00443, la SARL ORTHO MEDICA au capital de 15.000€, siège social à AUXERRE (89000) bld de Verdun, ZAC Saint Siméon, CC Intermarché, 479 853 442 RCS AUXERRE, a cédé à la SAS BLN au capital de 109.760€ siège social à AUXERRE (89000) av. de Worms, 480 212 505 RCS AUXERRE, le fonds de commerce d'achat, de vente en gros et au détail, de commercialisation et de location de dispositifs médicaux et orthopédiques, de matériel, appareils, installations et produits à l'usage des personnes handicapées ou à mobilité réduite ou particuliers et aux professionnels médicaux et de tous établissements et collectivités de santé (cliniques, EHPAD, foyers, etc...), la vente de matériel médical et paramédical et de transport de personnes situé à AUXERRE (89000) bld de Verdun, ZAC Saint Siméon, CC Intermarché ; constituant un établissement principal pour lequel le vendeur est identifié sous le n° SIRET 479 853 442 00024 et ce moyennant la somme de 49.400€. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.4.2024. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la publication au BODACC au cabinet d'avocats SJB à AUXERRE (89000) 43, rue du Clos.

AL24013434

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Aude COLOMBO, Notaire associée de la société paractions simplifiée à associé unique « AUTHENTICIS », titulaire d'un Office Notarial à FLOGNY-LA-CHAPELLE (Yonne), 4 avenue du Professeur Laubry, le 11 avril 2024,enregistré au SPFE YONNE le 16/04/2024 dossier 2024 00013147 8904P01 2024N00435,
La Société dénommée LA PARENTHESE, société coopérative d'intérêt collectif –société par actions simplifiée, au capital de 16200 €, dont le siège est à EPINEUIL (89700),5 rue de l'Abbé Gautier, numéro RCS d'AUXERRE : 841823073,
A cédé à La Société dénommée SARL LA PARENTHESE, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à EPINEUIL (89700), 5 rue de l'Abbé Gauthier, numéro RCS d'AUXERRE : 924993819,
Un fonds de commerce de gîte de séjours à thèmes pour tous publics, organisation et vente de concerts et spectacles, expositions, vente de produits du terroirs, vins, boissons produits alimentaires ou tous objets artisanaux sis à EPINEUIL (89700) 5 rue de l'abbé Gauthier, connu sous le nom commercial LA PARENTHESE, et pour lequel elle est immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 84182307 .
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR),
s'appliquant :- aux éléments incorporels pour VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (22 500,00 €)- au matériel pour DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2 500,00 €)
Date d'entrée en jouissance : 11 avril 2024
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL24013505

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution du 17/11/2023 dans Terres de Bourgogne pour LES LOMBARDS.
Il fallait lire : à compter du 09/08/2008

AL24013281

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune d'AIGREMONT

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0177 du 15 avril 2024
une enquête publique relative aux deux demandes de permis deconstruire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque ausol d'une puissance totale comprise entre 36,5 MWc et 41,5MWc environ sur le territoire de la commune d'AIGREMONT déposée par la SCS ENERTRAG BOURGOGNE AIGREMONT, **sera ouverte du lundi 13 mai 2024 (8 h) au vendredi 14 juin 2024(17 h),** soit une durée de 33 jours consécutifs, **à la mairie d'AIGREMONT.**
Sont désignés Madame Catherine SEMBLAT en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de deux demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 13 mai 2024(8 h) au 14 juin 2024 (17 h), à la mairie d'AIGREMONT,** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 mai 2024 au14 juin 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-aigremont@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie d'AIGREMONT(89800), 21 rue du Général-Delamalle,
ou
- courrier adressé à la mairie d'AIGREMONT(- siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie d'AIGREMONT, les :**
- lundi 13 mai 2024, de 8 h à 11 h,
- jeudi 30 mai 2024, de 8 h à 11 h,
- vendredi 14 juin 2024, de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie d'AIGREMONT, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Florian CHECCO, responsable du projet pour la SCS ENERTRAG BOURGOGNE AIGREMONT- 9 Mail Gay Lussac- 95000 Neuville-sur-Oise
email : florian.checco@enertrag.com - Tel :06.25.17.21.91/01.30.30.60.09.

AL24013391

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'une maison d'habitation sur la commune d'ETAIS LA SAUVIN (89)
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE
Le vendredi 21 juin 2024 à 14 heures
DESCRIPTION :
Sur un terrain de 61a 53 ca, :
- Une maison d'habitation d'une surface habitable de 151 m2 comprenant :
Au rez de chaussée : Cuisine, salle de bains, wc, une chambre
A l'étage : une pièce palière, 3 chambres, wc, salle d'eau
Au sous-sol : Cuisine, pièce aveugle, bureau, buanderie, garage, cave.
- Un chenil
- Un hangar
Le tout situé sur la commune d'ETAIS LA SAUVIN (89) et cadastré :
Section ZV
N° 69
Lieu-dit Les Chenats
Nature Bâtie
Contenance 61a 53ca
CONDITIONS DE LA VENTE :
Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, et sur le site du Conseil National des Barreaux : Avoventes.fr
Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.
Le bien peut être visité le Mercredi 12 juin 2024 de 11 heures à 12 heures.
La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de : **31.000,00 €**
CONSIGNATION POUR ENCHERIR :
3.100,00 €
(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)
Frais en sus.
Fait à Auxerre, le 09 avril 2024
Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL24013397

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 13 mars 2019, Monsieur Patrick André Louis DANGUY, partenaire de Madame Jocelyne Marguerite Angèle BOZZIA, demeurant à VEZELAY (89450) l'Etang, 13 Bis rue du Poirier de la Perdrix, né à AVALLON (89200), le 27 février 1955, décédé à VEZELAY (89450) le 26 janvier 2024, a institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître DREAU, Notaire à AVALLON (89200) 4 rue de Lyon, le 11 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Une copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE le 12 avril 2024. Opposition à l'exercice des droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Corentin DREAU, Notaire à AVALLON (89200), référence CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Maître Corentin DREAU

AL24013444

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : ARL SASU Liquidation Judiciaire simplifiée du 17/10/2023 1 rue d'Enfer 89150 SAINT VALERIEN L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 avril 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013415

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : BATTISTEL STEPHANE SARL Liquidation Judiciaire du 02/03/2021 8, Rue Saint Paul 89100 SENS L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 avril 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24013416

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à MONETEAU (89470) du 10/02/2002, lequel a été suivi d'un codicille en date à MONETEAU (89470) du 10/02/2002, le tout déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testament en date du 17 novembre 2023, Madame Christiane GATEAU, épouse de Mr José Manuel DA COSTA, demeurant à MONETEAU (89470), 5 rue de l'Abreuvoir, née à SENS (89100), le 18 janvier 1942, décédée à SOUGERES SUR SINOTTE (89470), le 11 octobre 2023, a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament et de son codicille.
Pour avis, le notaire

AL24013500

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 mai 2018
Madame Jeanne Denise ROCHE, demeurant à SENS (89100) 7 boulevard Maréchal Foch Résidence Saint-Jean .
Née à SENS (89100) , le 29 avril 1930.
Veuve de Monsieur André Charles CHAMFRAULT et non remariée.
Décédée à SENS (89100) (FRANCE) le 23 décembre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nicolas DUVAL, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Jean-Jacques GENET et Nicolas DUVAL », titulaire d'un Office Notarial à SENS, 9 boulevard Maupéou, le 18 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas DUVAL, notaire à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou, référence CRPCEN : 89071, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013507

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPEE SAS ADEN-PIZZ

SAS ADEN-PIZZ

Capital Trois mille euros (3 000,00 €)
Siège social : 13, rue de l'Église
89140 Sergines
RCS Sens 921 236 659

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/02/2024 à huit heures a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour. Monsieur Oussama ZOUARI, demeurant 151, avenue de la Résistance - Logement 22 - 28300 Mainvilliers est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société : 13, rue de l'Église 89140 Sergines.

AL24013152

CLÔTURE DE LIQUIDATION SAS ADEN-PIZZ

SAS ADEN-PIZZ

Capital Trois mille euros (3 000,00 €)
Siège social : 13, rue de l'Église
89140 Sergines
RCS Sens 921 236 659

L'Assemblée Générale Extraordinaire du

ANNONCES LÉGALES

29/02/2024 à neuf heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation ; a déchargé Oussama ZOUARI de son mandat de liquidateur ; a donné à ce dernier quitus de sa gestion ; a constaté la clôture de la liquidation à compter du 29/02/2024. RCS Sens. Le liquidateur Monsieur Oussama ZOUARI.

AL24013153

FIDUCIAL SOFIRAL

DISSOLUTION

HORLOGERIE DE LA PLACE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 330 euros
Siège social : 14 PL DE LA LIBERTE
89190 VILLENEUVE L ARCHEVEQUE
Siège de liquidation : 14 PL DE LA LIBERTE
89190 VILLENEUVE L ARCHEVEQUE
753 649 482 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date 12 avril 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Xavier DEBRABANDER, demeurant 13 Place de la Liberté 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 14 Place de la Liberté 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013418

AUDITEF
94 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS LES CHEVEUX D'ANGE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 Euros
Siège social : 15 Rue du Professeur Ramon
89210 BELLECHAUME
R.C.S : SENS 825 334 212

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 30 Novembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL24013443

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DUBERGER

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
agréé en liquidation
au capital de 80 035,73 euros
Siège social : 11 Grande rue
89360 DYÉ
410 180 947 RCS AUXERRE
Liquidateurs : M. Olivier DURAND
1 rue de la Mairie
89360 DYÉ
M. Thomas DURAND - 1 rue du Lavoir
89360 CARISEY

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation du groupement, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24013446

DISSOLUTION

SCI LES BLEUETS
Société civile immobilière au capital de 1000 €
Siège social: 7 rue des Mignottes Les Chaumes
89250 CHEMILLY SUR YONNE
RCS Auxerre 829.825.553
Suivant procès-verbal en date du 8 mars 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de la dissolution anticipée de la société SCI LES BLEUETS à compter du 8 mars 2024, nommé en qualité de liquidateur Mme Doriane VANDERMOUTEN demeurant à CHEMILLY SUR YONNE (89250) 7 rue des Mignottes Les Chaumes, fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation au 7 rue des Mignottes Les Chaumes 89250 CHEMILLY SUR YONNE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL24013458

DISSOLUTION

L-FELICITY

SARL au capital social de 5 000 EUROS
Siège social : 18 avenue Robert Schuman
89000 AUXERRE
R.C.S. de Auxerre : 789 559 697

Par décision AGE du 31/03/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2024, il a été nommé liquidatrice Mme DU ép. LIU Limei demeurant 65 rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL24013476

CLÔTURE DE LIQUIDATION

E.M.C.2

EVALUATION MANAGEMENT
COMPETENCES COACHING
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10 950 euros
Siège social
9 Bis Rue Germain Bénard
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
9 Bis Rue Germain Bénard
89000 AUXERRE
442 321 030 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 10/04/2024 à AUXERRE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Paul GANDY, demeurant 3 rue René Descartes, Résidence les Sables 54425 PULNOY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis le Liquidateur.

AL24013491

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DU PLEIN AIR

Société civile en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social
SENS 89100
43 Route Nationale 6
Rosoy
Siège de liquidation
4 rue du Pressoir
89340 CHAMPIGNY SUR YONNE
382 644 821 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29/03/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/03/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry THOUARD, demeurant 4 rue du Pressoir, 89340 CHAMPIGNY SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 4 rue du Pressoir, 89340 CHAMPIGNY SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL24013493

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société BRICIM, SCI au capital de 1 000 euros. Siège : 1 RUE KRUGER 89000AUXERRE. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE. Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel ; ainsi que tout emprunt, nantissement et garanties en général. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. Le montant des apports en numéraire s'élève à 1 000,00 euros. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement. Gérant : Monsieur Brice RUYSSCHAERT, demeurant 2TER RUE SIMON CHENARD 89000 AUXERRE

AL24013430

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 avril 2024, à MONT SANIT SULPICE.
Dénomination : DELYCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 3 place de l'Eglise, 89250 Gurgy.
Objet : Activité commerciale de restauration traditionnelle et plus généralement exploitation de tous établissements servant des repas et des boissons à consommer exclusivement sur place avec licence afférente et contre rémunération.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelques titres que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur teddy Deperrier 2 rue du puits de chèvre 89250 Mont St Sulpice.
Directeur général : Madame Rachel Vallier 2 rue du puits de chèvre 89250 Mont St Sulpice.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL24013436

AVIS DE CONSTITUTION

D.C
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000,00 euros
Siège social : 2D route Départementale
89340 CHAMPIGNY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPIGNY du 04/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : D.C
Siège social : 2D route Départementale 89340 CHAMPIGNY
Objet social : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 000 euros
Président : Monsieur Christophe DEVOVE, demeurant à 21 Q Rue des Lombards - 89340 CHAUMONT.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Présidence

AL24013452

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 mars 2024, à SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
Dénomination : MC TRANSPORTS.
Forme : EURL.
Siège social : 10 Avenue Pasteur, 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
Objet : Transport de marchandises public de tous tonnages, activités de commissionnaire en transport, location de véhicules de transport routier de marchandises, logistique, stockage, entreposage et préparation de commandes, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet social ou à tous objets connexes.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 14000 euros
Gérant : Monsieur Charles MOLLOT, demeurant 10 Avenue Pasteur, 89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
La société sera immatriculée au RCS SENS.

AL24013475

Regardez-nous sur YouTube

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce
en quelques clics
et obtenez votre attestation
immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP
VILLE
TÉL.
PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

ÉQUIPEMENT

// TRACTEUR

La série Q de Valtra présentée à Riel-les-Eaux

Les établissements Morisot, concessionnaire Valtra à Terrefondrée, en Côte-d'Or, avaient choisi le cadre charmant du camping de Riel-les-Eaux pour présenter les tracteurs Valtra série Q à une trentaine d'agriculteurs du Chatillonnais.

Lancés en 2022, les tracteurs Valtra de la série Q ont commencé à être livrés en 2023 et devraient monter en puissance cette année. Baptiste Bongard, dirigeant des Établissements Morisot, à Terrefondrée, en Côte-d'Or, et son équipe ont profité des premières livraisons sur leur secteur pour organiser une présentation à quelques prospects le 10 avril. Celle-ci a eu lieu au camping de Riel-les-Eaux, à la pointe nord du département. La série Q est composée de cinq modèles de 230 à 305 CV et s'intercale entre les T et les nouveaux S6. Fabriqués en Finlande, ils adoptent un moteur 6 cylindres Agco Power de 7,4 l qui propose une plage de couple constant entre 1 200 et 1 800 tr/mn. Ces tracteurs adoptent une transmission à variation continue ML260 produite par Agco et bénéficient d'une suspension pneumatique sur la cabine et le pont avant. Ils reprennent le relevage arrière du S avec une capacité de 12 t. Rémi Morin, responsable marketing Valtra sur l'Est de la France, qui présentait le Q265, a rappelé le choix de Valtra de garder des tracteurs à empattement long. C'est même le plus long de sa catégorie sur la série Q avec 3,05 m. L'accent est mis sur le confort en cabine avec notamment une climatisation bi-zone haut et bas, la sortie basse produisant un air un peu plus chaud pour le brassage. Deux choix de glacières sont également proposés, classique ou réfrigérées à 4-5 °C. Pour améliorer la visibilité, la colonne du pot d'échappement est profilée et placée dans l'axe du montant de la cabine.



Les livraisons de la série Q de Valtra devraient monter en puissance cette année.

Offre technologique enrichie

Outre les solutions de télémétrie et le guidage automatique, de nombreuses fonctionnalités de sécurité et de confort au travail sont proposées comme un système de feux de travail à led personnalisable qui permet aux utilisateurs de choisir leur température de couleur préférée, du jaune chaud 2 700 K au bleu froid 6 500 K, ainsi que l'intensité lumineuse, de 0 à 2 900 lumens effectifs, pilotable depuis un portable. Afin d'améliorer la sécurité lors de la conduite des tracteurs, Valtra a développé une solution basée sur l'utilisation de trois caméras numériques associées à un écran en cabine. Baptisée Valtra *Unlimited View*, elle utilise l'intelligence artificielle pour détecter et identifier des obstacles dans une zone définie à l'avant et à l'arrière du tracteur ou des outils attelés. En cas de détection d'un obstacle, un cadre de couleur s'affiche sur l'écran et une alarme sonore s'active. Côté demi-tour automatique, Valtra propose en plus du mode SmartTurn (sans marche arrière), les modes Y-Turn et K-Turn, impliquant une marche arrière dans la manœuvre. En outre, pour les demi-tours, le système Wayline Assistant permet de paramétrer pour chaque bordure de parcelle la possibilité, pour l'outil utilisé, de dépasser de la bordure et de définir sur combien de mètres. Il génère également de façon automatique les lignes de guidage optimales, après avoir effectué le détourage de la parcelle.

// EN BREF

BKT Le pneu de remorque Powertrailer taillé pour la route



Lancé par BKT dans une seule dimension 560/60 R22.5, le pneumatique radial Powertrailer SR 331 équipe les remorques et tonnes à lisier. Même s'il offre de bonnes capacités de flottaison dans les champs, le transport sur route est son terrain de prédilection. Sa carcasse en acier lui confère une capacité de charge élevée et une bonne stabilité à haute vitesse. La bande de roulement multiblocs participe aussi à la tenue route, ainsi qu'à une résistance au roulement réduite, une pression de contact uniforme et une bonne tenue de route. Le flanc du pneu intègre une nervure de protection contre les chocs et les frottements. Quant au talon, sa structure hexagonale renforcée participe à un montage précis sur la jante.

// SEDIMA

Le point sur la concentration des concessionnaires agricoles

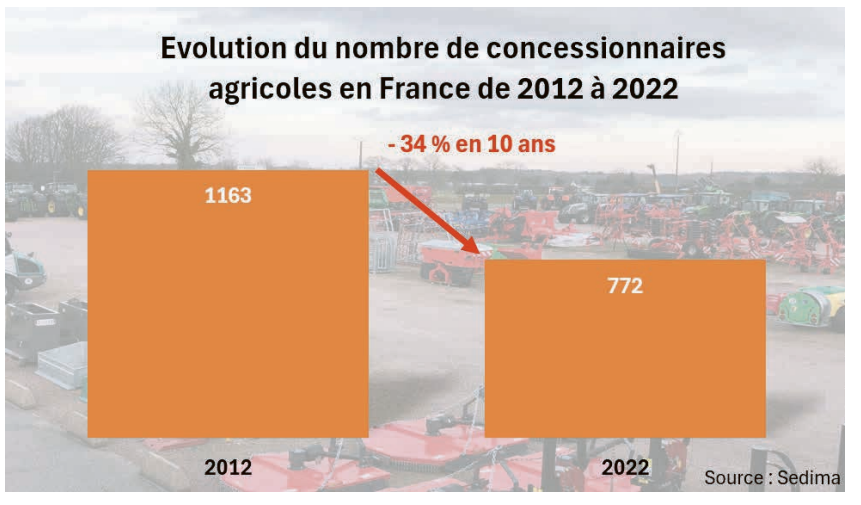
À l'occasion de ses journées Sedima's days qui ont eu lieu en mars dernier, le Sedima (Syndicat national des entreprises de service et distribution du machinisme agricole, d'espaces verts, et des métiers spécialisés) a dressé un panorama de l'évolution des entreprises de la distribution de matériels agricoles.

4 types de structures d'entreprises

Si les traditionnelles concessions familiales sont encore majoritaires, d'autres formes d'entreprises, à l'actionnariat plus diversifié, émergent avec l'agrandissement des structures. Aux côtés des succursales détenues par les constructeurs, apparaissent des coopératives étrangères (Suisse et Allemagne) et des investisseurs issus de la distribution automobile ou du poids lourd.

Un tiers de concessionnaires en moins en 10 ans

Le nombre de concessions agricoles en France est passé de 1 163 en 2012 à 772 en 2022. La baisse est plus ou moins marquée selon la marque du tractoriste représenté. Le nombre de concessionnaires John Deere a ainsi été réduit de moitié sur cette période, contre un quart pour New Holland ou Massey Ferguson. En la comparant à la baisse du nombre de grandes et moyennes exploitations agricoles, la réduction du nombre de concessions a suivi le même rythme jusqu'en 2013, mais elle a été deux fois plus rapide de 2013 à 2020 (-21 % contre -10 %)



Des chiffres d'affaires plus que doublés en 10 ans

L'agrandissement des structures s'est soldé par une forte augmentation du chiffre d'affaires médian des concessions. Là encore, la progression est plus ou moins forte selon les marques. Avec une concentration amorcée de longue date, John Deere affiche un chiffre d'affaires médian de plus 50 millions d'euros en 2022, quasiment doublé en dix ans. Les concessions Case IH et Fendt se démarquent aussi par leur progression fulgurante pour dépasser les 25 millions d'euros.

50 salariés au moins dans 25 % des concessions

27 % des concessionnaires avaient plus de 50 salariés en 2022, contre 18 % en 2018. Globalement, l'évolution des effectifs suit la progression du chiffre d'affaires.

En 2022, l'effectif médian des entreprises se situait aux alentours de 40 salariés pour la majorité des marques de tracteurs représentées. Les concessions John Deere poursuivent leur cavalier seul avec une médiane à 83 salariés.

45 % des chefs d'entreprise ont plus de 55 ans

La transmission des concessions est un enjeu majeur, 31 % des patrons de concessions ayant plus de 60 ans. Bon nombre d'entre eux seront ainsi tentés de vendre leur entreprise dans les prochaines années.

Un argument de plus en faveur de la poursuite de la concentration des réseaux.

LOISIRS

// DU 26 AVRIL AU 4 NOVEMBRE

21 Les légendes du sport s'exposent à Beaune

Du 26 avril au 4 novembre, le Musée des beaux-arts de Beaune se pare des couleurs de l'olympisme. L'exposition *Légendes du sport, la passion du mouvement*, plongera les visiteurs dans l'univers fascinant du sport à travers les âges.



BM Dijon

Planche représentant le lancer de disque (1601).

Romain Hurdequint ou comment le skateboard devient un art antique



© Rom av.JC

Romain Hurdequint alias Rom av.JC dans son atelier.

À partir de planches de skate usagées, telles des tessons de céramique, Rom av.JC crée des œuvres d'inspiration antique à la manière des vases antiques à figures noires ou rouges. Il donne naissance à de fausses pièces archéologiques sur lesquelles des dieux, héros ou athlètes côtoient des skateurs. Une manière pour l'artiste de réécrire l'histoire du skateboard devenu discipline olympique depuis les Jeux de Tokyo en 2020.

Graphiste et webdesigner installé à Chalon-sur-Saône, Romain Hurdequint est passionné de skateboard, tant dans la pratique que par la planche elle-même dont il s'attache à montrer tout le potentiel artistique. L'artiste sera présent au musée le samedi 15 juin pour réaliser une performance artistique dans le cadre des Journées européennes de l'Archéologie.

Léna Grandveau, la révélation française du handball international



FFHandball / Icon Sport

Léna Grandveau lors du match de qualifications à Euro 2024.

Grand espoir du handball féminin, Léna Grandveau est la plus jeune des sportifs mis à l'honneur dans l'exposition. Née à Beaune en 2003, Léna Grandveau pratique le handball depuis l'âge de 5 ans dans le club local. Elle évolue aujourd'hui au club féminin des Neptunes de Nantes.

Arrivée en équipe de France en 2022, elle a fait une entrée éclatante sur la scène internationale de ce sport collectif en marquant notamment les quatre derniers buts décisifs lors de la finale du Championnat du monde 2023, propulsant ainsi la France vers la victoire. En mars dernier, la Fédération internationale de handball l'a désignée meilleure jeune joueuse mondiale pour l'année 2023.

Devenue une héroïne, Léna Grandveau s'emploie à rester elle-même et se concentre sur les objectifs à venir. Ayant remporté une médaille d'or au Festival olympique de la jeunesse européenne à Bakou (Azerbaïdjan) en 2019, la jeune championne du monde rêve aujourd'hui des Jeux 2024.

À l'approche des Jeux de Paris 2024, Beaune se prépare à accueillir un événement d'exception: le passage de la Flamme Olympique sur son territoire le 12 juillet prochain. Cette étape s'inscrit dans le parcours de la flamme à travers sept villes et lieux emblématiques du département. Pour célébrer l'événement, le Musée des beaux-arts de la ville de Beaune se met aux couleurs de l'olympisme. À partir du 26 avril et pour toute la saison estivale, le musée sera le théâtre d'une exposition interactive et ludique intitulée *Légendes du Sport, la Passion du Mouvement*. Cette exposition, labellisée par l'organisation des Jeux de Paris 2024 dans le cadre de l'Olympiade culturelle nationale, plongera les visiteurs dans l'univers fascinant du sport à travers les âges.

Légendes du Sport, la Passion du Mouvement explore le sport sous de multiples facettes: historique, biomécanique et artistique. De l'antiquité aux temps modernes, l'exposition tisse des liens entre le sport et l'art, capturant la fascination des artistes pour les mouvements et gestes sportifs à travers les siècles. Les travaux novateurs du photographe britannique Eadweard Muybridge et du savant beaunois Étienne-Jules Marey, au XIX[e] siècle, ont servi de source d'inspiration à des artistes contemporains tels qu'Alexandra Allard, Michel Hans, et l'artiste serbe Vladimir Velickovic, exposé dans les plus grands musées du monde, dont plusieurs œuvres sont à découvrir à Beaune pour l'occasion.

L'exposition met aussi en lumière l'histoire sportive locale à` travers les portraits de personnalité´s du Pays Beaunois, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont marqué de leur empreinte les Jeux Olympiques. De l'histoire singulièrère du Murisaltien Albert Corey, marathonien médaillé d'argent aux Jeux de 1904, à la révélation du handball Léna Grandveau en 2024, sept figures locales à l'aura internationale sont ainsi mises à l'honneur.

Pour la première fois de son histoire, le Musée des Beaux-Arts propose également un parcours interactif et ludique, conçu spécialement pour l'exposition par le studio de création digitale lyonnais, la Mobylette Jaune.

Parallèlement à cette exploration artistique, vous retrouvez un espace dédié au parcours permanent composé de trésors du XIX[e] siècle, avec les célèbres peintures de Félix Ziem et Hippolyte Michaud.

D'après communiqué



Ville de Beaune - Direction de la culture et du mécénat

Eadweard James Muybridge, Saut périlleux en arrière. Tirage moderne, d'après original 1881.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

Dimanche 28 avril

// Marché de producteurs à Montbard

Les Jeunes agriculteurs de Montbard-Venarey organisent la troisième édition de leur marché de producteurs ce dimanche, de 9h à 18h, aux halles du marché à Montbard. Vingt-cinq exposants sont attendus. Une restauration, une buvette et des animations pour enfants sont au programme.

• Jusqu'au 5 mai

// La ruralité en peintures, à Châteauneuf

La galerie d'art Herbert-Fort, située à Châteauneuf, près de Pouilly-en-Auxois, propose une exposition des tableaux d'Armel Jullien, peintre renommé qui développe une vision autour de la vie paysanne et rurale française. Ses principaux sujets sont des éleveurs, leurs animaux et la nature qui les entoure.

Exposition jusqu'au 5 mai à la galerie Herbert-Fort, rue Bichot, à Châteauneuf. Ouvert du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures. 06 22 62 38 89.

Nièvre

• 27 avril

// Banquet

Bourgogne Magazine et l'hôtel-restaurant du Morvan organisent un banquet populaire « À table avec le jambon & boudin-purée », à Luzy (58). Le Parc naturel régional du Morvan et la Cité de la gastronomie de Dijon seront les invités d'honneur. Au programme: un pot d'honneur sur la place de la Mairie (11 h), service des repas sous chapiteau (à partir de 12 h), démonstration et fabrication de boudin et dégustation entre Morvan et Dijon, animations avec Rockabylette et la Fête de l'accordéon... La confrérie du Jambon du Morvan et l'acteur morvandiau Raphaël Thiéry seront présents !

Renseignements: https://my.weezevent.com/jambon-boudin-puree

• 27 avril

// Bal de l'élection de la reine

Le comité du comice du Pays Corbigeois organise le bal de l'élection de la reine du comice le 27 avril à partir de 20 h 30 (Cour de l'abbaye à Corbigny). Le tout sera animé par l'orchestre UFO Variété internationale. Restauration sur place: ardoise salée 8 euros, ardoise sucrée 6 euros. Entrée 10 euros.

Réservations et renseignements: 06 81 28 30 98 ou 06 89 40 20 88.

• 5 mai

// Jardipougues

Le dimanche 5 mai, de 10 h à 18 h, le Parc thermal de Pougues-les-Eaux accueille la traditionnelle Fête des plantes, du jardin, du terroir et de l'artisanat: Jardipougues. Des animations seront proposées tout au long de la journée. Pour rappel, l'édition précédente avait réuni près de 70 exposants. Entrée libre.

Renseignements et inscriptions pour les exposants: Association J'aime Pougues à jaimepougues@gmail.com ou au 06 74 66 85 01.

Yonne

• Du 27 avril au 2 mai

// Foire de Sens

La foire de Sens revient. Comme chaque année, un pôle agricole est mis en place. Sont à retrouver les établissements de l'enseignement agricole, l'Afdi, les Jardins de la Croisière, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le réseau Bienvenue à la ferme et C'est qui le patron? Infos foiredesens.com.

• Dimanche 2 juin

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Nombre de places limité.

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

// SOLIDARITÉ

Real meal pour les fermiers des pays pauvres

Créée en 2017, « Real meal » est une plateforme de financement participatif à destination de fermiers des pays pauvres. Objectif : sécuriser les dons et permettre une amélioration des performances agricoles.

C'est en 2017 que l'histoire de *Real meal* débute. Alexander et Anastasiya Andriukhina, Russes respectivement âgés de 39 et 41 ans, vivent alors à Moscou. Ils ont, comme on dit, « réussi » : *« Je dirigeais le service logistique dans une entreprise qui vend des voitures et des pièces détachées,* explique Anastasiya Andriukhina. *Financièrement, on était plutôt à l'aise. Mais en fait, nous voulions aider des gens et là nous ne le faisions pas ».*



Capture d'écran

Plus d'infos sur https://realmeal.tech

« Ma famille a beaucoup voyagé et mon cœur s'est serré de douleur en voyant les conditions dans lesquelles vivent parfois les gens. Je ne comprenais pas comment, à l'ère de la technologie moderne, à l'ère des vols au-delà du système solaire, à l'ère de l'intelligence artificielle et de la robotique, les gens peuvent mourir de faim », poursuit-elle. Après avoir étudié son sujet, elle se rend compte qu'il faudrait créer un endroit où les personnes prêtes à aider puissent le faire directement auprès des personnes dans le besoin, et en toute sécurité. « Mon mari a soutenu mon idée et à force discussion, on en est arrivé à l'idée de créer une plateforme permettant de financer des projets de fermiers dans les pays en développement, notamment en Afrique ».

Échec russe

Le couple lance son idée en Russie mais « sans succès. Les Russes ne sont pas encore prêts à faire de la charité. Ça se comprend car ils ont déjà beaucoup de difficultés chez eux », explique Anastasiya Andriukhina. « De plus, si en Russie créer une entreprise est très simple, les financeurs veulent des résultats rapides ! Or, pour ce genre d'entreprise, il faut être patient », ajoute son époux. Au bout de quatre ans, le couple décide « d'aller voir ailleurs ». « On hésitait entre la France, l'Italie et le Canada. Finalement on a choisi la France car il y a beaucoup d'aides pour les start-up. On a surtout choisi Lille, où nous étions déjà venus plusieurs fois, car il y a un écosystème intéressant avec la Belgique et l'Angleterre pas loin ». Une candidature à Euratechnologies acceptée plus tard, Alexander et Anastasiya Andriukhina débarquent à Lille en juillet 2022 et lancent le projet.

Protection des donateurs

Mais quelle est la différence entre *Real meal* et d'autres plateformes de financement participatif ? « La sécurité. Je suis féru de ce domaine et on a tout mis en place pour que l'argent des donateurs aille au bon endroit, c'est-à-dire dans les mains des fermiers », indique Alexander Andriukhina.

Pour cela, il y a une vérification physique sur le terrain mais *Real meal* utilise aussi la technologie KYC, dont les résultats sont stockés dans la blockchain et ne peuvent pas être remplacés (même technologie que celle utilisée par les banques pour vérifier l'identité des clients). Par ailleurs, « la vérification de l'avancement des projets est effectuée par observation grâce à un système de satellites ».

S'ajoute à cela le fait que le paiement des projets est fait en plusieurs fois. « En fait, les fermiers doivent présenter un projet d'amélioration de leur exploitation (installation de panneaux solaires, achat d'un robot de désherbage…) et un business plan (qu'on peut aider à réaliser). En fonction, un objectif de montant à atteindre est établi. Quand il est atteint, une première tranche est versée. Les fermiers doivent ensuite montrer l'avancement du projet. Si les contributeurs, en communauté et par vote, pensent que c'est bien, la deuxième tranche est versée et ainsi de suite. S'ils pensent que leur argent n'a pas été utilisé correctement, ils peuvent demander des améliorations et même mettre un stop au projet. Ils récupéreront alors leur argent », détaille la jeune femme.

Depuis le lancement de la plateforme, le couple a reçu près de 80 000 projets venus du Nigeria, du Kenya ou encore d'Algérie. Un chiffre qui semble énorme mais « c'est assez logique car les fermes dont on parle sont toutes petites. Par exemple, il y a plus de 5 millions de fermes au Nigeria ! Nous faisons appel à des associations et coopératives locales pour parler de nous et nous faire connaître », expliquent Anastasiya et Alexander Andriukhina.

Lutter contre la faim dans le monde

L'objectif final de ce projet est ni plus ni moins de lutter contre la faim dans le monde et l'émigration. « Avec la modernisation des exploitations, leurs revenus et leur efficacité peuvent être multipliés par dix. Il s'agit là d'utiliser au mieux les terres agricoles de ses pays pour nourrir les populations sur place. Pour la suite, eh bien c'est de la logique. Si les personnes ont de quoi vivre, se nourrir, elles n'ont pas de raison de partir pour survivre ».

Églantine Puel



DR

Anastasiya et Alexander souhaitent aider les fermiers des pays en voie de développement via le crowdfunding.

